

Le 16 mars 2017  
A Saint-Genis-Laval,

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU MARDI 14 MARS 2017**

**PARTICIPANTS**

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX,  
Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,  
Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,  
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Isabelle  
PICHERIT (à partir du point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT,  
Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY,  
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER,  
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX,  
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET (à partir du  
point 3), Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

**EXCUSÉS**

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (jusqu'au  
point 4), François VURPAS, Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS,  
Bernard GUEDON, Thierry MONNET (jusqu'au point 2)

**POUVOIRS**

Marylène MILLET à Michel MONNET,  
Christian ARNOUX à Roland CRIMIER,  
François VURPAS à Mohamed GUOUGUENI,  
Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER,  
Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN,  
Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

**M. le MAIRE.** - «Vous avez trouvé sur table une 27<sup>ème</sup> délibération. Il s'agit d'une modification faite à la demande de la Préfecture. L'autorisation nous a été donnée par l'avis en Préfecture de mentionner le complément indemnitaire pour certaines catégories de personnel, or il ne fallait pas le faire. Nous le supprimons mais cela ne change en rien le fond du RIFSEEP. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de l'examiner en fin de séance, comme 27<sup>ème</sup> délibération. »

## 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2017.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au secrétariat général.

## 2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2017-001 à 2017-006

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

### **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>NUMÉRO D'ORDRE</b>	<b>TITRE</b>	<b>OBJET</b>
<b>2017-001</b>	Marché AC/60 - Lots 1 - 2 - 3 : entretien des espaces verts Avenant de transfert	La société POLYGONE VERT a été rachetée par la société TARVEL. Un avenant de transfert, objet de la présente décision, a été rédigé pour la passation entre les deux entreprises et pour permettre à la Trésorerie de payer les factures de l'accord cadre AC/60 qui avait été contracté par POLYGONE VERT (accord cadre AC/60 lots 1, 2 et 3 attribués le 20 novembre 2012 par délibération n° 11-2012- 068) et repris par TARVEL.
<b>2017-002</b>	Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du lycée André PAILLOT par l'école élémentaire ALBERT-MOUTON le 03 février 2017	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les Communes, le Département, la Région et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux à l'école élémentaire ALBERT-MOUTON, a donné un avis favorable. La présente décision vise à autoriser la Ville à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation du lycée André Paillot par l'école élémentaire ALBERT-MOUTON de Saint-Genis-Laval le 03 février 2017.
<b>2017-003</b>	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un emplacement parc de la Maison des Champs en vue de l'implantation d'une Givebox au profit de l'association Ecoclicot	L'association ECOCLICOT utilise une partie de terrain nu situé parc de la Maison des Champs pour la « Give Box » depuis le 16 septembre 2016. Une convention d'occupation temporaire a été conclue pour régler les rapports entre la Ville et l'association. La présente décision vise à prolonger la convention jusqu'au 02 septembre 2017.

<b>NUMÉRO D'ORDRE</b>	<b>TITRE</b>	<b>OBJET</b>
<b>2017-004</b>	Avenant n° 1 de prolongation du contrat de prêt à usage (commodat) du 6 mars 2013	Dans le cadre du Projet Nature, un contrat de prêt à usage (comodat) a été conclu le 6 mars 2013 pour régler les rapports entre la Ville et Monsieur Louis COQUARD qui occupe la parcelle AA43 pour pacage d'équidés. Un avenant, objet de la présente décision, prolongeant le délai du contrat de prêt à usage jusqu'au 31 mars 2019 sans faculté de prorogation doit être conclu.
<b>2017-005</b>	Convention de mise à disposition et d'utilisation du lycée André Paillot par la Chambre d'agriculture du Rhône pour l'année 2017	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le Département, la Région et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux, et notamment de son espace vert, pour l'installation d'une station météo par la Chambre d'Agriculture du Rhône, a donné un avis favorable. La présente décision vise à autoriser la Ville à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation entre le lycée André Paillot et la Chambre d'Agriculture du Rhône du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.
<b>2017-006</b>	Suppression de la régie d'avance des chantiers jeunes	La régie d'avance des chantiers a été intégrée à la régie d'avance et de recettes de l'Espace Déclic. La présente décision vise à supprimer la régie d'origine.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2017-001 à 2017-006 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

**M. le MAIRE.**- « Avez-vous des observations sur ces six décisions ? (Non).

*Je vous propose d'en prendre acte. Merci. »*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES**

#### **3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapport annuel 2015 de la Métropole de Lyon**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

La Métropole de Lyon a transmis le rapport annuel 2015. Ce rapport, le premier de cette nouvelle collectivité territoriale, revient sur les temps forts qui ont marqué l'année 2015. Présenté au Conseil métropolitain, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son Conseil municipal.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, date de sa création, la Métropole met tout en œuvre pour décliner quatre ambitions majeures : avancer, s'engager, rassembler et innover.

La réunion des compétences de la Communauté urbaine et du Conseil général s'organise désormais en cinq délégations :

- développement économique, emplois et savoirs;
- développement urbain et cadre de vie;
- développement solidaire et habitat;
- territoires et partenariats;
- ressources (humaines, financières, patrimoniales ... ).

À travers les instances territoriales, la Métropole de Lyon, en lien avec les 59 communes adhérentes, assure une nouvelle manière d'orchestrer l'action publique pour la rendre plus proche et plus coopérative.

Cette nouvelle transformation institutionnelle se traduit par la mise en œuvre du Pacte de cohérence métropolitain. Il recense 21 propositions de coopération ou délégations possibles entre les territoires et la Métropole avec la prise en compte individuelle des besoins de chacun en réunissant les compétences de développement économique et urbain et les compétences sociales.

Le Pacte de cohérence métropolitain répond ainsi à sept principes d'actions :

- l'association des communes dans la concertation et l'élaboration des orientations stratégiques et des politiques publiques;
- la transversalité;
- la participation citoyenne;
- l'expérimentation;
- la coopération;
- la subsidiarité;
- la contractualisation formalisant les engagements conjoints des communes entre elles ou avec la Métropole.

Le budget 2016 (3 092,3 M€) se compose quant à lui du budget principal 2016 et des cinq budgets annexes (assainissement, eau, opérations d'urbanisme en régie directe, réseau de chaleur, restaurant administratif).

## **I - La Métropole avance**

### **1 - La Métropole, un territoire attractif**

La Métropole élabore de grands projets urbains qui favorisent le développement économique et l'attractivité de l'agglomération (Biodistrict Lyon -Gerland, Journées de l'Économie 2015 ... ).

Des partenariats internationaux (en Chine, en Algérie, en Roumanie, à Boston, à Milan... ) se mettent progressivement en place, donnant ainsi une dimension internationale aux projets de la Métropole.

### **2 - Objectif emploi : développement économique et insertion**

Voté en décembre 2015, le Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi permet le rapprochement entre le monde économique et les acteurs de l'insertion pour répondre au défi de l'emploi et de l'inclusion sociale dans l'agglomération.

Il se traduit notamment par des engagements concrets en faveur des bénéficiaires du RSA, avec trois orientations prioritaires :

- favoriser l'insertion par les entreprises;
- faciliter l'accès des bénéficiaires du RSA à l'activité;
- porter un projet commun pour le territoire .

Retenu dans le cadre du programme national « Opération Campus », le campus de la Doua, LyonTech-la Doua, bénéficiera d'une restructuration et d'une modernisation immobilière afin non seulement de renforcer les liens entre le campus et la ville mais aussi de devenir, à l'horizon 2025, un site universitaire de référence à l'échelle européenne.

Une nouvelle charte d'engagement en faveur de l'emploi a par ailleurs été signée en juillet 2015 avec le Parc OL afin de créer 800 emplois pérennes et 5 800 emplois événementiels.

### **3 - Des projets urbains qui transforment le territoire**

Avec un budget de 3,5 milliards d'euros pour 1 175 projets, la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) présente les investissements prévus par la Métropole de Lyon sur son territoire pour 2015/2020 avec trois principales orientations :

- renforcer le dynamisme économique de la Métropole;
- offrir une Métropole plus solidaire et plus équilibrée;
- améliorer la qualité de vie dans la Métropole.

Porte d'entrée de la Métropole, le projet urbain Lyon-Part-Dieu conjugue les mobilités, l'offre tertiaire et résidentielle. Des avancées importantes ont rythmé l'année 2015 :

- la démolition de l'immeuble B10, place Béraudier;
- 55 000 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires (tour Incity, immeubles Terralta et Dolet ...);
- lancement des programmes de logements neufs.

Dans le quartier de Gerland, l'immobilier tertiaire se développe tandis que les activités liées aux sciences de la vie attirent un nombre de croissant d'entreprises.

D'autres projets, tels que Confluence ou le développement du Carré de Soie, attestent également de l'attractivité du territoire.

### **4 - Des événements de portée internationale**

Pour sa première année d'ouverture, le musée des Confluences a reçu plus de 880 000 visiteurs, dont 60% de visiteurs étrangers.

Les Nuits de Fourvière ont continué d'illuminer la Métropole, la Biennale d'art contemporain, rendez-vous artistique incontournable, a organisé avec succès sa treizième édition et le Festival Lumière a reçu Martin SCORSESE. Enfin, les plus gourmets ont pu apprécier le salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation (SIRHA) au cours duquel le très prestigieux Bocuse d'or était remis au grand chef étoilé.

## **II - La Métropole s'engage**

### **1 - Améliorer le cadre de vie, le climat, les déplacements**

L'engagement quotidien de la Métropole se traduit par des actions concrètes en faveur du cadre de vie : logements, espaces publics, voirie ... mais aussi envers l'intermodalité : voitures, vélos et transports en commun.

Nouveau pôle de loisirs et d'espaces publics, le parc OL, en plus d'accueillir les plus grands événements nationaux et mondiaux, rassemble commerces, restaurants, hôtels et un musée dédié à l'Olympique lyonnais.

Entre Chassieu et Décines, 25 hectares de détente ont été aménagés mêlant aires de jeux pour enfants et agrès pour les sportifs.

Le Plan Climat Énergie Territorial de la Métropole a présenté ses 26 actions engagées lors de la COP 21 en novembre 2015.

La plateforme ECORÉNO'V soutient les propriétaires dans leurs projets de rénovation thermique globale et performante. Des aides financières et un accompagnement personnalisé de l'Agence locale de l'environnement de l'agglomération lyonnaise (ALE-Lyon) leur sont proposés.

En matière de déplacements, le covoiturage, le réseau cyclable (et notamment les Vélo'v), les stations de recharge pour les voitures électriques, les transports en commun se partagent le territoire. Des infrastructures supplémentaires en faveur des personnes à mobilité réduite ont été mises en place (352 stationnements, 66 quais bus mis en accessibilité, 3 684 bandes podotactiles ...), les tunnels routiers ont bénéficié de travaux de mise en sécurité et la ligne C3 a été complètement renouvelée.. Enfin, des applications (Onlymoov, Optimod'Lyon) ont également été développées pour permettre aux citoyens de connaître le trafic en temps réel et les itinéraires adaptés.

## **2 - De l'éducation à l'accompagnement des plus fragiles : une priorité**

La Métropole concentre ses efforts aux côtés des familles en créant des unités de vie pour enfants difficiles (dont une structure éducative pédagogique située à Irigny, destinée aux adolescents vivant des situations de handicaps complexes). Des professionnels de la protection Maternelle Infantile (PMI) accueillent parents et enfants, de la grossesse à la maternelle, dans les soixante Maisons du Rhône du territoire.

La Métropole renouvelle par ailleurs son soutien aux innovations éducatives. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, elle gère les collèges de son territoire et à ce titre a établi le schéma numérique éducatif permettant de soutenir la dynamique numérique dans les établissements. En partenariat avec des professionnels de la prévention spécialisée, elle lutte contre le décrochage scolaire et accompagne les élèves et les parents en difficultés. Enfin, elle favorise le lien intergénérationnel entre les collégiens et les personnes âgées. La collectivité participe également au Schéma de Développement Urbain (SDU) pour renforcer les sites universitaires et intégrer les campus dans la ville et soutient une politique ambitieuse pour le logement étudiant avec le « plan national 40 000 » (construction de 6 000 logements d'ici 2020).

En matière de politique gérontologique et de handicap, la Métropole soutient les personnes âgées et vulnérables dans leur quotidien par la mise en place d'aides à domicile, de prestations financières, d'accueil de qualité dans des structures adaptées ou encore d'outils de prévention.

## **3 - Services urbains : la Métropole prépare l'avenir**

Depuis février 2015, une nouvelle délégation de service public est confiée à la société VEOLIA pour la gestion de l'exploitation du réseau d'eau potable du territoire, via la création d'une filiale baptisée Eau du Grand Lyon. Le déploiement des compteurs Téléo et les documents administratifs (dont les factures) sont désormais suivis par cet exploitant. L'assainissement répond quant à lui au schéma général d'assainissement (SGA) de la direction de l'eau pour la période de 2015 à 2027.

36 communes ont adopté le label pédagogique de la propreté dans l'espace public et sensibilisent leurs citoyens aux gestes élémentaires.

En termes d'eaux usées, trois nouveaux ouvrages contribuent à réduire les rejets sans traitement d'eaux usées au milieu naturel :

- station de relèvement des eaux usées du Vernay à Caluire-et-Cuire;
- station de relèvement de la Berthaudière à Décines;
- station d'épuration à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

## **III - La Métropole rassemble**

### **1 - Répondre au défi du renouvellement urbain**

La Métropole se construit pour et avec les citoyens, qu'ils soient acteurs ou bénéficiaires du changement.

Le contrat de Ville métropolitain 2015-2020 visant à réduire les inégalités sociales et urbaines concerne 37 quartiers prioritaires et 29 quartiers en veille active, soit 20% des habitants de la Métropole. Il définit trois orientations stratégiques :

- rattacher les quartiers à l'agglomération;
- mobiliser les politiques publiques en matière d'éducation, d'insertion, d'emploi, de culture, de santé;
- renforcer le lien social avec les habitants.

Des temps de concertation et des ateliers participatifs sont proposés pour laisser la parole aux habitants de ces quartiers et insuffler une dynamique collective dans la réflexion.

La Métropole se réinvente progressivement au cœur des quartiers :

- Carré de Soie : depuis 2009, 900 logements et 91 000 m<sup>2</sup> de bureaux;

- La Duchère : démolition de la barre 230 en juillet 2015 et réalisation d'ici 2018 de 850 logements;
- Confluence : réalisation des îlots J dans le quartier Denuzière;
- Mermoz : nouveaux logements, aménagement des espaces publics (square Suzanne Valadon, verger collectif) et d'une promenade paysagée, ouverture d'un parc relais de 418 places voitures, livraison d'une résidence étudiante de 106 chambres;
- Sathonay-Camp : construction de la ZAC Castellane avec aménagements des espaces publics, livraison de 5 îlots (250 logements habités) et 5 îlots en phase de démarrage des travaux;
- Feyzin, rue du Docteur Long : nouvelle voie verte reliant le parc de l'Europe et le carrefour de la Diligence;
- Villeurbanne, transformation du cours Émile Zola : aménagement des rues de Chambfort et Venise, adaptation du carrefour Zola / 4 août 1789 / Francis de Pressensé, réaménagement complet de Cusset avec la création d'un mur de soutènement;
- Villeurbanne, Gratte-Ciel : ouverture d'une nouvelle phase de concertation.

## 2 - Territoire d'énergies, culturelles et sportives

La Métropole de Lyon, dorénavant chargée des compétences culturelles et sportives du département, a organisé de nombreux rendez-vous festifs et populaires.

Ont notamment eu lieu :

- le 40<sup>ème</sup> anniversaire du musée gallo-romain avec l'exposition consacrée à Bernard ZEHRFUSS;
- Maison de la Danse : projet Babel 8.3 réunissant 250 habitants des 8<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements;
- le festival Nuits sonores : forum European Lab dans le quartier de la Confluence;
- le Lyon Seven grand prix series du rugby à 7;
- la 29<sup>ème</sup> édition de la fête du livre de Bron (30 000 visiteurs);
- la 11<sup>ème</sup> édition du festival éco-responsable Démon d'or (plus de 10 000 participants) à Poleymieux-au-Mont d'Or;
- le Mirage festival, réflexion sur les liens entre les nouvelles technologies et la création artistique contemporaine;
- le festival de bulles Lyon BD (40 000 participants);
- la 21<sup>ème</sup> édition des championnats du monde d'athlétisme vétérans (8 000 athlètes);
- « Courir pour elles » (plus de 9 000 participantes) autour de valeurs communes de santé et de solidarité;
- « Cartoon », le meilleur du cinéma d'animation européen (750 participants venant de 40 pays).

Les compétences culturelles de la Métropole se déclinent en quatre axes :

- lectures publiques dans les bibliothèques des communes de moins de 12 000 habitants;
- enseignements artistiques auprès de 23 439 élèves;
- création et diffusion artistiques dans 20 salles de spectacles ou au travers d'événements;
- mise en valeur du patrimoine.

## IV - La Métropole innove

### 1 - Une Métropole numérique à la pointe

La Métropole favorise la création et le développement de services, de nouvelles entreprises du numérique et de start-up innovantes :

- restructuration du site internet Grand Lyon économie au service des professionnels;
- le programme Big Bosster en collaboration avec la ville de Boston, détecteur de start-up;
- Tubà, espace dédié à l'expérimentation de projets innovants;
- Lyon French Tech fédère et accompagne les acteurs du numérique;
- Lyon City Design : 17 œuvres proposées dans le quartier de Lyon Part Dieu;
- la halle Girard sera transformée en lieu vitrine de la filière numérique lyonnaise.

## 2 - L'innovation au service des citoyens

L'innovation s'applique aussi et surtout aux habitants avec la volonté de leur proposer une ville plus intelligente et donc plus facile à vivre et à parcourir :

- arrivée des compteurs communicants : Linky pour l'électricité, Gazpar pour le gaz et Téléo pour l'eau;
- le programme Lyon Eco Énergie à destination des TPE et PME pour améliorer leurs performances énergétiques;
- Hublo, outil de supervision globale et continue de l'exploitation;
- l'achat de triporteurs électriques pour les cantonniers (Saint-Cyr-au-Mont-d'or, Oullins, Tassin-la-Demi-Lune);
- le développement de l'application Grand Lyon nature;
- la labellisation «éco-jardin» des parcs de Parilly et Lacroix-Laval;
- la web-série en direction des parcs de Lacroix-Laval et de Parilly et le long des Rives de Saône.

Ce rapport est complété du rapport financier.

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2015 de la Métropole de Lyon.

(Arrivée de M. Thierry MONNET à 19 heures 15.)

**T. MONNET.**- « *Nous pensons qu'il est intéressant de mettre en place une commission générale pour pouvoir réfléchir ensemble aux actions parallèles ou complémentaires qui pourraient être menées sur notre commune. Vous avez énoncé un certain nombre d'entre elles mais on peut gagner quelques bonnes idées en s'ouvrant aux autres. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de commission générale sur ce point, et de façon générale, sur d'autres également.*

*Nous avons une interrogation sur l'état d'avancement des différentes délégations engagées avec la Métropole dans le cadre du Pacte métropolitain. Pourriez-vous nous donner quelques renseignements sur l'état d'avancement de ces engagements en cours et à venir ? Merci. »*

**G. PEYRERON.**- « *En lisant la délibération, on peut penser qu'une commission générale aurait été intéressante. Certaines affirmations interrogent. Je pense à la nécessité d'aller en Chine alors que la Région s'y rend déjà. La Région est dirigée par le groupe Les Républicains, mais la situation était la même quand elle l'était par le Parti socialiste. La Métropole partait en Chine, et était suivie une semaine plus tard, par la Région qui y allait à son tour. Il ne faut pas oublier que les deux déplacements en question se font sur des deniers publics. On peut s'interroger sur l'efficacité, d'autant que la Métropole se bat contre la Région et inversement alors que les territoires devraient s'associer et être solidaires les uns des autres.*

*Un deuxième aspect m'interpelle. Je lis dans le document que la Métropole innove. Certes, elle décide, cela peut être intéressant mais ce n'est pas elle qui décide de l'installation des compteurs communicants Linky pour l'électricité, Gazpar pour le gaz et Téléo pour l'eau. Linky est un programme national imposé par la Commission Européenne dans tous les pays, ce n'est pas la Métropole qui décide de l'installation de ces compteurs à Saint-Genis-Laval. La situation est identique pour Gazpar, ce n'est pas une innovation de la Métropole. Il s'agit d'innovations provenant des opérateurs, de même que pour l'eau. Merci. »*

**S. PATAUD.**- « *Je souhaite revenir sur deux points. Ce rapport nous a permis de prendre connaissance de la structure éducative pédagogique située à Irigny, destinée aux adolescents vivant des situations de handicap complexes. Nous voulions avoir davantage d'informations sur cette structure : Comment les adolescents l'intègrent-ils ? Est-ce à partir d'une notification de la MDPH ? La structure dispose-t-elle d'un internat ?*



*Nous nous interrogeons sur la nécessité d'installer aux abords des établissements scolaires comme les collèges, d'une signalétique indiquant les passages piétons. Nous avons pris connaissance d'un accident aux abords du collège Paul d'Aubarède où une adolescente a été renversée très brutalement et propulsée par un véhicule qui n'arrivait pas très vite mais qui a court-circuité le passage piéton. Des parents d'élèves nous ont questionnés sur l'intérêt de l'installation d'une signalétique clignotante qui rappellerait aux véhicules qui sont pressés le matin, qu'il faut ralentir. Merci. »*

**M. le MAIRE.-** « *Au sujet du Pacte métropolitain, je rappelle que nous l'avons vu puisque nous avons retenu dix propositions de compétences articulées dans quatre secteurs : le social, l'urbain, la culture, l'économie, l'emploi et l'insertion. Les services de la Métropole et de la Ville travaillent ensemble. Nous vous ferons un retour pour savoir ce qui peut être mutualisé.*

*J'ai participé à quelques commissions générales lors desquelles la participation n'était pas toujours élevée. Je le regrette parce que cela prend du temps et que les sujets à traiter sont importants. Le rapport est suffisamment complet.*

*Concernant l'innovation, la Métropole innove dans le Plan Climat, dans le Schéma directeur des énergies, dans la transition énergétique et utilise les outils qui sont à sa disposition. La Métropole n'a pas inventé Linky mais a innové dans le Schéma directeur des énergies qui sert de référence en France. Il s'agit d'un développement national, j'en conviens, mais nous utilisons les outils mis à disposition pour être plus performants dans la sobriété énergétique notamment, et aussi dans la lutte contre la précarité énergétique pour permettre à chacun de contrôler sa consommation.*

*Pour répondre à Mme PATAUD, la structure éducative d'Irigny ou Vernaison pour les enfants en difficulté ou en rupture familiale est gérée par les AJD. Les AJD sont dorénavant sur la commune. Apparemment, ce sont des enfants repérés par les éducateurs de rue qui sont amenés à intégrer cette structure. Cela se fait par la conjonction de plusieurs sources d'informations comme la Maison de la Métropole ou la justice par exemple. Je ne connais pas le détail mais je sais que de nouveaux éducateurs travaillent en lien pour pouvoir suivre des adolescents en grande difficulté, en rupture voire dans la délinquance.*

*Quant au collège Paul d'Aubarède, j'y ai été représentant des parents d'élèves pendant plusieurs années. Le problème que vous soulevez était récurrent. De nombreux aménagements ont déjà été réalisés tels que la suppression du trottoir qui se trouvait de l'autre côté, le rétrécissement des voies, l'installation d'un plateau surélevé pour obliger les véhicules à ralentir. Toutefois, le risque zéro n'existe pas sur un passage piéton, même devant les écoles. J'ajoute que le fait de « sur signaler » un passage piéton où traversent des enfants laisse penser que les autres passages piétons sont secondaires. Ensuite, c'est devant la médiathèque, rue Riboud, qu'il nous sera demandé d'en installer. Un Conseiller municipal de l'opposition demandait autrefois un passage rue de la Victoire, à la Maison des champs, où un plateau surélevé a été construit. Dans le Code de la route, un piéton est prioritaire même en dehors d'un passage piéton. On m'a demandé ce que je comptais faire, en tant que maire, après qu'un cycliste a été renversé parce qu'un automobiliste n'avait pas respecté un stop. Malgré tous les aménagements que l'on peut faire, des automobilistes peuvent être distraits, d'autres ne pas respecter la réglementation. Dans le cas du collège, avec la nouvelle entrée, nous pourrions demander à la voirie d'étudier l'installation de barrières pour canaliser les flux sur les passages piétons, en sachant que les personnes qui l'empruntent sont strictement prioritaires. Que faire ? Si vous connaissez une solution, je l'adopte. »*

**S. PATAUD.-** « *Nous voulions soumettre ce problème à la réflexion. »*

**G. PEYRERON.-** « *C'est la deuxième fois que vous parlez de la précarité énergétique. Nous aurions pu aborder le sujet à la commission générale. Je participe à de nombreux colloques sur cette question. On croit souvent que la précarité énergétique consiste en une surconsommation d'énergie.*

*Plusieurs études y font référence, dont une étude européenne sur la précarité énergétique, selon laquelle la faiblesse des revenus des foyers est le premier facteur de précarité énergétique. Il est important de le dire. Le deuxième est l'isolation thermique, le troisième étant le prix de l'énergie qui a beaucoup augmenté en Europe, notamment celui de l'électricité. En Allemagne, l'augmentation du coût de l'électricité s'élève à 144 %. Par ailleurs, les personnes les plus pauvres, qui sont dans la précarité énergétique, consomment dix fois moins que les autres, il est compliqué de réduire encore leur consommation.*

Sur cette question, trois rapports sont intéressants, celui de la Commission Européenne sur le Comité des Régions, celui du Conseil économique, social et environnemental européen, et celui du Parlement européen qui a voté en décembre 2016 un rapport sur la pauvreté et sur la précarité énergétique.

Si j'interviens c'est parce que l'on entend toujours les mêmes propos. Les personnes doivent faire des économies d'énergies mais ce n'est pas ainsi qu'elles ne seront plus dans la précarité énergétique. Si l'isolation thermique permettra de diminuer la consommation d'énergie en France, ce n'est pas elle qui réduira la précarité énergétique puisque le premier facteur est la faiblesse des revenus des foyers. Si les trois facteurs impliqués ne sont pas traités en même temps, on ne résoudra pas la question de la précarité énergétique. Ce problème est complexe, or de nombreux hommes politiques font malheureusement des raccourcis sur le sujet. »

**M. le MAIRE.**- « Merci pour votre contribution. Je demeure toutefois persuadé qu'en réduisant les consommations d'énergie dans un budget, même faible, les dépenses énergétiques sont plus allégées. C'est mathématique. Bien sûr, la pauvreté a un lien avec la précarité alimentaire et autre. La Métropole s'est lancée dans l'éco-rénovation. Le budget de l'éco-rénovation a été augmenté de trente de millions d'euros parce que nous avons considéré que certaines dépenses pouvaient être réduites, notamment en chauffage électrique, en évitant des surconsommations dues à la structure des bâtiments.

Par ailleurs, je suis plutôt favorable à la sobriété énergétique et à une rupture avec notre dépendance en matière de pétrole et de gaz. Cela me semble simple. En France, nous avons la chance de payer l'électricité bien moins chère que dans d'autres pays européens. Profitons-en ! Il a été annoncé une augmentation de l'électricité prochaine. Nous pouvons essayer de réduire les dépenses et d'accompagner les personnes dans la gestion de leur budget, par le biais du CCAS, en limitant leur consommation d'énergie, ce qui aura un impact favorable pour l'ensemble de la collectivité. C'est ma façon de penser. J'entends votre débat et je vous remercie de votre contribution, mais nos approches peuvent être différentes.

Vous dites que les élus ne se rendent pas compte mais vous êtes, vous-même, élu. J'accepte votre approche, qui est différente de la mienne qui est plus globalisante au niveau du Schéma directeur des énergies de la Métropole. Je la défends, comme vous le faites, avec conviction. »

**G. PEYRERON.**- « Monsieur le Maire, vous ne m'avez pas bien compris. Sur l'isolation thermique, 75 % des personnes en précarité énergétique se trouvent dans le parc privé. La réhabilitation des logements ne concerne pas le parc privé car cela poserait un problème. Si les pouvoirs publics subventionnent le parc privé, les propriétaires risquent d'augmenter les loyers. Relisez la loi de transition énergétique qui aborde cette question. Le parc public est mieux isolé que le privé. C'est la réalité. La Métropole intervient sur le parc public mais cela ne suffira pas si l'on n'intervient pas sur le parc privé.

Pour modérer l'idée selon laquelle la précarité énergétique serait seulement due à l'électricité... »

**M. le MAIRE.**- « On n'a pas dit cela ! Vous interprétez. »

**G. PEYRERON.**- « Quand on parle de précarité énergétique, on dit que l'électricité n'est pas trop chère, etc., et on parle du chauffage électrique. Ce type de chauffage représente 20 % alors que le gaz représente 40 % du chauffage, le pétrole 22 % et le bois 18 %. La précarité énergétique ce n'est pas seulement l'électricité. Dans les campagnes, beaucoup de personnes chauffées au fioul, sont en précarité énergétique. Le terme de précarité énergétique est complexe.

J'affirme que l'isolation thermique des logements est nécessaire et que le Plan transition énergétique n'est pas à la hauteur parce qu'il y a un très grand parc à réhabiliter, qui nécessiterait un investissement de plus de 1 Md€, que l'on n'a pas inscrit en face des réhabilitations.

Sous la mandature précédente, la Région s'était engagée à accélérer la rénovation du parc immobilier, mais un coup de frein y a été porté. Les sommes sont colossales. On croit toujours que ce sont les plus pauvres qui gaspillent. C'est faux... »

**M. le MAIRE.**- « Au contraire, ils économisent. »

**G. PEYRERON.-** « N'ayant que peu de revenus, ils consomment peu parce qu'ils font attention. »

**M. le MAIRE.-** « Nous allons leur permettre de consommer encore moins en rénovant le public mais aussi le privé. C'est bien le locataire qui paye la facture d'électricité et non pas le propriétaire. Vous parlez du chauffage au fioul dans les campagnes mais je vous signale qu'ils sont encore nombreux dans Lyon à se chauffer au fioul que nous essayons d'éliminer, et au bois. »

**G. PEYRERON.-** « 8 % au bois. »

**M. le MAIRE.-** « Oui, je connais les chiffres. Cela pose aussi des problèmes en termes de pollution atmosphérique. La Métropole subventionne une mise aux normes des foyers fermés. Cette opération ne touche pas seulement des personnes dans la pauvreté mais cela concourt à la réduction de la pollution.

*J'ai cité l'électricité à titre d'exemple, mais si l'on économise du gaz, du fioul ou du bois, pour moi, cela a la même valeur. Merci pour ce débat.*

*Les actions régionales doivent être complémentaires. La loi NOTRe va confier à la Région quelques compétences qui sont en cours de discussion. Concernant l'intervention extérieure, la Métropole travaille, d'Agglomération à Agglomération, la Région, de Région à Région. Quelques organismes font des passerelles. Cela dépend de la volonté politique des uns et des autres de bien vouloir travailler ensemble mais c'est un sujet plus politique. Nous sommes dans l'efficience.*

*Concernant le travail avec la Chine. Je rencontre des investisseurs chinois qui viennent en France. Je préfère qu'ils implantent des usines ici plutôt que l'inverse. Une entreprise allemande d'ascenseurs s'installera dans la zone industrielle de la Mouche. Je suis intéressé par son implantation en France, cela me rassure. C'est un débat intéressant.*

## **LE CONSEIL PREND ACTE**

### **4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement**

*Rapporteur : Madame Lucienne DAUTREY*

En application de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté au Conseil le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

#### **I - Le service public de production et de distribution de l'eau potable**

La Métropole est propriétaire d'un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs, 11 891 poteaux d'incendie et 10 479 bouches de lavage et 4 051 kilomètres de conduite d'eau potable de divers diamètres pour une production annuelle de 93,4 millions de mètres cubes par an. 189 905 mesures de qualité de l'eau ont été effectuées. La consommation d'eau pour l'ensemble des 59 communes du Grand Lyon est de 74 152 000 m<sup>3</sup>, soit 203 150 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour (+0,4%) pour 360 002 abonnés (soit - 0,4%).

##### **1° - L'exploitation du service public d'eau potable**

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service ainsi que de la gestion du service délégué au cours de l'année 2015 par les exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Le nouveau contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable a pris effet le 3 février 2015 avec le prestataire Eau du Grand Lyon. Pour les 360 000 abonnés, il s'est traduit par une baisse du prix de l'eau.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur, comprenant une part Métropole et une part délégataire pour l'abonnement et pour la consommation, s'établit à 1,7286 € HT par mètre cube.

Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous

organismes compris, à 109,42 € TTC contre 129,65 au 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit 1,8237 € TTC par mètre cube (TVA à 5,5 % sur l'ensemble des postes) contre 2,1608 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux**

En 2015, la Métropole a réalisé 18,254 M€ HT d'études et de travaux, dont 5,613 M€ HT au titre de l'extension et de la rénovation des réseaux et réservoirs, 1,478 M€ HT au titre des équipements de distribution et de sécurité et 11,163 M€ HT pour le rachat du parc de compteurs dans le cadre de la clôture des anciens contrats d'affermage.

En 2015, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 0,673 M€ de financements pour ces travaux dans le domaine de l'eau potable, sous forme de subventions à la Métropole. Enfin, dans le cadre de leurs obligations contractuelles de renouvellement, les délégataires ont dépensé 21,389 M€ HT décomposé de la manière suivante :

- 0,851 M€ HT par les anciens délégataires (du 1<sup>er</sup> janvier au 2 février 2015),
- 12,824 M€ HT par Eau du Grand Lyon pour le renouvellement (à partir du 3 février 2015),
- 7,714 M€ HT par Eau du Grand Lyon pour les travaux de premier établissement (à partir du 3 février 2015).

Ainsi, ce sont 39,643 M € HT d'investissements réalisés par la Métropole et les délégataires en charge de l'exploitation du service dans le cadre de leurs engagements contractuels de renouvellement sur les réseaux et installations du service public d'eau potable.

## **II - Le service public d'assainissement collectif**

La Métropole est propriétaire de 3 250 kilomètres de réseau de divers diamètres dont 600 km visitables, 70 stations de relèvement dont 16 sont gérées en contrat d'affermage et les 12 stations d'épuration (7 exploitées en régie et 5 en marché d'exploitation) permettent de traiter 475 257 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour. On dénombre 120 dessableurs, 415 déversoirs d'orage, 28 stations de mesure et 230 bassins de retenue ou d'infiltration des eaux pluviales.

L'un des faits marquants de l'année 2015 est l'adoption du schéma général d'assainissement par délibération du 6 juillet 2015. Il fixe les grandes orientations pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales pour la période 2015-2027. L'enjeu est d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement du territoire.

### **1° - *L'exploitation du service public d'assainissement collectif***

Le service public d'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole. Il est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux de la redevance d'assainissement collectif est de 0,9790 € HT par mètre cube. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part variable assainissement de la facture semestrielle de référence s'élève, tous prélèvements pour tous organismes compris, à 76,59 € TTC, soit 1,2764 € TTC par mètre cube (TVA à 10 % sur l'ensemble des postes), la tarification assainissement ne comportant pas de part fixe.

### **2° - L'exploitation du service public d'assainissement non collectif**

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

En 2015, 56 contrôles de conception et 35 contrôles de réalisation ont été effectués.

127 instructions d'urbanisme ont été menées dans les délais réglementaires. Concernant Saint-Genis-Laval, on dénombre en 2015, 176 installations, soit 3,6% du nombre total d'assainissement non collectifs, 190 diagnostic et ventes (soit 5,1%), 48 conception (soit 7%) et 18 réalisations (29,5%).

### **3° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement**

En 2015, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Métropole a réalisé pour 22,923 M € HT d'investissements au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public selon le détail ci-dessous :

- sur les réseaux d'assainissement collectif : 18,285 M€ HT,
- sur les 12 stations d'épuration : 3,483 M€ HT,
- sur les diverses études, acquisition de matériel et véhicules d'exploitation, logiciels techniques (télégestion et systèmes d'information géographiques) : 1,154 M€ HT.

En 2015, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 2,097 M € de financements pour ces travaux sur les réseaux d'assainissement et stations d'épuration, sous forme de subventions à la Métropole.

À titre d'information, concernant Saint-Genis-Laval, on note au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 5 291 abonnés pour l'eau potable et 5 304 abonnés assainissement (bassin versant de Pierre-Bénite).

Par ailleurs, la Commune, dans le cadre de sa politique de développement durable, participe au rendement du réseau par la mise en œuvre de la récupération des eaux pluviales à la nappe phréatique et au sein des bâtiments communaux. Ainsi, 9 cuves de récupérations d'eau sont désormais implantées sur la commune avec une nouvelle cuve installée à l'été 2016 au gymnase Giono, la capacité totale de ces cuves est de 430 m<sup>3</sup> pour une économie d'eau estimée à environ à 600 m<sup>3</sup>. Ces cuves permettent principalement l'arrosage des espaces verts (massifs... ) dont la toiture végétalisée du gymnase l'Équinoxe.

Concernant le ruisseau de la Mouche (prenant sa source à Saint-Genis-Laval et se jetant dans le Rhône à Irigny), les Communes, leurs élus et les associations conjuguent leurs actions pour réhabiliter le ruisseau et faire connaître ce patrimoine naturel.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

**S. PATAUD.**- « *Un léger rebondissement en lien avec les dernières lignes de la délibération pour faire part de notre joie concernant la revalorisation du patrimoine saint-geinois avec la réhabilitation du ruisseau de la Mouche.* »

**M. le MAIRE.**- « *L'opération sur le ruisseau de la Mouche est lancée avec la Métropole depuis une dizaine d'années. Je voulais en parler. Nous avons désormais de l'eau durant toute l'année, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les riverains nous alertaient qu'ils n'avaient plus d'eau. Les poissons reviennent. On a pu découvrir une partie de la rivière (50 ou 100 mètres) qui avait été bétonnée à tort. Nous nous inscrivons dans une dynamique de revalorisation. Cela fait partie du patrimoine de la commune, à valoriser.*

*Les sources sont très bien protégées à l'heure actuelle. C'est une source privée, pour autant il n'y a pas de construction ni de pollution autour.*

*Sur l'assainissement collectif, je crois que le chiffre de 145 a été cité. Il y en a une dizaine de moins, compte tenu des travaux de la Métropole pour améliorer le réseau d'assainissement. Cela va dans le sens des effluents non naturels dans le système de ruissellement qui alimente la source de la Mouche puisque c'est la résurgence de ce qui se passe sous nos pieds, qui ressort à la Mouche. Cela descend des coteaux. Vous avez raison de le souligner.*

**F. TIRTIAUX.**- « *Je voulais partager une information et augmenter la joie de Mme PATAUD. La Métropole se préoccupe aussi beaucoup du patrimoine. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, l'un des axes au niveau culturel est la valorisation du patrimoine. Chaque année, la Métropole sera en charge des Journées européennes du patrimoine. Cette année, la thématique choisie par la Métropole s'intitulera « Au fil de l'eau ». La rivière de la Mouche ainsi que le lavoir et tout ce que compte le patrimoine de Saint-Genis-Laval sera plus que jamais valorisé le troisième week-end de septembre.* »

**LE CONSEIL PREND ACTE**

## **5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

*Rapporteur : Monsieur Serge BALTER*

La Métropole de Lyon a assuré en 2015 aux 1 336 994 habitants, répartis sur 59 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2015 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont la compétence relève de la Métropole de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil métropolitain, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Communauté urbaine de Lyon a cédé sa place à la Métropole de Lyon. Le périmètre d'intervention de la collectivité en termes de service public d'élimination des déchets s'agrandit avec l'intégration du service des parcs et jardins et des centres techniques des voiries anciennement départementales : collecte des corbeilles de propreté mais aussi déchets végétaux des espaces verts.

Prioritaire en matière de gestion des déchets, la réduction à la source des déchets se renforce sur le territoire de la Métropole. De nombreuses initiatives locales, citoyennes et entrepreneuriales essaient. La Métropole de Lyon s'inscrit au cœur de ce mouvement en tant que collectivité pilote de projets grâce à son programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME. Ce dernier est arrivé à son terme en 2015.

La production de déchets par habitant a baissé de 1,17 % entre 2014 et 2015. Cette évolution participe à la baisse globale de la production de déchets entre 2009 (année de référence) et 2015 de - 7,01 % répondant ainsi à l'objectif quantitatif initial.

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement, les dépenses de personnel métropolitain directement affecté à la collecte et au traitement des déchets ainsi que les frais de structure (amortissement, entretien des bâtiments...). En 2015, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 145,7 M€, soit une baisse de 0,6 % par rapport à 2014.

Pour information, en 2015, ce sont 216,43 kg d'ordures ménagères (bacs gris) en moyenne par Saint Genois qui ont été collectés, soit - 0,7 % par rapport à 2014 pour une moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon de 229,8 kg./hab.

Par ailleurs, en ce qui concerne le tri sélectif (bac vert), la commune de Saint-Genis-Laval a été concernée par des actions de formations de relais de proximité auprès de toutes personnes susceptibles d'être un relais pour délivrer des consignes de tri (gardien, animateurs, agents d'entretien...).

Ainsi pour Saint-Genis-Laval, 52,19 kg d'emballages triés par habitant ont été collectés (50,64 en 2014, soit +3%) contre 47,6 kg/hab en moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon. La qualité du tri de la commune est qualifiée de moyenne.

Enfin, afin d'optimiser le recyclage du verre, des diagnostics ont été réalisés sur 16 communes dont Saint-Genis-Laval afin de dynamiser les quantités de verre collectées et d'installer des silos sur de nouveaux emplacements. De plus, la Commune s'est engagée comme 31 autres Villes dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre en participant aux trophées du verre récompensant la meilleure progression de recyclage du verre.

Ainsi ces mesures ont déjà permis d'augmenter la quantité de verre collectée sur 2015 de 1,5 %, passant de 22,22 à 22,57 kg de verre en moyenne par Saint Genois contre 20,6 kg sur l'ensemble du Grand Lyon.

Que ce soit par l'intermédiaire de la remise du trophée du verre visant à récompenser la commune de Lissieu (plus forte augmentation de quantité de verre collecté en 2014) ou le don historique de 81 539 euros à la ligue contre le cancer, les actions de communication sur le geste de tri du verre et la multitude de supports distribués font la preuve de l'engagement de la collectivité dans ce domaine.

Enfin, la médiatisation croissante de la collecte des sapins permet d'informer et de donner envie à chaque citoyen de s'inscrire dans cette pratique éco-responsable de proximité qui vient en soutien des déchèteries.

Un exemplaire du rapport 2015 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**T. MONNET.**- *« La Métropole, dans le cadre de la réduction de la source des déchets, s'inscrit au cœur de ce mouvement en tant que collectivité pilote de projet, grâce à son programme local de prévention des déchets, en partenariat avec l'ADEME.*

*Ce dernier est arrivé à son terme en 2015. Nous voulions savoir s'il avait été renouvelé et sinon, quelles en étaient les raisons ? Nous voulions également savoir si une Commune, comme Saint-Genis-Laval, pouvait conventionner avec l'ADEME ?*

*Des actions de formation pour le tri sélectif à Saint-Genis-Laval continuent-elles régulièrement ? Pouvez-vous nous éclairer sur vos actions en faveur du compostage que souhaitent développer un certain nombre d'associations ?*

*Dans le projet, il est indiqué que la priorité concernant la limitation des déchets consiste en de nombreuses initiatives locales citoyennes et entrepreneuriales qui essaient à l'échelle de la Métropole. Dans ce cadre, un certain nombre d'associations souhaitent être davantage associées aux projets environnementaux de la Commune. Je voulais savoir s'il était possible et envisagé de trouver des lieux pour permettre d'avoir des échanges constructifs portés par la Commune, un peu comme les réunions préparatoires à l'Agenda 21 qui avait été l'occasion de faire un ensemble de réunions qui étaient fort intéressantes et qui ont débouché sur l'Agenda 21.*

*Dans ce prolongement, serait-il possible de revoir un certain nombre d'aspects, de refaire le point sur ceux qui sont en cours et sur les autres, et d'échanger sur ce site en lien avec des structures ou des associations locales comme Ecoclicot, Naturama ou d'autres, qui souhaite s'inscrire dans ce schéma ? Merci »*

**M. le MAIRE.**- *« La convention avec l'ADEME est terminée, la Métropole a pris le relais avec ce que l'on appelle « les ambassadeurs du tri ». Nous en avons parlé à la réunion des présidents lors de la préparation de ce Conseil Municipal. Les ambassadeurs de tri font une démarche de formation dans les copropriétés, dans les ensembles collectifs, car c'est là où la qualité du tri est plus compliquée. Des sensibilisations ont lieu dans les écoles avec des animateurs de la Ville. Nous nous inscrivons dans cette dynamique de prévention et de sensibilisation du jeune public parce que nous savons qu'en touchant les enfants, on atteint souvent les parents.*

*Je vous rappelle également que nous nous sommes lancés dans une opération d'Agenda 21. Cela n'a pas dû vous échapper. Il y a eu une action pédagogique au moment des Foulées de Beauregard, sur le tri des déchets. Nous cherchons à généraliser par la valorisation d'initiatives collectives et pédagogiques parce qu'il ne suffit pas que cela serve à quelques-uns. Cela doit avoir une répercussion plus large. Ces éléments me semblent positifs. Il y en a eu d'autres que je n'ai pas en tête présentement. Nous avons un composteur dans une école, nous en installerons peut-être un ailleurs.*

*Quant aux initiatives individuelles ou collectives d'associations, elles doivent être gérées sans contribution obligatoire de la Ville. Nous avons suffisamment de problèmes à régler comme celui, très difficile, du local de la montée de l'église. Il faut savoir que la mise en place d'un composteur dans un lieu public peut engendrer quelques nuisances et nécessiter de l'entretien mais il faut aussi circonscrire la génération des déchets spontanés. Tous les lieux ne sont pas propices à cela. Néanmoins, j'ai demandé à la Métropole d'étudier cela de plus près pour que ce soit une opération métropolitaine sur un espace métropolitain et pas seulement communal.*

*La situation évolue pour peu qu'elle soit étudiée et réfléchie, dans une optique de propreté de l'espace public. Le jardin aux Barolles a aussi un composteur. Nous avons proposé à cette association de rejoindre ce jardin. Pourquoi pas ? Nous pourrions peut-être essaier chez les habitants au niveau du conseil citoyen et du jardin collectif qui va se faire.*

*Des initiatives d'associations sont prises en compte. Certaines sont à l'étude, d'autres peuvent se faire en projet. »*

**T. MONNET.-** *« J'entends ce que vous dites. Des réunions intéressantes s'étaient tenues dans le cadre de l'Agenda 21. Il me semblerait intéressant de renouveler l'opération, certes pas à la même échelle car cela avait pris beaucoup de temps à des personnes de la Commune, et de faire des rappels sur ce qui s'est passé, sur ce qui est à venir et sur les partenaires qui pourraient participer aux futures actions. Ce serait motivant pour les Saint Genoïis qui souhaiteraient y participer. Cela donnerait une meilleure vision de l'Agenda 21 de notre Commune.*

*Il serait bon de trouver régulièrement des lieux où les structures peuvent s'exprimer. Merci. »*

**M. le MAIRE.-** *« L'Agenda 21 figure sur le site de la Ville. Nous essayons de l'actualiser autant que possible. Des actions n'avaient pas été prévues et sont mises en oeuvre. À titre d'exemple, nous avons supprimé une chaudière au fioul au profit du gaz à l'église, ce qui limite les émissions et la pollution. »*

**T. MONNET.-** *« Je ne prétends pas que rien n'est fait. »*

**M. le MAIRE.-** *« Nous allons essayer de le mettre à jour au fur et à mesure. Nous avons l'habitude de le faire, dans cette Ville, quand il se passe quelque chose dans un quartier ou qu'un projet voit le jour. Nous le ferons en temps utiles pour le jardin aux Barolles mais nous ne voulons pas planifier des réunions ou des commissions générales inutilement. Nous le faisons en rapport avec un projet. La concertation au niveau des Barolles se fera naturellement dans le temps, dans le respect de la concertation comme nous avons l'habitude de le faire. Je veux organiser 20 à 25 réunions par an, consacrées à un projet, avec les riverains concernés. En l'occurrence, nous le ferons quand nous aurons résolu un certain nombre de problèmes.*

*Nous sommes actuellement en concertation avec les commerçants au sujet du local de la montée de l'église. Cela entre dans le cadre de la proximité avec la population, que vous appelez de vos vœux. C'est ce qui nous anime depuis fort longtemps, en associant le maximum de personnes.*

*Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet des déchets ?*

*Je rappelle que le traitement et l'incinération des déchets est une source d'énergie utilisable pour les réseaux de chaleur qui vont se développer sur la métropole lyonnaise puisque ce sont des projets à l'échelle métropolitaine.*

*Je vous demande de prendre acte de ce rapport sur les déchets ménagers.»*

## **LE CONSEIL PREND ACTE**

### **6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Société Publique Locale « Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon » : achat d'actions**

*Rapporteur : Madame Marie-Paule GAY*

Dans le cadre des projets de mutualisation initié depuis 2012, la problématique des services funéraires constitue un des thèmes qui a été travaillé par plusieurs communes.

En effet, deux éléments ont favorisé la réflexion.

En 1993, la loi a mis fin au monopole communal du service des pompes funèbres. Depuis chacun est libre de choisir l'entreprise funéraire qui réalisera les obsèques. Mais, confrontées à la perte d'un proche, les familles ne sont pas toujours en situation de rechercher toute l'information qui leur serait utile et de faire jouer efficacement la concurrence. Or l'expérience montre que la transparence tarifaire reste compliquée.

Par ailleurs, si les services funéraires municipaux des villes de Lyon et Villeurbanne s'étaient regroupés en un syndicat intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (PFIAL), une évolution juridique de ce syndicat apparaissait nécessaire d'une part pour disposer d'une autonomie juridique et financière plus grande et de ce fait une plus grande souplesse de gestion dans un secteur ouvert à une concurrence forte et d'autre part, permettre l'ouverture à d'autres communes de la Métropole.



En effet, des études ont révélé que la création du syndicat intercommunal avait induit une baisse des tarifs de la concurrence jusqu'à 30 %. Cette évolution conforte donc les atouts du syndicat intercommunal PFIAL :

- la prégnance publique, gage du respect de la gage du respect de l'éthique indispensable à cette activité;
- son rôle de régulateur du marché par rapport aux opérateurs privés;
- son bon équilibre financier (budget équilibré).

La création du pôle funéraire public de la Métropole de Lyon témoigne ainsi de la volonté politique d'optimiser, à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, le service de la gestion de services funéraires tout en permettant aux élus non seulement de maîtriser les prix mais surtout de proposer un service de qualité aux familles, conservant ainsi pleinement les valeurs du service public.

La Société Publique Locale est en effet une société dont le capital était vivement détenu par les collectivités territoriales.

Cette Société Publique Locale permet de maintenir et de renforcer le service public sur un territoire élargi. Ce territoire élargi rendra possible, pour un plus grand nombre de familles, de recourir au service public funéraire de la Métropole. À ce titre cette SPL pourra également proposer sur le territoire des communes qui la composent des équipements de proximité tels des agences pour l'organisation des funérailles, des chambres funéraires.

Les tarifs appliqués demeurent contrôlés et encadrés puisque faisant toujours l'objet d'une approbation par le comité syndical.

Pour les communes, les avantages sont principalement les suivants :

- choix pour les familles de s'adresser à la SPRL funéraire comme tout autre opérateur privé, la SPRL est une véritable alternative;
- possibilité de faire effectuer par la SPL les reprises physiques des concessions échues ou abandonnées, la SPL offrant en la matière un service de qualité à des prix compétitifs;
- possibilité de prise en charge par la SPL des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes décédées sur le territoire des communes actionnaires;
- bénéfice de l'expertise et du savoir-faire dans le domaine funéraire.

Les caractéristiques de la Société Publique Locale pôle funéraire public de la Métropole de Lyon sont les suivantes :

- création le 17 octobre 2016;
- capital de 600 000 euros répartis entre 7 actionnaires dans les proportions suivantes :

→ le syndicat intercommunal PFIAL	537 000 euros
→ la commune de Bron	22 000 euros
→ la commune de Corbas	3 000 euros
→ la commune de Feyzin	5 000 euros
→ la commune d'Oullins	15 000 euros
→ la commune de Pierre-Bénite	5 000 euros
→ la commune de Rillieux-la-Pape	13 000 euros
- objet social :
  - le service extérieur des pompes funèbres;
  - la crémation;
  - la reprise physique des concessions échues ou abandonnées;
  - toutes activités accessoires autorisées

et d'une manière plus générale, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

La société exercera ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire.

- durée de la société : 99 ans.

Considérant l'intérêt que représente le projet pour les Saint Genois, il est proposé d'entrer au capital de cette Société Publique Locale dénommée « pôle funéraire public ».

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **RACHETER** au syndicat intercommunal PFIAL 12 actions d'une valeur de 500 € de la Société Publique Locale dénommée « pôle funéraire public », soit un total de 6 000 €;
- **PROCÉDER** à l'adoption des statuts de la Société Publique Locale;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à prendre ou signer tout acte utile à l'acquisition des actions de la dite société;
- **DÉSIGNER** Madame Maryse JOBERT-FIORE comme représentante permanente à l'assemblée générale des actionnaires, à l'assemblée spéciale et le cas échéant au conseil d'administration.

**Y. CRUBELLIER.**- *« Lors de la réunion des présidents de groupe, vous avez indiqué qu'il s'agissait de faire baisser les prix des prestations funéraires. Aujourd'hui, l'offre est limitée dans le privé, je peux le comprendre. Deux grands donneurs d'ordres se disputent le marché et quelques petits indépendants, de plus en plus rares, ont du mal à trouver leur place dans ce marché.*

*Je trouve gênant de créer une société avec de l'argent public, et de faire concurrence à des sociétés privées, à partir du moment où il y en a plusieurs. Je le comprendrais s'il n'y en avait qu'une car le monopole n'est jamais bon.*

*Je vous rappelle qu'il y a quelques années, une société de pompes funèbres souhaitait s'installer à côté des pompes funèbres actuelles, rue Jules Guesde, dans les locaux des anciens établissements Durand qui vendaient des chaussures et qui avaient trouvé un repreneur pour y installer une chambre funéraire. Le projet avait été stoppé alors que tout était ficelé et à l'acte de vente pratiquement passé, par le Grand Lyon qui a utilisé son droit de préemption, non pas pour s'opposer à l'activité, mais pour reprendre les locaux qui sont vides depuis. C'est dommage ! Certes, il existait un autre plan pour le métro, mais nous n'avons jamais réellement su de quoi il retournait. Ces établissements ont donc été repris par le Grand Lyon, certes en commun accord avec le propriétaire, mais ils sont toujours vides à l'heure actuelle. C'est dommage pour l'emploi, pour la taxe foncière et notre revenu.*

*Si la société se charge de s'occuper de nos défunts, j'aimerais savoir où elle sera basée. Si quelqu'un décède à Saint-Genis-Laval, la cérémonie se déroulera-t-elle à Villeurbanne ou y aura-t-il une chambre funéraire et un lieu où la famille du défunt pourra se retrouver ?*

*Par ailleurs, vous parlez d'économies. Je suis d'accord avec le fait que l'inhumation et l'incinération coûtent très cher. Quel sera le niveau de l'économie pour la Commune ? Je comprends que certains coûts soient difficiles à gérer pour vous. En revanche, je suis surpris.*

*Nous voterons cette délibération mais nous aimerions avoir connaissance des résultats de cette société et en connaître le bilan pour savoir ce qu'il adviendra de l'argent que nous avons investi. »*

**M. le MAIRE.**- *« Vous faites référence à l'achat d'une entreprise mais cela n'a rien à voir avec l'autorisation de la concurrence. À l'époque, les bâtiments avaient été achetés en prévision du passage du métro mais les projets n'étaient pas aboutis. Des acquisitions se faisaient au fur et à mesure.*

*Ces bâtiments sont vides. Quand on laisse une entreprise s'installer, le coût des indemnités d'éviction est très élevé, largement supérieur à la CET par exemple. La Métropole, comme le Conseil général, avait pratiqué ce type de préemption préalable sur le tracé du métro pour éviter d'être critiquée pour son imprévision. Il est compliqué de délocaliser des entreprises et les salariés qui y travaillent.*

*Concernant le compte-rendu, les résultats de cette société seront publics chaque année, à l'occasion de chaque bilan. Notre représentant nous en fera un compte-rendu au Conseil Municipal, si vous en êtes d'accord.*

*Nous sommes plusieurs Villes de sensibilités politiques différentes à penser que cela apporte un service de plus aux usagers et surtout à leurs familles pour diminuer le coût des prestations. Quand ce service public existe, le prix des prestations privées diminue et les*

*bénéficiaires en tirent un avantage. Cela me semble correct. Il n'y a pas de concurrence entre privé et public ; il s'agit d'un service public comme il existe des crèches publiques, des crèches associatives. Ce n'est pas interdit. Il existe également de nombreuses sociétés d'économie mixte au niveau du foncier de la métropole qui agissent sur le territoire car tout ne peut pas être confié au secteur privé. À titre d'exemple, il a fallu que la Métropole fasse une DSP pour le déploiement de la fibre optique avec une consultation et une mise en concurrence.*

*Vous m'interpellez sur les économies attendues par ce service. Le bénéfice attendu par la Commune est lié aux travaux que nous réalisons au cimetière sur la reprise de concessions. Nous sommes des gestionnaires de la Commune, nous attendons entre 6 000 € et 10 000 € par an d'économies. La rentabilité sera atteinte en moins de deux ans par rapport aux achats de parts. Vous qui nous interpellez régulièrement sur le sujet des impôts, c'est intéressant. Ces dépenses en moins pour la Commune nous éviterons d'augmenter les impôts locaux. C'est intéressant pour les bénéficiaires et pour la collectivité. Par ailleurs, il n'est pas inutile de faire jouer la concurrence dans ce domaine. J'ajoute que cela se fait sans but lucratif, bien entendu. »*

**Y. CRUBELLIER.** - « *Qu'en est-il de l'emplacement ?* »

**M. le MAIRE.** - « *Actuellement, le siège est à Lyon. Nous essayons d'obtenir l'implantation d'une agence à proximité, à Oullins, La Mulatière, Pierre-Bénite ou d'autres communes du secteur. Nous essayons au moins d'avoir un service de proximité ou une antenne pour éviter les désagréments que vous soulignez. Je ne sais pas s'il y aura une chambre funéraire. Ce n'est pas acté, cela fera l'objet de discussions au sein du Conseil d'administration et en Assemblée générale. Je ne peux pas vous donner de garantie à ce jour ni faire de promesses que je ne saurai tenir.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

### **LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

#### **7- DÉPLACEMENTS**

##### **Révision du Plan des Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Ce document fixe les orientations de la politique des déplacements de l'agglomération à **moyen et long terme** sur le territoire du PTU (Périmètre de Transports Urbains) du SYTRAL. C'est dans le PDU que sont inscrits les **projets de développement** du réseau de transport en commun ou des **idées d'actions** qui resteront à être étudiées plus précisément avant leur mise en œuvre.

Le 9 décembre 2016, le comité syndical du SYTRAL a approuvé le bilan de la concertation puis l'arrêt du projet de révision du plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise afin d'engager la phase réglementaire de consultation obligatoire dans la perspective d'une approbation du document final fin 2017.

L'objet de la présente délibération vise à émettre un avis sur le projet de révision du plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise au titre de la consultation des personnes publiques associées.

Le premier PDU de l'agglomération lyonnaise, approuvé en 1997, a fait l'objet d'une première révision en 2005.

Les actions menées, en particulier par les différents maîtres d'ouvrage public (SYTRAL, Grand Lyon, communes, État, région, département...) ont permis de poser les fondements pour une mobilité durable :

- un fort développement des transports collectifs urbains en périphérie du cœur d'agglomération accompagné d'un développement massif des parcs relais (P+R);
- la restructuration du réseau du bus dans le cadre de la démarche Atoubus;
- le renforcement et le cadencement de la desserte ferroviaire TER et la création de la gare Lyon-Jean Macé dans le cadre du projet réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL);

- le fort développement du réseau modes actifs permettant de promouvoir une ville marchable et cyclable en réduisant notamment les coupures : la zone 30 presqu'île, l'anneau bleu, le tube mode doux de la Croix-Rousse, les berges du Rhône, les rives de Saône ou encore le schéma directeur 2 roues développé dans les communes de la Métropole;
- le développement des services vélo : Vélo'v avec aujourd'hui 348 stations disposant au total de 4 000 vélos;
- le développement d'outils et de services permettant de faciliter l'inter-modalité et l'information multimodale : Optimode, OurRa !, la tarification Tlibr...;
- la conduite d'actions emblématiques sur les régulations des vitesses et la reconquête d'espaces de voirie au profit des modes alternatifs : requalification d'envergure comme sur l'avenue Jean Mermoz, la rue Garibaldi, le cours Émile Zola.

Le PDU 2017-2030 vise à doter l'agglomération d'un système de mobilité pour répondre aux enjeux majeurs identifiés de l'agglomération.

En effet, en dix ans, notre agglomération s'est fortement développée : un nombre important de nouveaux emplois, de nouveaux habitants avec une aire d'influence de la métropole qui s'est élargie ...

Ainsi le PDU fixe plusieurs objectifs à atteindre en se souciant d'assurer un équilibre entre les besoins de mobilité, d'équité et de cohésion sociale, le développement économique et les préoccupations liées au cadre de vie à la protection de l'environnement et la santé publique.

Le périmètre du nouveau PDU concerne 73 communes, soit 1 375 000 habitants pour 4,5 millions de déplacements par jour entrants (2 millions en voiture, 69 000 en vélo, 1,5 million à pied et 835 000 en transport en commun en 2015)

1. Un objectif ambitieux de répartition modale

- atteindre en 2030 pour les déplacements réalisés sur le périmètre du PDU : 35 % de déplacements en voiture et deux-roues motorisés, 35 % de déplacements à pied, 22 % de déplacements en transports collectifs et 8 % de déplacements en vélo.

2. Les objectifs liés aux enjeux de cadre de vie et santé publique

- réduire d'au moins 5 % les kilomètres parcourus par les véhicules en 2030 par rapport à 2015;
- réduire de plus de 85 % des émissions de polluants;
- réduire de plus de 35 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2005;
- inciter à l'utilisation des modes alternatifs à la voiture.

3. Les objectifs liés aux enjeux d'équité et de cohésion sociale

- améliorer les conditions effectives d'accès à l'ensemble des services de mobilité;
- accompagner les publics les plus vulnérables dans leur parcours de mobilité, notamment pour favoriser l'accès à l'emploi;
- offrir des services de mobilité adaptée aux besoins des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville;
- assurer une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'ensemble de la chaîne de déplacement.

4. Les objectifs en lien avec un système de mobilité pensé pour l'usager et l'habitant

- susciter et accompagner les changements de comportement et simplification du vécu des habitants;
- coordonner et intégrer les interventions publiques et renforcer les complémentarités avec les acteurs privés.

5. Les objectifs en lien avec un système de mobilité au service d'une agglomération multipolaire et attractive

- organiser la multimodalité en lien avec les spécificités des territoires, en offrant un bouquet de services articulant en bonne cohérence les systèmes traditionnels et les nouveaux services à la mobilité;
- renforcer les réseaux de transports collectifs pour répondre aux enjeux de développement de l'agglomération tout en garantissant leur viabilité financière;

- accompagner le dynamisme économique de l'agglomération en intégrant le transport de marchandises dans le système de mobilité aux différentes échelles du territoire en lien avec leur politique d'aménagement;
- concevoir un espace public à échelle humaine, contribuant à la lutte contre la sédentarité et à la diminution de la place occupée par la voiture individuelle en circulation et en stationnement.

**Le PDU de l'agglomération lyonnaise 2017-2030** constitue un document de planification définissant la stratégie en matière de mobilité et comporte donc un plan d'action pour atteindre les objectifs fixés.

Ce dernier compte 122 actions à réaliser à l'horizon de 2022-2030 et proposé selon **8 axes stratégiques** :

- axe stratégique 1 : une mobilité sans coupure (favoriser l'intermodalité et la multimodalité).

Il s'agit par exemple de favoriser une information multimodale et accessible à tous, d'offrir une billetterie et des tarifications intermodales et multimodales, de mettre en œuvre une stratégie de rabattement et de diffusion vers les transports collectifs...

- axe stratégique 2 : un espace public accueillant et facilitant pour les modes actifs.

Il s'agit d'améliorer la sécurité, la qualité d'accueil et l'agrément de l'espace public, d'encourager les déplacements à pied et de rendre performants les déplacements à vélo.

- axe stratégique 3 : des transports collectifs performants et attractifs.

Il s'agit d'augmenter la capacité du réseau structurant et de renforcer sa fiabilité, de poursuivre le maillage du réseau structurant de transports collectifs urbains.

- axe stratégique 4 : une mobilité automobile régulée et raisonnée.

Il s'agit d'optimiser et de hiérarchiser le réseau de voirie en favorisant les usages partagés de la voiture avec une politique de stationnement cohérent et favorisant la multimodalité.

- axe stratégique 5 : susciter et accompagner le changement de comportement.

Au-delà de la sensibilisation aux enjeux d'une mobilité durable, il s'agit de travailler avec les générateurs de déplacement pour faire évoluer les pratiques de mobilité.

- axe stratégique 6 : favoriser l'accès à la mobilité pour tous.

Réduire les situations d'enclavement, améliorer des liaisons piétonnes et cyclables, rendre effectif l'accès aux tarifications sociales, coordonner et harmoniser la mise en accessibilité sur le territoire, tels sont les types d'actions envisagées.

- axe stratégique 7 : des transports de marchandises intégrées.

Il s'agit principalement de réduire l'impact environnemental des déplacements liés au transport de marchandises, de consolider le cadre et les outils de partenariat avec les professionnels et d'améliorer la prise en compte de la logistique dans les aménagements et les équipements urbains.

- l'axe stratégique 8 : concerne les modalités de mise en œuvre de financement.

Le PDU intègre également des focus par secteur géographique afin d'apporter des éclairages particuliers sur chacun d'eux.

**Concernant l'Ouest**, il concentre des pôles d'emplois et d'équipements de premier plan avec par exemple Techlid, le campus Lyon Ouest, le site des Hôpitaux et la Vallée de la chimie.

La moitié des gares du périmètre du PDU est localisée dans ce secteur, le ferroviaire est donc un réseau structurant de ce territoire. Plusieurs lignes majeures de bus irriguent les principales polarités urbaines et desservent Gorge de Loup, les gares de Vaise, Oullins, Perrache ou Bellecour. Leurs performances aux heures de pointe souffrent de la forte congestion routière et du manque d'aménagement dédié notamment lors des traversées des centres bourgs. Les continuités cyclables sont à améliorer pour aménager un réseau structurant à l'échelle du secteur.

Enfin, ce secteur est couvert par des infrastructures autoroutières majeures génératrices d'importantes coupures et de nuisances compte-tenu de leur niveau de trafic et l'annonce de projets nouveaux modifiant les infrastructures routières à plus ou moins longue échéance

impliquant d'anticiper dès aujourd'hui les stratégies, conditions d'utilisation et d'intégration d'urbaines de ce patrimoine routier.

En conséquence, **quatre principaux enjeux** sont identifiés :

- la poursuite de la diminution du trafic automobile;
- l'intégration urbaine des franchissements des multiples coupures notamment pour favoriser l'usage du vélo et de la marche pour les déplacements de proximité;
- l'amélioration de l'attractivité des lignes de bus et des usages de vélo dans un cadre de circulation pacifiée autour et sur les infrastructures routières existantes ou à venir;
- le lien avec les territoires voisins, en augmentation, qui doit pouvoir s'appuyer sur une valorisation du réseau ferroviaire, notamment le tram train de l'Ouest et du Sud Ouest Lyonnais (ligne Givors-Brignais) ainsi que sur une meilleure intégration des lignes interurbaines qui parcourent ce secteur.

Les actions structurantes pour le PDU programmées d'ici 2022 s'articulent autour :

- de fortes évolutions du réseau autoroutier, que ce soit plus particulièrement sur le sud-ouest le devenir de la partie urbaine des autoroutes A6/A7, de l'arrivée de l'A45 et sa liaison reconfigurée avec l'A7/A46 sud;
- du développement de l'utilisation du train, avec notamment l'ouverture de la halte d'Yvours à Irigny prévue en septembre 2019;
- l'augmentation des capacités métro et tramway. À ce titre, la réalisation du prolongement de la ligne B ainsi que la création du pôle d'échanges multimodal constituent un enjeu pour l'ensemble du territoire;
- de l'amélioration de la performance du réseau de bus qui constitue une alternative essentielle à la mobilité automobile. Le développement des rabattements/diffusion de manière efficace vers/depuis les points d'entrée des réseaux lourds de transports collectifs est réaffirmée notamment avec le pôle multimodal des hôpitaux;
- de la valorisation de l'usage des modes actifs. L'objectif est d'accroître l'usage du vélo, de conforter la marche comme deuxième mode de déplacement et d'améliorer les franchissements pour les piétons et les vélos des différentes coupures urbaines majeures.

D'ici 2030, les axes et les actions stratégiques à programmer reposent sur les points suivants :

- une mobilité automobile toujours raisonnée et régulée, et le maillage routier de l'agglomération nécessite d'être complété. L'anneau des sciences est l'une de ces infrastructures;
- le développement du réseau de transport collectif. : à ce titre, la liaison entre Saint-Genis-Laval et Brignais pourra constituer une opportunité de créer une nouvelle porte d'entrée Sud Ouest à proximité du réseau routier métropolitain pour assurer un rabattement en transport collectif le plus en amont possible. L'interconnexion au tram train de l'Ouest Lyonnais est également envisagée;
- susciter et accompagner les changements de mobilité. Parce que le territoire est caractérisé par la présence de grands générateurs de déplacement au public varié (zone industrielle de la mouche ou pôle universitaire), il convient de développer les démarches de plan de mobilité.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, articles L.1214-15, et en préalable à l'enquête publique qui interviendra courant 2017, l'avis de la Commune est sollicité.

À ce titre, il est relevé que ce projet donne une vision globale de la mobilité qui positionne le sud-ouest lyonnais comme un territoire de demain en mutation par les transformations qu'il aura à connaître : transformation de l'autoroute A6/A7, bouclage du périphérique lyonnais grâce à l'anneau des sciences qui comportera une voie transport en commun, développement des transports en commun avec le prolongement du métro B jusqu'aux hôpitaux et jusqu'à l'A450 à terme (conformément à la DUP relative au prolongement de la ligne B demandé par la Ville et accepté).

Par ailleurs, les orientations proposées confortent la volonté d'une métropole plus humaine, plus saine et agréable à vivre en visant notamment la réduction de l'impact environnemental des déplacements et l'amélioration une stratégie multimodale tout en intégrant l'ambition de

conjuguer le développement économique et urbain, en garantissant le projet de développement porté par le SCOT.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le projet de révision du plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise.

**G. PEYRERON.**- *« Monsieur le Maire, comme vous le dites, l'objet de la présente délibération vise à émettre un avis sur le projet de révision des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise au titre de la consultation des personnes publiques associées.*

*Vous nous présentez les objectifs, les axes stratégiques avec un petit focus sur l'ouest lyonnais, mais un Plan de déplacement d'agglomération est global. On ne peut pas aborder les déplacements de l'ouest lyonnais, seulement. Il faut être cohérent avec l'ensemble de l'agglomération en termes d'équité, de solidarité et d'égalité de traitement.*

*Vous dites vous-même que ce Plan est important pour les Saint-Genois. Il aurait mérité une présentation à l'ensemble des Conseillers municipaux avec un échange sur les objectifs et sur les axes. Pour une véritable consultation du Conseil Municipal, une commission générale aurait dû être programmée. Vous allez me dire que l'on revient sur le sujet,... Mais vous avez dit vous-même que c'était un Plan très important. Nous aurions pu en discuter tranquillement parce que le temps va être court. »*

**M. le MAIRE.**- *« N'interprétez pas ce que je n'ai pas dit ! »*

**G. PEYRERON.**- *« Excusez-moi Monsieur le Maire.*

*Malheureusement, ce n'est pas le cas. Vous consultez les membres du Conseil Municipal mais j'ai l'impression d'être une potiche. La démocratie locale n'en sort pas grandie. Il n'est pas étonnant que de plus en plus de citoyens ne croient plus en l'action politique dans notre pays. Ce n'est pas étonnant. D'après ce que je sais, il n'y a pas eu non plus de débat digne de ce nom à la Métropole., d'après ce que l'on m'a dit. J'ai aussi des amis»*

**M. le MAIRE.**- *« Si vous jugez tout comme cela, c'est votre jugement, Monsieur PEYRERON. Je l'entends. »*

**G. PEYRERON.**- *« Je ferai plusieurs remarques.*

*Le prochain plan de déplacement urbain de l'agglomération ne prévoit toujours pas le développement des TER. Vous l'avez dit vous-même, ce n'est pas de son ressort. Rien pour relier l'agglomération aux villes voisines, donc rien pour sortir de la fracture du périphérique, rien de plus que ce qui est déjà connu, métro et tram. Rien pour une nouvelle qualité de transports publics (fréquences et horaires). L'Etat et le maire de Lyon investissent des millions pour supprimer l'A6 A7 d'Ecully à Pierre-Bénite, abandonnant le contournement ouest lyonnais, reportent la partie sud du contournement du fret -le CFAL dont vous avez parlé. Les trains de marchandise ne passeront plus à la Gare de la Part-Dieu mais à Saint-Priest, Saint-Fons et Feyzin, avec des conséquences pour la fluidité du trafic sur le peu de TER existants.*

*Comment parler d'un nouveau PDU sans avoir consulté les acteurs du territoire ? Vous l'avez dit, nous serons consultés après l'enquête publique. Les Communes, les entreprises, les acteurs sociaux, la Région et la SNCF auraient pu être consultés. Il faut reprendre le débat dans le bon sens. Une instance nous le permettrait : le CESER. Il est inutile de réinventer quelque chose.*

*La plus forte critique sur le cœur du PDU porte sur ses objectifs. Ce PDU ne dit pas si nous répondrons mieux aux besoins de mobilité dans trente ans et ne nous éclaire pas sur le résultat prospectif du modèle MODEL.Y. Si nous ne pouvons que partager les objectifs de réduction forte de la part modale de la voiture, nous constatons aussi que l'augmentation proposée de la part des transports en commun n'est que de 3 % en quinze ans, soit deux fois moins que sur les dix dernières années. Nous devinons que ce n'est pas la réponse aux besoins qui guide ce chiffre mais la capacité limitée de financement des infrastructures.*

*Le PDU parle du fret mais n'aborde pas la politique nationale contre la nécessité du contournement ferroviaire agglomération lyonnaise sud. Le premier besoin auquel ce PDU*

répond suffisamment est celui de la modalité d'accès à la métropole des milliers de salariés qui viennent de l'ère urbaine. Cela suppose de rouvrir des dossiers d'anciennes lignes comme celle de Trévoux, le prolongement de Brignais à Givors, et de douter de la transformation des transports collectifs routiers, de l'emprise ferroviaire Pont-de-Chéruy Meyzieu. Cela suppose aussi le renforcement de la gare SNCF périphérique cohérente avec le SCOT multipolaire comme celui de Vénissieux, de Tassin-la-Demi-Lune, de Sathonay Rillieux, en s'interrogeant aussi sur les gares intramuros comme celle de la Croix-Rousse ou même de Saint-Clair. Sur ce point, le travail partenarial avec la Région et la SNCF doit être à la hauteur des enjeux, condition pour aller vers la réduction forte du débit sur Laurent Bonnevey par rapport au modal, des trajets pendulaires vers le rail, libérant l'accès autoroute et leurs engorgements des jonctions au périphérique.

Cela suppose aussi un bouclage des transports en commun performant de l'agglomération avec des liaisons entre communes périphériques. Ce développement de type TER permettrait d'autres réponses aux déplacements domicile-travail dans l'agglomération.

La question la moins évoquée dans ce PDU est celle du financement. Si nous voulons répondre aux enjeux climatiques, à ceux de la qualité de l'air et aux besoins de déplacements de la population, la question du financement, de l'aménagement du territoire est bien au cœur de ces enjeux. Autrement, tous ces objectifs ou axes ne répondront qu'à des vœux pieux.

En conclusion, nous constatons les contraintes du financement qui conduisent à dire que le nouveau modèle doit également chercher à être économe en financements publics.

Pour notre part, nous pensons qu'il faut au contraire aller plus loin dans les dépenses d'infrastructures. Le travail étant de loin le premier vecteur de mobilité, nous demandons une augmentation du financement de transport des entreprises, la création d'un financement spécifique pour les activités commerciales de grande surface et des centres commerciaux. Nous ne croyons pas aux montages financiers innovants avec des opérateurs économiques privés évoqués pour les pôles d'échange, avec des péages bien sûr. La rentabilité nécessaire aux opérateurs privés ne permettra pas de répondre aux enjeux d'équité et d'égalité des besoins de mobilité.

Voilà toutes les questions que nous aurions pu évoquer lors de la commission générale pour nous prononcer en toute connaissance de cause sur le PDU. C'est pour toutes ces raisons que nous nous abstenons. »

**J-P. LACROIX.**- « Contrairement à M. PEYRERON, mon intervention sera centrée sur Saint-Genis-Laval.

**M. le MAIRE.**- « C'est important d'avoir une vue locale. »

**J-P. LACROIX.**- « Comme nous aimons le rappeler, la vraie richesse de Saint-Genis-Laval réside dans son cadre de vie. Cette délibération nous amène à nous inquiéter pour la qualité de vie future des Saint-Genois dans la mesure où notre ville deviendra de plus en plus un véritable carrefour de circulation pour tout l'ouest lyonnais, avec entre autre, tout ce que vous avez cité (l'accès à l'A450, le nouvel accès autoroutier, la mise en place du parking du métro aux hôpitaux avec plus de 900 places, l'anneau des sciences, etc.)

Ainsi, sans tomber dans le pessimisme et parce que nous aimons vraiment notre commune, au-delà de la métropole, nous pouvons légitimement nous poser quelques questions. Pourrons-nous encore circuler convenablement ? L'air sera-t-il encore respirable ? Il faut savoir que les pics de pollution sont de plus en plus nombreux. En tant que chef d'établissement, je suis alerté par la Préfecture dès qu'il y en a un. Je suis à Lyon 8<sup>ème</sup> Vénissieux depuis huit ans et je peux vous affirmer qu'il y a tout le temps des pics de pollution, dès le moindre rayon de soleil. C'est une réalité qui ne peut pas être contestée. Par ailleurs, d'après l'application que je consulte sur mon I-phone, la qualité de l'air est de plus en plus médiocre que ce soit à Saint-Genis-Laval, à Vénissieux ou à Lyon 8<sup>ème</sup>.

Pourrons-nous encore préserver la santé de nos enfants ? En tant que chef d'établissement, je suis en lien avec les services de santé, la PMI et la médecine scolaire. Les enfants sont de plus en plus nombreux à présenter des allergies, à être atteints d'asthme, ce qui est directement lié à la pollution, d'après les médecins.

Les Saint-Genois souhaiteront-ils rester sur notre commune eu égard à la qualité de vie ? Souhaiteront-ils encore venir s'installer dans notre commune ? Notre ville restera-t-elle attractive ?



*Nous devons légitimement nous poser ces questions. »*

**B. PIERONI.-** « *Le PDU, il y aurait beaucoup à dire sur le sujet, mes collègues en ont déjà dit beaucoup. Nous ne ferons que quelques remarques qui relèvent du côté pratique.*

*Toutes ces propositions sont formidables et nous ne pouvons que les approuver. Toutefois, si sur le papier c'est bien, dans la vraie vie, c'est beaucoup moins vrai. La plupart de ceux qui décident se déplacent avec leur voiture de fonction, parfois même avec chauffeur. Ils ne sont pas confrontés au quotidien des citoyens.*

*Les transports en commun : nous y sommes à certaines heures plus serrés que des sardines dans leur boîte, et en période d'épidémie de grippe pour revenir sur un cas récent, quoi de mieux pour se transmettre le virus ?*

*Parcs relais : excellente initiative sur le papier, mais pour ceux qui partent travailler le matin, difficile d'y trouver une place. Ils sont complets vers 7 heures ou 7 heures 30. Nombreux sont ceux qui doivent renoncer à utiliser les transports en commun.*

*Nous reviendrons également sur l'attractivité des lignes de bus à développer. Ils font tant de détours pour desservir un maximum de points -ce qui est louable- qu'il faut réellement ne rien avoir à faire d'autre que d'y perdre beaucoup de temps à tourner et retourner partout. Ce n'est pas ce que recherchent ceux qui partent au travail ni même les jeunes scolarisés.*

*Concernant le prolongement de la ligne B, si nous trouvons satisfaisante la desserte de Lyon sud, nous déplorons la non-desserte du haut de Saint-Genis-Laval. Les Saint-Genois supporteront donc les effets néfastes mais profiteront peu de ce prolongement.*

*En espérant que ces quelques remarques permettront une nouvelle réflexion. »*

**M. MONNET.-** « *J'ai compris que M. PEYRERON regrettait qu'il n'y ait pas assez d'offres de transport en commun. Je suis entièrement d'accord avec cela. Comme vous le savez, je suis un adepte des transports en commun et de la marche à pied. Toutefois, une étude qui date d'il y a quelques années, m'avait surpris. D'après celle-ci, le doublement du nombre des bus mis en circulation ne supprimerait que 10 % du nombre de voitures. »*

**M. le MAIRE.-** « *Au-delà du discours, il y a beaucoup de convergences entre ce que j'ai présenté et les problèmes soulevés par M. PEYRERON. Il a parlé du ferré et des contournements autoroutiers dont j'ai parlé, sur la ligne Lyon Trévoux, Brignais et Givors. C'est proposé par le PDU. Il dit « qu'il faudrait » mais c'est proposé dans le PDU à l'horizon 2022, 2023, 2030. Nous sommes plutôt d'accord, au-delà du discours. Il n'y a pas de différences fondamentales sur le sujet.*

*Financièrement, nous faisons avec les moyens dont nous disposons. Vos propositions consistent à augmenter le versement transport des entreprises. Il est vrai que le SYTRAL n'est pas au plafond de l'ensemble des villes de France, mais on est toujours partagé entre l'activité économique et la pression fiscale des entreprises. Le taux a été augmenté de 0,10 % assez récemment, me semble-t-il, pour pouvoir financer des investissements. Je vous rappelle que le SYTRAL est l'un des meilleurs réseaux d'Europe concernant le R/D c'est-à-dire les recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement, le taux est de l'ordre de 50 %. Cela a permis le désendettement du SYTRAL et de réaliser 1 Md€ d'investissement. Ce n'est pas rien. Je n'ai pas trouvé tant de divergences sur le fond.*

*Nous sommes dans la projection sur les réseaux routiers et dans le PDU. On peut malgré tout s'interroger sur le rythme de réalisation. J'entends bien que cela ne va pas assez vite.*

*On s'est rendu compte que plus on s'éloignait du cœur de l'urbanisation, plus il était difficile d'avoir des usagers. C'est une complexité. Nous voudrions nous étendre au-delà mais il n'est pas possible de faire passer un bus devant chaque porte. Concernant le métro, il faut 100 000 voyages/jour pour essayer d'avoir une pseudo rentabilité. Ce n'est pas simple, on n'est pas certain de les avoir au moment de la mise en service de la station de Saint-Genis-Laval Hôpitaux sud.*

*Pour revenir sur les propos de M. LACROIX, je suis perplexe. Je suis partagé entre deux positions : Faut-il faire ou ne rien faire ? Ne rien faire revient à laisser l'agglomération s'emboliser complètement et voir tous les trafics de transit passer dans les cœurs de ville, comme à Francheville, Ecully, Saint-Genis-Laval, Oullins. Si l'on ne fait rien, il y aura une croissance du trafic automobile et, comme l'a dit M. MONNET, les bus ne pourront pas absorber toute la capacité des voyageurs.*

*Le cadre de vie de Saint-Genis-Laval devra être défendu quand nous aurons de nouveaux moyens de transport, que nous pourrions faire converger des transports en commun vers le pôle du métro. On ne peut pas vouloir le métro et avoir peur que des usagers viennent le prendre. C'est l'intérêt d'un bassin d'agglomération.*

*Quant à l'anneau des sciences, il est fait pour que les voyageurs qui se rendent à l'est ne transitent pas tous par l'A450 ni par le chemin de la Citadelle et quelques rues de nos communes ou par le plateau des Barolles. Ne pas prendre des mesures pour supprimer le trafic de nos centres-villes, c'est rendre la ville de Saint-Genis-Laval beaucoup moins agréable à vivre. Tous les maires l'ont bien compris, je ne suis pas le seul à m'exprimer ainsi. Imaginez la traversée de Tassin avec l'anneau des sciences sachant que le seul axe d'accès à Lyon est l'A6 et l'A7. L'anneau des sciences a pour mission de réparer ce qui n'a pas été fait dans l'ouest lyonnais pour le contournement ouest de l'agglomération lyonnaise en raison de pesanteurs politiques qui ont sévi pendant des décennies.*

*Il est préférable de faire l'anneau des sciences, d'avoir le métro, et d'organiser d'une autre façon les déplacements dans l'agglomération. L'A450 permettra peut-être de ne pas rajouter 20 000 véhicules par jour. Il faudrait voir la Région pour les convaincre que ce n'est pas bon pour Saint-Genis-Laval. Il ne s'agit pas d'avoir une posture locale en prétendant être contre l'A45, comme le disent certains élus, et demander à la Région les travaux de l'A450 pour favoriser les liaisons économiques avec la Loire. Il faut convaincre les décideurs que, tel qu'elle est conçue aujourd'hui, l'A450 n'est pas une bonne solution. Je le dis depuis des années et je ne suis pas le seul dans ce cas. Il y a une convergence d'élus politiques de tous bords pour dénoncer cette solution. Le projet de l'A450 est une compétence de la Région et fait partie du plan global de l'agglomération. On ne peut pas se limiter à une vision locale, il faut s'interroger sur le fonctionnement du trafic de transit.*

*Vous n'avez pas évoqué une question que vous auriez pu poser. La seule traversée gratuite de l'agglomération de Lyon est l'axe A6 A7, en dehors de la rocade est. Au nord et au sud, c'est payant tout comme le transit vers l'A432. Il faudra s'interroger sur la façon de faire payer les poids lourds qui transitent encore par l'agglomération et le boulevard périphérique. C'est une difficulté et cela demandera réflexion.*

*Le PDU, comme l'ensemble des études que nous avons votées pour l'anneau des sciences, permettra d'évaluer les possibilités de financement. Il faut commencer par connaître le coût de cet anneau puis se demander comment il sera financé. Des décisions devront être prises à ce niveau.*

*J'étais partagé. Ce n'est pas parce que l'on fait un giratoire à Vourles que cela a amélioré la situation. Je pense qu'il est préférable d'accompagner le changement et d'essayer de dégager des priorités. Aujourd'hui, les transports en commun étant englués dans la circulation automobile, cela pose des problèmes. Il est difficile de faire passer une voie de cycles propres et de transports en commun par l'axe de l'avenue Clémenceau. Pour autant, on sait qu'au-delà d'une distance de 400 mètres à parcourir à pied entre deux stations de bus ou de tramway, le transport en commun est moins attractif pour l'utilisateur. Cela étant, le fait d'étendre le réseau et d'augmenter les cadences n'entraîne pas une augmentation du nombre des usagers.*

*Au sujet des compétences, vous enfoncez une porte ouverte. Vous parlez de la compétence ferroviaire et de la Région. Le nœud routier lyonnais ne relève pas seulement de la Région mais de l'État, de la SNCF, RFF, etc. On peut toujours implorer mais il faut convaincre les partenaires et l'État que nous avons essayé de convaincre pendant des années, or la situation n'a pas beaucoup évolué. Je rappelle que les deux éléments structurants qui ont été réalisés dans cette agglomération sont l'A89 et l'A45, et les pénétrantes autoroutières. Cela va à l'encontre de ce que vous disiez très justement. On a fait l'inverse de ce qu'il aurait fallu faire alors que la Directive territoriale d'aménagement votée dans notre Conseil mentionnait qu'il ne fallait plus de pénétrante autoroutière.*

*La Métropole est dans son rôle en proposant, à travers le PDU, l'organisation des TER. Chaque collectivité est ensuite mise devant ses responsabilités y compris concernant le Plan Climat et la pollution. Monsieur LACROIX, vous parlez de la pollution atmosphérique. Si vous amenez l'A45 qui drainera 20 000 véhicules par jour, elle ne passera peut-être pas devant les fenêtres de votre école mais devant celles d'autres écoles. Cela risque d'emboliser et d'aggraver la situation.*

*Monsieur PEYRERON, les associations ont été associées par SYTRAL qui a choisi son mode de concertation. Il y a eu des réunions de l'ensemble des élus et des services techniques avec*

les associations, les usagers, le Département, la Région pour parler du PDU. Quand la Région était présente, elle ne s'est pas engagée à réaliser parce qu'il faut investir des crédits. Chacun pourra juger librement de l'utilisation des crédits de la Région dans chaque domaine.

Ce PDU constitue une avancée parce qu'il coordonne le développement routier et son utilité. Il s'engage vers la réduction de l'usage de l'automobile en milieu urbain. Il globalise les problématiques d'aménagement du territoire -cela ne s'était jamais fait de cette façon-, ce qui signifie qu'il est cohérent avec les axes de développement du PLU.

Madame PIERONI, si la station de métro se trouvait en haut, où pourrions-nous garer les voitures et les autocars ? J'ai entendu que certains demandaient une station place Jaboulay, mais comment s'y rend-on ? La concertation va avoir lieu, des mesures complémentaires d'aménagement de voirie seront proposées pour permettre d'accéder aux hôpitaux sans passer au travers des quartiers de villas existants. Soyez certain, Monsieur LACROIX, que je suis vigilant sur ce sujet. Je suis autant attaché à la qualité de vie dans ma ville que vous l'êtes.

Les transports en commun font partie du Plan Climat et sont un élément significatif de lutte contre la pollution.

À travers les propos qui ont été tenus, j'entends un certain nombre de convergences parce que nous défendons les uns et les autres, les mêmes objectifs, même si la façon d'y arriver est un peu différente : à vélo, à pied, avec plus ou moins d'argent.

J'espère vous avoir éclairé sur le sujet. Les concertations préalables avec les différents acteurs ont eu lieu. Le SYTRAL a largement communiqué par le biais de son plan de communication. Il s'agit d'un projet de PDU que vous aurez l'occasion d'enrichir en tant que groupe, comme lors de chaque enquête publique. Vous pourrez apporter votre contribution, Monsieur PEYRERON, au niveau de votre groupe ou en tant que citoyen ou usager. Une enquête publique est destinée à recueillir l'avis sur un projet. Cela fait appel à des notions de déplacement ou d'urbanisme complexes.

Le rapport de 200 pages compte des éléments sociologiques, sociétaux. C'est un travail fourni. L'ensemble des groupes politique de droite, de gauche et du centre de la Métropole a salué la qualité du travail effectué. Parmi eux figurent quelques-uns de vos amis, comme d'autres de M. LACROIX ou de M. CALLIGARO. »

**G. PEYRERON.-** « Un petit mot pour montrer les difficultés. Dans le PDU, je n'ai pas trouvé ce dont vous parlez, et je ne suis pas le seul dans cette situation.

Je me félicite du déclassement de l'autoroute A6 A7 parce que c'est dans le cadre de l'anneau des sciences. Nous en avons discuté et avons amené des réponses à ce sujet.

Actuellement, 110 000 véhicules passent chaque jour sous le Tunnel de Fourvière. Parmi eux, 10 000 sont en transit et seront orientés ailleurs quand ce sera un boulevard urbain mais ce dernier ne pourra accueillir que 50 000 véhicules par jour, au maximum. Quid des 50 000 autres véhicules ? Il y a des chiffres intéressants, je suis d'accord mais ces 50 000 véhicules/jour ne vont pas se volatiliser. La question des transports en commun semble évident, celle des RER également avec une tarification du genre de celle utilisée en région parisienne.

Je suis d'accord pour dire que la Région a une responsabilité en la matière... »

**M. le MAIRE.-** « La SNCF, aussi. »

**G. PEYRERON.-** « Je suis d'accord, et l'État a également des responsabilités. On ne peut pas demander de faire du fret en sachant que l'on ne peut pas traverser la ville et que l'on ne réalise pas le contournement de l'agglomération lyonnaise au sud, on ne peut pas améliorer le TER. Le PDU devrait être cohérent avec l'aménagement du territoire. Il y a plusieurs politiques de différentes couleurs, chacun « défend sa boutique ». C'est la raison pour laquelle j'aurais préféré que le PDU soit montant plutôt que descendant. Il aurait été préférable d'interpeller les acteurs qui utilisent les transports en commun ou les véhicules particuliers, sur leurs besoins, et de faire remonter ces informations pour pouvoir travailler sur un plan « en haut ».

Il existe des organismes auxquels on donne beaucoup d'argent qui étaient capables de le faire. Le CESER et la société civile auraient pu émettre un avis. On ne peut pas parler seulement d'un Plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise sans tenir

compte de ce qui se passe en dehors quand on parle de pénétrations, etc. C'est le reproche que je fais à ce PDU dont les objectifs me paraissent plus qu'intéressants. »

**M. le MAIRE.**- « Concernant le déclassement de l'A6 A7, la première mesure qui sera prise pour développer les transports en commun sera de faire circuler les bus sur l'une des trois ou quatre voies de l'A7. Cela va dans le sens que vous souhaitez quand on connaît les conditions de circulation des bus et des bouchons quotidiens.

Par ailleurs, le déclassement de l'A6 et l'A7 dépendent des projets du grand contournement est à Saint-Exupéry et non pas de la rocade est, ainsi que de l'anneau des sciences. Il faut que tout se fasse en complémentarité. Or, si l'on attend que tout le monde soit d'accord, on ne fait rien. L'établissement du Plan répond à la Métropole, il n'est pas descendant parce que le Conseil de développement de l'agglomération a été consulté ainsi qu'un certain nombre d'acteurs et d'associations représentatives de citoyens. C'est un Plan métropolitain.

Le PDU se fait dans un cadre réglementaire comme le PLU de l'agglomération lyonnaise. On pourrait aussi aborder le sujet de la dotation de PLU car ce dernier est aussi dépendant des actions qui se feront autour, des voiries autoroutières qui seront créées. Il faut néanmoins que l'agglomération, qui a sa vision de développement, essaie d'entraîner l'ensemble des intervenants sur le réseau. Il n'y a pas de sens descendant ou montant mais des personnes qui ont travaillé ensemble pour arriver à ces conclusions. Vous avez constaté, ces dernières années, le développement considérable du métro, le T1 ou le T6 à Debourg, le pont Raymond Barre, les prolongations du tramway vers Saint-Priest, vers Vénissieux. Nous nous inscrivons dans une logique de développement. Cela draine des milliers de personnes, pour autant cela ne diminue pas le nombre d'automobiles de manière si conséquente. Les conséquences sont toujours un peu longues à venir.

Il est clair que dans les prochaines années, la part de la voiture diminuera. Le phénomène qui a débuté en agglomération, va se poursuivre pour différentes raisons comme le travail à domicile, le télétravail, la vidéoconférence. Le numérique supprime déjà de nombreux déplacements professionnels. Nous ferons un point d'étape dans cinq ans, il permettra de réorienter les actions. Rien n'est fixé dans le marbre.

Chacun s'étant exprimé, je vous propose d'émettre un avis sur les orientations de ce PDU. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,  
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

**M. le MAIRE.**- « Merci. Le PDU avancera. Nous invitons chacun des groupes et des citoyens à faire part de vos remarques sur le registre d'enquête. Cela enrichit toujours le débat. »

## **8 - PRÉVENTION**

**Convention avec la Ville de CHAPONOST et la société ADG CAMPINGAZ en vue de l'acquisition et la maintenance d'un système de téléalerte**

Rapporteur : Monsieur Michel MONNET

La Ville de Saint-Genis-Laval est exposée au risque technologique en raison de la présence de la société ADG CAMPINGAZ sur son territoire. En cas d'accident industriel, la Ville de Chaponost est également concernée.

C'est pourquoi les deux communes et la société à l'origine du risque souhaitent acquérir un dispositif pour alerter leur population en cas d'accident industriel majeur via un système d'appel en masse. Ce système sera géré par l'entreprise ADG CAMPINGAZ afin de déclencher une alerte en cas d'accident technologique (alerte de la population et des entreprises riveraines).

Compte tenu des caractéristiques propres de ces opérations, en termes d'unité fonctionnelle et de contraintes techniques, il a été décidé de confier à ADG CAMPINGAZ le choix d'un opérateur de téléalerte. De plus, ADG CAMPINGAZ présente un risque à cinétique rapide :

l'explosion. Il est donc préférable qu'un tel dispositif soit détenu par l'entreprise ADG vu les délais de réaction.

Par courrier en date du 24 octobre 2016, Monsieur le Préfet du Rhône a autorisé ADG CAMPINGAZ à mettre en place un tel dispositif. Dès activation du Plan Particulier d'Intervention, ADG CAMPINGAZ alertera par téléphone ou SMS les personnes ayant communiqué leurs coordonnées. Dans la mesure où la transmission des données est une démarche volontaire des habitants, aucune contrainte particulière n'est imposée par Monsieur le Préfet.

Après consultation de quatre prestataires, la société ADG CAMPINGAZ, en accord avec les communes de Chaponost et de Saint-Genis-Laval, a retenu la société GEDICOM pour réaliser cette prestation. Le contrat sera établi à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, pour une durée de 3 ans. Le contrat sera reconduit par tacite reconduction.

Le montant total de l'acquisition du système et de la maintenance sera réparti à part égale entre les trois entités. La TVA sera récupérée par la société ADG CAMPINGAZ. Aussi, les communes de Chaponost et Saint-Genis-Laval rembourseront chacune à la société ADG CAMPINGAZ les montants suivants :

- Année 1 : frais de mise en service + abonnement + maintenance = 1 161 €
- Année 2 : abonnement + maintenance = 600 €
- Année 3 : abonnement + maintenance = 600 €

Afin de régler les affaires entre les communes et la société ADG CAMPINGAZ, une convention précisant les engagements conventionnels de l'acquisition et de la maintenance du système d'appel en masse est à conclure.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le projet de convention;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes, documents et avenants se rapportant au système de téléalerte.

**Y. CRUBELLIER.**- *« J'ai une demande d'information. Est-ce la société en charge du marché qui ira vers les contribuables ou les Saint-Genois ? Dans ce cas, dans quel périmètre les personnes seront-elles concernées ? Les arcs de cercle que vous allez créer par rapport au danger... »*

**M. MONNET.**- *« Ils sont créés. »*

**Y. CRUBELLIER.**- *« Où peut-on les trouver ? »*

**M. MONNET.**- *« Le PPRT est public. »*

**Y. CRUBELLIER.**- *« Est-ce que cela doit être une démarche personnelle ou sera-t-elle faite par la société ? »*

**M. MONNET.**- *« Le démarche n'est pas obligatoire. De la publicité sera faite. Les personnes communiqueront leur numéro de téléphone si elles le souhaitent mais ne seront pas contraintes de le faire. »*

**Y. CRUBELLIER.**- *« La démarche fera suite à une campagne publicitaire. La société en question ne fera pas du porte à porte dans les rues, elle n'enverra pas de courrier ? »*

**M. MONNET.**- *« Non. Il y a peu de riverains dans le secteur, il sera possible de déposer des courriers dans les boîtes aux lettres si besoin. »*

**M. le MAIRE.**- *« Si votre souci est celui du démarchage de l'entreprise, nous expliquerons la démarche dans un courrier, afin d'éviter des débordements. Les personnes auront une accréditation. Une publicité sera faite par Chaponost, ADG Campingaz et la Ville de Saint-*

*Genis-Laval car nous sommes acteurs de la sécurité de nos concitoyens. Nous leur expliquerons la démarche. Je ne sais pas si cela répond à votre inquiétude ? »*

**Y. CRUBELLIER.** - « *Ce n'est pas une inquiétude mais une interrogation.* »

**M. le MAIRE.** - «*Je pense qu'il s'agit d'une bonne démarche de sécurisation. Nous avons assisté à des exercices, la difficulté est de prévenir les personnes. Bien souvent, au moment où le dernier est prévenu, l'alerte est finie. Les numéros de téléphone des entreprises peuvent changer, les personnes ne sont pas toujours à leur poste, il est parfois difficile de donner l'alerte.*

*Les périmètres sont connus, ils seront sur le PLU. Le PPRT de Campingaz qui est approuvé est public. Quelques entreprises qui se trouvent le long du RD342 sont concernées, ainsi que quelques maisons individuelles sur le secteur du Favier. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

### **LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

#### **9 - LOGEMENT**

**Garantie d'emprunt des prêts pour l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements en PSLA situés 42 rue Charles Luizet sollicitée par la société ALLIADE HABITAT**

*Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE*

ALILA PROMOTION réalise un ensemble immobilier sis 42 rue Charles Luizet composé de 47 logements répartis sur cinq bâtiments.

38 logements sont destinés à la location location aidée et 9 maisons sont réservées à de l'accession sociale à la propriété de type prêt social location-accession (PSLA). À ce titre, ALLIADE HABITAT a sollicité la Ville le 23 novembre 2016 pour le financement de la réalisation des neuf logements en PLSA.

Aujourd'hui, la Ville est sollicitée pour garantir l'emprunt qu'ALLIADE contractera auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes. En effet l'opération est financée par un emprunt pour 70%, emprunt de 1 576 807€ et sur fonds propres pour les 30% restants.

La Ville est sollicitée pour une garantie à hauteur de 15%, soit sur un montant de 236 521,05€ et le solde étant garanti par la Métropole de Lyon pour 1 340 285,95€.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 1 576 807 €
- Durée totale : 7 ans y compris la phase de préfinancement de 2 ans maximum
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement : In Fine
- Indice de référence : L'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) ou TIBEUR (Taux Interbancaire Européen) est le taux de référence des transactions du marché interbancaire des dépôts à terme en euro. Il correspond au taux des dépôts à terme offert entre les principales banques intervenant dans la zone euro. L'EURIBOR est publié quotidiennement par la BCE (Banque Centrale Européenne) à 11 heures, heure de Bruxelles, et affiché sur l'écran Telerate (actuellement pages 248 et 249), ainsi que sur Reuters page EURIBOR. L'EURIBOR appliqué aux jours qui ne sont pas des jours ouvrés sera l'EURIBOR du dernier jour ouvré précédent.
- Modalité de révision du taux d'intérêt : l'indice de référence est l'EURIBOR jour correspondant à la périodicité retenue, exprimé en pourcentage, arrondi aux deux décimales les plus proches, et publié le deuxième jour ouvré précédant le début de la période d'intérêts à venir.

- Phase de préfinancement : phase de préfinancement de 24 mois à compter de la date de signature du contrat par le prêteur avec versement des fonds au plus tard 24 mois à compter de cette date. Les intérêts sont calculés sur l'EURIBOR 3 mois moyenne mensuelle +1,28%. Le paiement des intérêts est trimestriel, à terme échu. Le calcul des intérêts est effectué sur le nombre de jours exact d'utilisation rapporté à une année de 360 jours.
- Taux d'intérêt révisable : EURIBOR 3 mois +1,28%
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance sans indemnité.
- Option de passage taux fixe : possible à chaque échéance.
- Commission d'engagement : 0,10% du montant emprunté.
- Garantie : 100% Collectivités locales.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par ALLIADE HABITAT en date du 23 novembre 2016,

Vu l'offre de prêt de la Caisse d'Épargne du 25 janvier 2017,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ACCORDER** la garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement des emprunts souscrits par ALLIADE HABITAT, soit un montant de 236 521,05 € auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes pour le financement de l'acquisition en VEFA de 9 logements en PSLA sis 42 rue Charles Luizet à Saint-Genis-Laval.
- **S'ENGAGER** à apporter la garantie aux conditions suivantes :  
  
La Commune de Saint-Genis-Laval renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du Prêteur ou du Gestionnaire, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 15% augmentée des intérêts, intérêts de retard et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par ALLIADE HABITAT à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, son représentant, à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

**M. le MAIRE.**- *« Merci, Madame FIORE. C'est une délibération classique sur le logement aidé au ?\* social. Je rappelle que c'est la première opération d'accession sociale puisque nous ne présentons pas ce produit sur la commune. On a souvent entendu que les prix étaient chers. Nous essayons de développer. Je suis obligé de constater que cela n'entre malheureusement pas dans le contingent de logement social et ne diminue donc pas notre loi SRU. Pourtant un réel effort est fait dans ce domaine par la collectivité et par les bailleurs sociaux. De mon point de vue, la législation devrait évoluer. C'est mon souhait. »*

**S. PATAUD.**- *« On partage cette idée. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

## **10 - MARCHÉS PUBLICS**

### **Délégation de Service Public pour la gestion de la Maison de quartier Mixcube - Décision de non attribution du contrat**

*Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI*

Par délibération du 22 septembre 2015, le Conseil municipal a délibéré sur le principe de lancement d'une Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de la Maison de quartier Mixcube pour la période 2017-2022 et a autorisé le Maire à engager la procédure.

À l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence lancée conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, deux candidats ont remis leur candidature dans les délais fixés par le règlement de consultation (remise avant le 15 avril 2016 à 12h) :

- l'Association IFAC-RHÔNE-ALPES, dont le siège social est situé 9 rue Lesdiguières à Grenoble (38000), représentée par Robert COMBE;
- l'Association LÉO LAGRANGE CENTRE-EST, dont le siège social est situé 66 cours Tolstoï à Villeurbanne cedex (69627), représentée par Pascal METIVIER.

Par décision en date du 25 avril 2016, la Commission de Délégation de Service Public a admis la candidature des deux candidats. Le cahier des charges et le règlement de la consultation de la Délégation de Service Public leur ont été adressés le 29 avril 2016. Les candidats avaient jusqu'au 29 juin 2016 à 12 heures pour déposer leur offre.

Par décision en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, la Commission de Délégation de Service Public a procédé à l'ouverture des offres; seule l'Association LÉO LAGRANGE CENTRE-EST a remis une offre et Monsieur le Maire a été chargé d'effectuer une première analyse des offres et de lui remettre un rapport.

Par décision en date du 26 septembre 2016, la Commission de Délégation de Service Public a établi son rapport et a formulé l'avis requis par les dispositions de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales et notamment d'entrer en voie de négociation avec l'Association LÉO LAGRANGE CENTRE-EST.

L'offre a fait l'objet d'une négociation, qui s'est déroulée en 4 étapes :

- 2 réunions portant sur l'explicitation des enjeux financiers (25 novembre et 1<sup>er</sup> décembre),
- 2 réunions portant sur les évolutions liées aux activités du Mixcube (9 et 16 décembre).

D'un point de vue économique, la dernière offre est acceptable au regard du coût historique de gestion de l'équipement, bien que le candidat n'ait jamais explicité lors des différentes réunions les écarts importants relevés entre certaines dépenses actuelles et les dépenses futures sur des postes de charges pourtant bien identifiés et ceux-ci malgré une offre relativement similaire avec celle pratiquée aujourd'hui.

Ainsi, pour baisser le montant de la contribution publique, le candidat est principalement intervenu sur deux leviers:

- une baisse des frais de structure,
- une baisse des prestations réalisées, traduite par une diminution des activités et du personnel.

D'un point de vue des activités, le candidat n'a pas semblé se positionner dans une logique d'optimisation de l'offre actuelle, s'appuyant sur sa qualité de gestionnaire de la structure et sur sa bonne connaissance des pratiques et des attentes de la population.

Le candidat propose également des éléments descriptifs et généralistes en matière de suivi de l'exécution du contrat, de communication ainsi que d'évaluation des politiques publiques. L'offre et les précisions apportées lors des séances de négociations ne présentent pas réellement de garanties d'application. Les modalités précises de mise en œuvre ne sont pas



développées. Les spécificités du territoire et les attentes, par exemple concernant la mise en place des comités d'usagers ne font pas l'objet d'engagements précis en matière de résultat.

Au final, l'offre de LÉO LAGRANGE CENTRE-EST ne s'engage pas sur une optimisation financière et une amélioration des services. Dès lors, pour rendre l'offre financièrement acceptable par rapport à l'existant, certaines activités ne sont pas maintenues.

En conséquence, les négociations n'ont pas permis de rassurer la collectivité sur la capacité de LÉO LAGRANGE à proposer une offre qualitativement et financièrement durable sur la durée du contrat.

L'article 30 du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession précise que « *Lorsque l'autorité concédante décide de ne pas attribuer le contrat de concession ou de recommencer la procédure, elle informe, dans les plus brefs délais, les candidats ou soumissionnaires des motifs de sa décision.* »

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer le contrat de Délégation de Service Public à LÉO LAGRANGE CENTRE-EST pour motif d'intérêt général.

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le choix de Monsieur le Maire de ne pas attribuer la convention de Délégation du Service Public pour la gestion de la Maison de quartier Mixcube à l'Association LÉO LAGRANGE CENTRE-EST.

**A. CALLIGARO.-** « *Dans le dernier rapport du délégataire Léo Lagrange vu en Conseil Municipal au mois de septembre 2016, vous aviez écrit en conclusion que l'activité de service avait été satisfaisante. Nous nous réjouissons aujourd'hui que les inquiétudes des Saint-Genois que nous avons pu soulever, aient finalement été entendues. Ce quartier a des besoins spécifiques qui méritent toute notre attention et par conséquent, un réel service de proximité. Merci.* »

**T. MONNET.-** « *Comme nous l'avons dit en réunion des présidents de groupe, nous regrettons vivement cette décision. Nous regrettons vivement que vous n'ayez pas pu trouver un compromis qui puisse se construire avec l'actuel directeur et l'ensemble des élus, que vous n'ayez pas pu trouver une meilleure adéquation entre les actions et les moyens de la structure. Nous trouvons très pertinent le fait d'avoir une seule structure, un seul directeur qui gère l'ensemble des activités et des actions menées sur le terrain pour avoir une vision globale des attentes et de la sociologie du quartier. L'accompagnement des populations s'en serait trouvé facilité.*

*Nous avons constaté, lors des rapports d'activité de la DSP, qu'un certain nombre d'actions étaient incorrectement menées, insuffisantes par rapport au cahier des charges. Etait-ce à Léo Lagrange, qui était au plus près du terrain, de rentrer « dans le moule » des actions au chausse-pied, ou à la mairie d'accorder plus de souplesse au délégataire ? L'enveloppe budgétaire proposée dans ce nouveau cahier des charges était-elle en adéquation avec les demandes et exigences de la mairie ? Nous n'en savons rien car nous ne participons pas à ces réunions en lien avec ces délégations. Aucune commission générale n'a eu lieu sur ce sujet ni sur beaucoup d'autres points par ailleurs. J'y reviens ! Pour ces raisons, nous nous abstiendrons.*

*Je trouve que la présentation de M. GUOUGUENI est un peu raccourcie par rapport aux incidences : qui succédera à Léo Lagrange, dans quel contexte et avec quels moyens ? Nous avons eu l'information mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Pourriez-vous la développer brièvement ?*

**Y. CRUBELLIER.**- « Nous ne faisons pas partie de la délégation. Vous nous montriez une fois par an, un bilan qui n'était pas négatif, avec des points à améliorer, comme dans toute société. La nouvelle délégation de service avait peut-être des objectifs qui ne correspondaient pas. Il y avait un dilemme entre le délégataire et vous. Vous avez décidé de supprimer le délégataire, c'est votre choix. Il faut savoir que cela coûte plus de 2 M€ à la Commune. Trouver d'autres solutions ? Pourquoi pas ! J'avance « sur la pointe des pieds » parce que je n'ai pas d'éléments concrets. Si vous estimez être parvenu à un compromis, il est peut-être préférable d'arrêter maintenant plutôt que de s'engager dans quelque chose qui risque de poser problème dans un quartier où la population est difficile. J'espère que vous allez nous proposer quelque chose d'autre, c'est votre rôle. C'est en août 2017 que la délégation de service public interviendra dans ce quartier. J'espère qu'il n'y aura pas de problème durant les vacances scolaires pour les Saint-Genois. Je compte sur vos adjoints pour tout faire pour que Léo Lagrange ne lâche pas sous prétexte de ne pas avoir été renouvelée. J'espère qu'ils ne vont pas récupérer l'argent sans s'occuper des Saint-Genois et qu'ils vont poursuivre les activités pendant les vacances.

**M. le MAIRE.**- « Je vous rassure, quand une prestation n'est pas faite, il n'y a pas de rémunération. M. GUOUGUENI va vous donner un complément d'information vu en commission, me semble-t-il. Il y a eu une délégation de service public mais M. LACROIX était absent ce jour-là. J'entends ce que vous dites sur les commissions, et je sais que la présence en commission est parfois difficile. »

**M. GUOUGUENI.**- « Je voudrais répondre à la question de M. CALLIGARO du groupe Ensemble pour Saint-Genis-Laval. Il ne vous a pas échappé que l'objet de la délibération était la future délégation de service public. Il ne s'agit pas de se positionner uniquement sur les rapports relatant ce qui a été fait. Comme l'a rappelé M. MONNET, globalement les rapports sont positifs. Il n'est pas question de remettre en cause la délégation qui est en cours et se termine le 31 août prochain. Je rappelle que le choix de la délégation de service public était aussi de donner la possibilité d'avoir ces rapports, les éléments positifs et éventuellement les axes d'amélioration. Nous les avons partagés. Pour rappeler le contexte de l'époque, la décision avait été prise de manière unanime.

Si vous souhaitiez que cela s'arrête, nous vous donnons satisfaction puisque cela va être le cas. Nous vous avons entendus.

Concernant les différentes explications, M. MONNET, en tant qu'élu vous connaissez le contexte des marchés publics et la procédure à respecter en matière de délégation de service public. En l'occurrence, il ne peut-être répété en place publique tout ce qui se dit dans le cadre des négociations et des éventuelles discussions. Néanmoins, il relève de notre responsabilité de présenter le 1<sup>er</sup> septembre 2017 une offre de service aux Saint-Genois et sur les territoires. Nous avons pris cet engagement avant la délégation de service public et nous l'assumons.

Vous trouvez dommage qu'il n'y ait pas eu de compromis entre la mairie et le délégataire. Vous ne parlez pas des habitants, des personnes qui utilisent les services de la Maison de quartier. Nous prenons nos responsabilités et nous avons anticipé cette question. Nous aurons l'occasion de partager des informations parce qu'il est question de projet sur un territoire, qui transcende toutes nos divergences politiques. Nous aurons une offre de service. Comme ce fut le cas lors de la précédente délégation de service public, je compte sur le diagnostic et sur l'application des agents de la Ville qui réalise un gros travail. Ne pas donner suite à une délégation de service public n'est pas simple. Il va falloir offrir un service pour le 1<sup>er</sup> septembre. Je ne suis toutefois pas inquiet parce que la question a été travaillée et que les services se sont investis. Par ailleurs, nous pouvons nous appuyer sur un tissu associatif riche à Saint-Genis-Laval. Il nous accompagnera sur ces questions de politique publique pour que le service réponde in fine aux attentes et aux besoins des habitants.

**T. MONNET.**- « J'avais des interrogations. C'est très subjectif, je le conçois, mais comme je vous le dis, je ne connais pas les tenants et les aboutissants. Quand je demande si c'était à Léo Lagrange, qui était au plus près du terrain, de rentrer « dans le moule » des actions au chausse-pied ou à la mairie d'accorder plus de souplesse au délégataire, les termes sont peut-être maladroits. Toutefois, l'enveloppe budgétaire proposée dans ce nouveau cahier des charges était-elle en adéquation avec les demandes et les exigences de la mairie ? Ce sont des pistes de réflexion qui me questionnent dans le but de savoir pourquoi cela n'a pas abouti. J'ai bien compris que vous aviez eu des échanges, qui ont été certainement constructifs, mais au final vous n'avez pas pu passer un accord. D'après vous, la demande était-elle trop importante par rapport à la masse financière ? Je ne le sais pas. »

**M. GUOUGUENI.-** « Non, elle ne l'est pas. Nous avons toujours été clairs quant à notre volonté politique et à notre exigence vis-à-vis d'une politique publique sur notre territoire. Elle n'est pas démesurée, elle est exigeante. Si, par rapport à cette exigence de politique publique, le candidat ne peut pas répondre qualitativement, quantitativement et financièrement, cela ne peut pas durer. On ne peut pas s'engager si l'on n'est pas dans un projet à la hauteur de notre politique. »

**M. le MAIRE.-** « Pour revenir sur le fond de votre interrogation, M. MONNET, il ne s'agit pas de rentrer dans un moule d'actions ni d'avoir un accord à tout prix avec Léo Lagrange. Vous avez eu connaissance du cahier des charges qui correspondait à nos objectifs pour le quartier. À titre d'exemple, nous voulions développer la lecture publique, mais n'avons pas trouvé de réponse dans l'offre de Léo Lagrange.

C'est l'usager qui est l'utilisateur et qui paie. Quand on lance un appel d'offres, les entreprises répondent à un marché qui prévoit des prestations. Elles sont jugées. Nous n'avons pas à nous mettre d'accord, c'est Léo Lagrange qui doit faire une offre. L'enveloppe de sa première offre était largement supérieure à ce que nous y consacrons en termes de deniers publics. Ce n'était pas une bonne réponse à notre projet qui était plus ambitieux pour le quartier, parce que le diagnostic a été fait par rapport aux jeunes, aux adultes, aux seniors, etc. Nous n'avons pas à trouver un accord à tout prix je le répète ; Lagrange n'a pas répondu aux attentes de la Ville. Celles-ci sont peut-être trop élevées pour Léo Lagrange, peut-être, mais le problème vient du fait qu'ils n'ont pas répondu à des coûts qui nous satisfaisaient pour répondre à notre cahier des charges.

Au sujet de l'unicité, on a anticipé et intégré dans le budget la gestion de ce futur bâtiment. Vous serez d'accord puisque nous allons ré-internaliser la gestion du bâtiment au niveau des services de la Ville. Nous aurons une vision globale sur l'utilité. Un directeur sera chargé de coordonner l'ensemble des actions. Il est possible que nous appelions Léo Lagrange pour telle ou telle prestation, pas forcément associative. Léo Lagrange ou les AJD auront peut-être une mission. De la même façon, l'association qui a retiré un dossier sans faire d'offre pourra répondre sur la problématique des jeunes adultes ou des adolescents par exemple. Il faut définir notre exigence et les moyens que l'on souhaite investir.

Dans le budget, vous verrez apparaître les 400 000 € annuels qui couvriront du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août. Nous avons intégré des éléments dans la masse salariale pour des actions à faire dès le 1<sup>er</sup> septembre. Soyez rassurés, nous serons vigilants quant à la qualité du service qui sera apporté à la fin de la délégation. Des pénalités peuvent s'appliquer, de manière assez ferme.

La proposition de Léo Lagrange ne correspondait pas à notre demande. Nous avons une exigence de qualité supérieure à ce que pouvait nous offrir le prestataire, à un prix qui ne correspondait pas à ce que la Ville était capable d'y consacrer. Nous avons cherché une autre solution pour que cela ne coûte pas plus cher à la Ville et que le nombre des services rendus aux usagers soit en augmentation. Nous avons aussi d'autres volontés politiques, le Conseil citoyen doit être accompagné, les bénévoles de l'aide aux devoirs veulent l'être également. Nous allons répondre à leur souhait parce qu'ils n'étaient pas suffisamment accompagnés jusqu'à présent.

Concernant les activités autofinancées, nous n'avons pas besoin de les subventionner hormis par la mise à disposition d'une salle. Nous aurons une offre aussi riche, mais d'une façon légèrement différente. J'essaie de vous citer des pistes auxquelles les services et nous, avons pensé car les services travaillent avec nous, pour nous et pour la Ville. »

**T. MONNET.-** « J'entends bien. Vous avez demandé le renouvellement de la DSP. Il était plus simple d'en avoir une bonne plutôt que d'impliquer le personnel de la mairie qui doit aussi passer des contrats avec l'association, etc., sachant que Léo Lagrange risque de ne pas y mettre du sien. Cela va représenter du travail pour la mairie. Si cela fonctionne, je n'ai personnellement rien contre cette idée.

On peut toutefois s'interroger sur les raisons pour lesquelles la structure qui avait demandé le dossier n'a pas fait de proposition. Est-ce à cause de la taille de l'enveloppe ? Vous demandiez un certain nombre d'actions, qui ont forcément un coût. Si elle propose un coût bien supérieur, il faut peut-être s'interroger. Vous demandez de la qualité, mais cela a un coût. »

**M. GUOUGUENI.-** « Concernant la deuxième offre, s'il n'y a pas eu de proposition, ce n'est pas une question financière puis qu'aucun montant n'était mentionné dans le cahier des

charges évidemment. La structure doit mentionner le montant qu'elle propose pour nous permettre de choisir en fonction de notre budget, voire de discuter.

Ensuite, il ne s'agit pas d'un caprice d'élus. Vous dites que la Délégation de service public va s'arrêter et que cela va être compliqué à gérer. Oui, mais ce n'est dû au caprice d'un élu qui aurait décidé brutalement d'arrêter. Nous avons pris cette décision avec l'adhésion des agents qui sont assez novateurs dans leur proposition de services de qualité. La décision n'a pas été prise de façon unilatérale et sans concertation, par le maire ou des élus, d'autant que nous étions accompagnés par un conseil extérieur. Un travail a eu lieu, suivi par des négociations, l'étude des différents rapports, une étude pour savoir comment monter en puissance pour pouvoir à minima fournir un service au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Cela se fera avec l'adhésion des agents qui sont sources de propositions. »

**T. MONNET.**- « J'espère que vous y arriverez. »

**M. GUOUGUENI.**- « Souvenez-vous de la situation dans laquelle nous étions il y a quelques années. On nous avait dit que nous n'y arriverions pas. Nous y sommes pourtant arrivés et nous poursuivons. Nous avançons. Nous sommes peut-être exigeants mais nous l'assumons. Nous n'avons pas de souci par rapport à cela. »

**M. le MAIRE.**- « Nous sommes dans le cadre de l'expérimentation. Nous avons essayé le marché, nous l'avons transformé en DSP. Il nous semble plus judicieux de revenir à une gestion plus directe. Nous testons, nous essayons, sachant que ce n'est pas la forme juridique qui nous importe mais la qualité du service à l'utilisateur et ce que nous pourrions construire sur ce territoire. C'est l'essentiel de notre ambition. Nous avons beaucoup de choses à découvrir dans ce secteur innovant.

Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2

Abstentions  
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

La séance, suspendue à 21 h 54, est reprise à 21 h 59.

M. le MAIRE.- « Nous reprenons la séance avec la délibération 11. »

## 11 - FINANCES

### Budget primitif 2017

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

#### EQUILIBRE GENERAL BUDGET 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	10 107 962	Impôts locaux	12 080 000
		Autres impôts et taxes	3 751 946
Dépenses de gestion (charges de structure et d'activité, subventions aux associations et participations)	7 997 059	Dotations et compensations	3 405 267
Intérêts de la dette	335 000	Produits des services (dont CAF)	1 051 669
		Recettes financières	220
Charges exceptionnelles	15 790	Recettes exceptionnelles	156 050
Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)	1 001 472	Opérations d'ordre	35 085
Épargne (2)	1 022 955		
<b>TOTAL</b>	<b>20 480 237</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 480 237</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	2 667 046	Épargne (2)	1 022 955
		Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)	1 001 472
Restes à réaliser dépenses	1 649 158	Restes à réaliser recettes	290 400
Dépenses imprévues	30 000	Recettes d'équipement (FCTVA, TLE)	588 000
Subventions - fonds de concours versés par la ville (204), cautions versées et participations	198 990	Subventions d'investissement et cautions perçues (Projet Nature, Contrat Pluriannuel)	30 212
Subv. Équipement La Mouche	5 317		
Subv. Équipement FLPA	20 281	Cession d'immobilisation (024)	20 000
Remboursement de la dette en capital	1 209 236	Nouvel emprunt	961 000
CLTR	1 841 000	CLTR	1 841 000
Opérations d'ordre	1 876 085	Opérations d'ordre	1 841 000
		Affectation du résultat 2016	2 681 551
Déficit d'investissement 2016	780 475		
<b>TOTAL</b>	<b>10 277 589</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 277 589</b>

## I - Conjoncture économique et mesures nationales impactant le budget 2017

Le Débat d'Orientations Budgétaires a permis une information sur le contexte socio-économique et la situation financière de la collectivité afin d'éclairer les choix du budget primitif.

### I-1 Éléments de conjoncture

Le taux de croissance prévisionnel retenu pour établir la loi de finances 2016 a été fixé à 1,5 % pour 2017 ce qui semble trop optimiste. L'indice des prix à la consommation est stable en France et devrait le rester également en 2017.

Au regard du faible niveau d'inflation de la zone euro, la B.C.E. devrait continuer à pratiquer une politique monétaire accommodante qui contribue à maintenir des taux d'intérêt bas de manière pour stimuler l'investissement des entreprises et des ménages.

Après une hausse de 0,8% en décembre, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité, reste stable sur un mois, à 3 467 900 en janvier, selon les chiffres communiqués fin février pour la France métropolitaine. Le chiffre est en baisse sur un an, avec -2,5% par rapport à janvier 2016, ce qui représente 89 300 demandeurs d'emploi en moins.

D'après l'INSEE, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement, pour atteindre 9,8% mi-2017, contre 10,0% à l'été 2016.

### **I-2 Prévision pour les finances publiques**

Le redressement des finances publiques et faire passer le déficit en dessous de 3% en 2017 font toujours partie des priorités de la politique gouvernementale. Pour ce faire, le plan d'économies décidé précédemment impacte toujours les collectivités locales.

Un des principaux postes qui supportera cette diminution est toujours celui des dotations aux collectivités locales avec, pour la seule années 2017, une baisse supplémentaire de 2,6 milliards d'euros dont 745 millions d'euros pour les « seules » communes.

Notons donc que notre DGF, après avoir diminué fortement les années précédentes devrait de nouveau afficher une baisse supplémentaire estimée à - 250 000 euros en 2017 (par rapport à 2016). Elle s'élèvera à 1,3 M€. Rappelons qu'en 2011, avant cette réforme, la Ville percevait le double soit 2,6 M€.

Dans ce contexte caractérisé par de fortes contraintes financières, la construction budgétaire s'est appuyée sur une programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement.

Celle-ci a été construite en intégrant :

- les éléments connus de contexte (hausse du F.PIC, baisse de la dotation globale de fonctionnement des allocations compensatrices et des bases fiscales ; dynamisme des droits de mutation ... ),
- la volonté de maintenir l'autofinancement à un niveau supérieur à celui du remboursement de la dette et de pouvoir dégager une somme de 2 millions d'euros au service du financement de l'investissement,
- une stabilité des taux communaux de fiscalité locale,
- un recours résiduel à l'emprunt pour financer les équipements structurants prévus au sein de la section d'investissement.

Ce cadrage et cette programmation ont ainsi permis de bâtir un budget en équilibre, avec des une légère diminution du budget de fonctionnement tout en maintenant un volume d'investissement important.

## **II - Les grands axes du budget primitif 2017**

### **II - 1 Section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement 2017 a été construit, comme les années précédentes, avec la volonté de maintenir l'autofinancement au niveau le plus élevé possible.

Par ailleurs, il reflète encore cette année une orientation visant à s'interroger de manière systématique sur chaque service proposé et donc sur chaque dépense.

#### **A- Dépenses de fonctionnement**

***Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élèvent à 18,45M€, soit une évolution de + 0,7% par rapport au budget précédent.***

	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Écart € entre Réalisé 2016 et BP 2017	Evol % entre Réalisé 2016 et BP 2017	Evol % entre BP 2016 et BP 2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 095 033 €	3 899 896 €	4 079 502 €	179 606 €	4,6%	-0,4%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	9 570 023 €	9 567 937 €	10 107 962 €	540 025 €	5,6%	5,6%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	769 000 €	340 238 €	335 000 €	-5 238 €	-1,5%	-56,4%
022 - DEPENSES IMPREVUES	60 000 €		30 000 €	30 000 €		-50,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 473 913 €	3 251 619 €	3 552 557 €	300 937 €	9,3%	2,3%
66 - CHARGES FINANCIERES	350 000 €	303 311 €	335 000 €	31 689 €	10,4%	-4,3%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000 €	20 034 €	15 790 €	-4 244 €	-21,2%	125,6%
<b>Total Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>18 324 969 €</b>	<b>17 383 034 €</b>	<b>18 455 811 €</b>	<b>1 072 777 €</b>	<b>6,2%</b>	<b>0,7%</b>

- Les **charges de personnel** représentent 54,7% des dépenses en 2017, pour 52,7% en 2015 alors que ce ratio s'élève à 55,85% pour les collectivités de même strate. Le budget 2017 résulte des efforts faits pour contraindre la section de fonctionnement mais aussi de l'intégration du nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) ainsi que des moyens humains pour répondre à certaines obligations (élections, état civil: carte d'identité, autorisation de sortie du territoire).

Les charges de personnel augmentent de + de 540 K€ par rapport à 2016 et ce malgré les réorganisations constantes recherchées dans les services.

Sur l'année 2017, la collectivité supporte la charge des mesures de la loi de finances 2017 pour un coût minimum de 140 k€. Le glissement vieillesse-technicité s'évalue à 28 K€ auquel il faut rajouter la cotisation prime-points retraite (24k€) et l'application en année pleine des avancements de fin d'année.

L'augmentation des cotisations patronales, de la cotisation de l'assurance statutaire, la mise en place du nouveau régime indemnitaire, et les événements ponctuels sur 2017, tels que le festival des musiques de Beaugard, et les 4 tours d'élections mais aussi des éventuels remplacements de congés maternité ou maladie sont aussi des éléments impactant fortement la masse salariale pour cette année 2017.

- Les **charges à caractère général** baissent de 15k€ et de 0,4% par rapport au budget précédent.

Ce chapitre comprend les coûts des marchés publics de prestations de services, des contrats de maintenance, des locations immobilières, des primes d'assurances, des charges locatives et de copropriété, des primes d'assurances, de télécommunication (téléphonie, accès internet,...) qui varient du fait des besoins couverts, des contrats, ou des indices de révisions de prix.

Cette évolution résulte aussi des choix de suppressions de services ou de recherches d'économies sur chaque secteur. Les efforts d'investissement réalisés ces dernières années sur les bâtiments municipaux et le parc automobile mais aussi la politique énergétique de la commune permettent de diminuer de -25 k€ les prévisions budgétaires de BP à BP pour les fluides (les comptes 60611 à 60622 qui comprennent l'eau, le gaz, les carburants... ) alors que les besoins augmentent du fait par exemple de la prise en compte de la mise en service de nouveaux équipements (poste de Police Municipale).

Les prévisions budgétaires en matière de fluides, de dépenses d'entretien (voirie, bâtiment, réseau), de reprises de concessions (cimetières) et de fournitures ont aussi été effectuées en tenant compte du réalisé 2016 mais en intégrant aussi une certaine prudence dans les chiffrages pour pouvoir faire face aux aléas potentiels inhérents à ce type de coûts que la ville peut rencontrer en cours d'exercice.

Enfin, au niveau des ressources internes, les démarches de rationalisation précédemment évoquées continuent d'avoir un impact budgétaire positif avec par exemple l'optimisation des coûts en matière d'impression, l'utilisation des logiciels « libres » et la participation à différents groupements de commande (fournitures administratives, scolaires). En 2017, Saint-Genis-Laval va adhérer à la Société

Publique Locale funéraire (SPL) créée au niveau de l'agglomération afin d'une part de proposer une offre de service public en complément du secteur privé et d'autre part de réduire certaines dépenses comme celles relatives à la gestion du cimetière (compte 6282).

Certains postes budgétaires fluctuent aussi en fonction de la vie de la collectivité (remises en concurrence des délégataires de service public pour la jeunesse et l'enseignement) et des contraintes réglementaires (augmentation de la maintenance du fait principalement de l'intégration nécessaire des vérifications périodiques annuelles, bisannuelles).

Le budget 2017 et tout particulièrement le compte 611 a été ajusté car la ville ne va pas pouvoir donner une suite positive à la procédure de délégation de service public opérée pour confier la gestion de la Maison de Quartier Mixcube à un délégataire. En effet, la ville va mettre en place de manière directe ou indirecte les activités prioritaires souhaitées à partir de la rentrée de septembre 2017 au vu d'un secteur peu concurrentiel.

Certains comptes du budget 2017 sont de la même façon impactés par les dépenses nécessaires à l'organisation du Festival de Beauregard et tout particulièrement les dépenses de locations mobilières, d'alimentation, de frais de réception, de prestations, de publicité et de communication (137 k€ au total).

L'ensemble des économies ainsi générées permettront d'adapter et de poursuivre l'offre de service public pour 2017 sur le même niveau de service que les années précédentes sachant qu'il a été amélioré dans plusieurs secteurs tels :

- l'ouverture de la Médiathèque le samedi, et l'ensemble des projets d'animations culturelles particulièrement dans le numérique,
- la biennale du festival de Beauregard et de Paroles-paroles avec une programmation enrichie, décalée... pour l'envie de partager
- des actions après l'école toujours plus diversifiées pour favoriser la réussite éducative et l'épanouissement des enfants
- des places en crèche supplémentaires (en 2016 à Pom Cerise et en 2017 avec l'extension de la crèche Roule Virou

- Les **atténuations de produits** regroupent la pénalité SRU et le FPIC .

Le prélèvement F.P.I.C. est prévu en hausse à hauteur de 230k€ au vu du niveau de progression de ce fonds définie par l'État au niveau national et de la bonne santé financière et économique de l'agglomération Lyonnaise. Il est en hausse logique par rapport à 2016 et cela sans aucune contrepartie pour la Ville. Les atténuations de produits sont évalués à 105 k€ pour 2017 du fait du prélèvement SRU.

- Les **autres charges de gestion courante** évoluent de 79k€ par rapport au budget 2016

Ce chapitre regroupe principalement les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes.

Les financements accordés aux associations continueront à occuper une place de tout premier plan au sein du budget communal (2,47 millions d'euros et 13,4% des dépenses réelles de fonctionnement). Les subventions aux associations feront l'objet de délibérations spécifiques prévues à l'ordre du jour de ce même Conseil municipal.

Les subventions d'équilibre évoluent aussi en fonction de contraintes exogènes qui doivent être prises en compte dans les prévisions comme pour le budget principal.

Ainsi la masse salariale du personnel mis à disposition est soumise aux mêmes contraintes que celles évoquées précédemment pour le budget principal. Une prudence dans les prévisions par rapport au réalisé est également de mise pour les autres postes de dépenses.



	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017	Écart REALISE 2016 / BP 2017	Évolution en %
CCAS	280 473	222 209	311 182	88 973	40,0%
FLPA COLOMBIER	0	0	0	0	
FLPA OLIVIERS	22 662	0	0	0	
<b>Total CCAS-FLPA</b>	<b>303 134</b>	<b>222 209</b>	<b>311 182</b>	<b>88 973</b>	<b>40,0%</b>
LA MOUCHE	426 752	412 836	488 143	75 307	18,2%

Le total des subvention versée évolue très légèrement de budget à budget (+8k€). Certaines prévisions pour le budget du CCAS n'ont pas été nécessaires en totalité en 2016. Il s'agit principalement des crédits relatifs aux aides facultatives ou au financement des budgets annexes ou encore certains postes d'entretien et de fournitures.

Toutefois les budgets prévisionnels ont été reconduits car ils pourront être exécutés sur 2017. Les crédits 2017 relatifs au budget des aides sont prévus à un niveau supérieur (31k€) à leur réalisation au vu de leur nature.

Pour les deux FLPA, les budgets de fonctionnement 2017 sont quasi identique au réalisé pour les chapitre 011 et 016. Les évolutions s'expliquent essentiellement par la masse salariale.

L'affectation du résultat ainsi que la progression des recettes expliquent l'absence de besoin de financement pour 2017 en fonctionnement pour les deux FLPA.

L'évolution de la subvention de fonctionnement versée au budget annexe la Mouche s'explique par l'évolution de la masse salariale, à effectif constant, des agents mis à disposition de l'espace culturel ainsi que par le choix d'un budget artistique plus qualitatif (augmentation des cachets des artistes et coûts plus importants pour l'organisation d'un spectacle) au regard de subventions qui ont été sollicitées en parallèle.

Le budget intègre également en parallèle des d'actions d'optimisation de certaines dépenses (-9K€ de frais de communication).

- Les **charges financières** sont stabilisées par rapport au budget 2016 et s'élèvent à 335 000€ pour 2017. Elles évoluent de 31k€ par rapport au réalisé du fait de l'intégration en année pleine des nouveaux emprunts.

Les taux d'intérêts restent à des niveaux très faibles et permettent toujours de minorer les dépenses de fonctionnement sur les deux CLTR (intérêts payés sur la base de taux variables en fonction de l'utilisation des fonds) ainsi que sur les emprunts à taux variables.

Les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles ne connaissent globalement pas de variations significatives. Elles correspondent à des intérêts moratoires que nous sommes susceptibles de payer ou à des annulations de titres de recettes ou de créances facturées aux usagers sur exercice antérieur.

## B- Recettes de fonctionnement

**Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 20,4M€. La tendance de l'évolution structurelle des recettes de fonctionnement est baissière que l'on compare les prévisions 2017 avec les prévisions ou les réalisations 2016.**

	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	Écart € entre Réalisé 2016 et BP 2017	Evol % entre Réalisé 2016 et BP 2017	Evol % entre BP 2016 et BP 2017
013 - ATTENUATION DE CHARGES	141 000 €	238 473 €	177 800 €	-60 673,23 €	-25,4%	26,1%
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES	698 032 €	703 323 €	873 869 €	170 546,65 €	24,2%	25,2%
73 - IMPOTS ET TAXES	15 649 902 €	16 123 627 €	15 831 946 €	-291 681,19 €	-1,8%	1,2%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 868 354 €	3 430 764 €	3 045 481 €	-385 283,48 €	-11,2%	-21,3%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	356 168 €	357 404 €	359 786 €	2 381,56 €	0,7%	1,0%
76 - PRODUITS FINANCIERS	300 €	217 €	220 €	2,80 €	1,3%	-26,7%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000 €	156 311 €	156 050 €	-261,04 €	-0,2%	212,1%
<b>Total Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	<b>20 763 756 €</b>	<b>21 010 120 €</b>	<b>20 445 152 €</b>	<b>-564 967,93 €</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-1,5%</b>

**Cette diminution des recettes masque des évolutions très différentes.**

**De manière synthétique on relève en matière de baisse de recettes une** diminution de la D.G.F (-250k€ en 2017 par rapport à 2016) et du produit des impôts locaux (-80 k€ par rapport au BP 2016).

En parallèle, certaines recettes sont prévues à la hausse avec principalement une donation exceptionnelle au profit de la commune ainsi qu'un niveau soutenu des droits de mutation.

Il convient de souligner dès à présent que le budget a cependant été équilibré **sans augmentation des taux communaux de fiscalité directe locale.**

1. Le chapitre 70 **ventes de produits - prestations de services** regroupe l'ensemble des recettes perçues en application des tarifs communaux (locations de salles, accueil périscolaire, participations des familles dans les crèches municipales, usagers de la Médiathèque ...).

Les différents postes sont globalement stables. L'augmentation des recettes au compte 7062 s'explique par le fait que le Festival de Beauregard se déroulera du 17 au 21 mai 2017 et que les prévisions intègrent les recettes provenant de la billetterie à hauteur de 50 K€.

Notons également que les recettes provenant du B612 ont été prévues au même niveau qu'en 2016 du fait du franc succès rencontré auprès des Saint Genoï (24 k€ prévus en 2016 et en 2017 contre 15 k€ en 2015).

Les usagers bénéficiant de certaines prestations verront leurs tarifs retravaillés ou réévalués au regard de l'évolution des coûts des prestations.

2. Le chapitre 73 des **impôts et taxes représente 77% des recettes réelles de fonctionnement.** Il diminue de - 1,5% par rapport au budgété 2016 et de -2,7% par rapport aux réalisations 2016.

Ce chapitre est essentiellement constituée de la fiscalité directe locale qui est évaluée à 12,08 M€ en 2017 et baisse par rapport aux prévisions 2016. Elle correspond à 59 % des recettes totales de fonctionnement ce qui explique l'atonie générale des recettes.

Cette hypothèse intègre la revalorisation forfaitaire des bases votée par l'État qui est de seulement de + 0,4% dans la loi de finances pour 2017 et de l'évolution physique prévisionnelle des bases fiscales qui est présentée dans la délibération spécifique relative au vote des taux communaux également prévue à l'ordre du jour de ce conseil municipal sans augmentation des taux communaux.

Le tableau ci-dessous détaille les taxes incluses dans ce chapitre :

Libellé	Montant 2017
TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	12 080 000,00
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 892 849,00
ATTRIBUTION DOTATION SOLIDARITE	190 383,00
FNGIR	184 206,00
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 508,00
TAXE SUR L'ELECTRICITE	420 000,00
TAXE ADDITIONNELLE DROIT MUTATION	950 000,00
DROITS DE PLACE / FOIRE SAINTE CATHERINE	40 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 761 946</b>

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont versées par la Métropole du Grand Lyon et prévues à l'identique. Le FNGIR est une dotation de l'État perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle qui est également stable.

La taxe sur la consommation finale d'électricité a été prévue sur la base des années précédentes en intégrant une légère hausse compte tenu d'une légère augmentation de la population et des besoins.

Les recettes prévues en matière de droits de mutation tiennent compte d'un marché immobilier caractérisé par un contexte porteur notamment du fait de taux d'intérêt historiquement bas.

Certaines mutations à titre onéreux exceptionnelles au niveau de cession entre structures commerciales motivent également une prévision de recettes de 950 k€ qui est supérieure à celles des budgets précédents (700 k€ en 2016). Pour information, le niveau de réalisation a été assez exceptionnel puisqu'en définitive les recettes encaissées se montent à 1,2 M€ ce qui est cohérent avec les niveaux d'activités observés au niveau du secteur bancaire et des notaires.

Ce dynamisme permet d'atténuer les effets négatifs de la perte de recettes en matière d'impôts locaux.

3. Les **dotations et participations** représentent 15% des recettes réelles de fonctionnement avec 3 M€ en 2017 et baissent de 385 k€ par rapport aux réalisations 2016. Ces recettes peuvent se détailler ainsi :

Libellé	Montant 2017
DGF	1 323 986
Dotations de l'Etat versées en compensation d'exonérations de fiscalité	241 195
Participation de l'Etat et du Grand Lyon pour les postes et les actions CUCS	34 331
REFORME RYTHMES SCOLAIRES (ASRE + ETAT)	145 374
CAF CEJ, structures enfance, accueil périscolaire Guilloux	1 189 639
Subventions diverses : projet Nature, gendarmerie, FLIAJ.	38 500
Contribution des communes pour les enfants extérieurs scolarisés à St Genis, participation des collèges pour l'utilisation des gymnases	46 398
Dotations de l'Etat (recensement, titres sécurisés, frais assemblée électorale)	26 058
<b>TOTAL</b>	<b>3 045 481</b>

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée en baisse de 250 k€ en 2017 au vu de la diminution des dotations de l'État. Elle est budgétée à hauteur de 1,3 M€. Rappelons qu'en 2011, la ville percevait le double soit 2,6 M€ .

Les compensations d'exonérations de fiscalité (compensations financières des exonérations de fiscalité locale votées au plan national et s'imposant aux collectivités) constituent la variable d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations de l'État dont les prévisions ont été effectuées en tenant compte des données fiscales 2016 et des baisses globales prévues dans la loi de finances pour 2017.

Autre poste conséquent, les subventions de la CAF perçues dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ou de l'activité des structures petite enfance s'élèvent à 1,19M€. La moitié des recettes de ce poste est constituée par le CEJ, l'autre moitié est constituée de la Prestation de Service Unique (PSU) et Prestation de Service Ordinaire (PSO) des Relais d'Assistantes Maternelles et de la crèche Petits Mômes.

Les recettes liées aux rythmes scolaires qui sont versées par l'État sont globalement stables dans leurs montants comme dans leurs modalités de calculs. Elles sont prévues à hauteur de 145 K€.

4. Les autres produits de gestion courante sont stables comprennent essentiellement les loyers de la gendarmerie et les locations immobilières évoluant selon les indices (agence postale, loyer 62 avenue Foch... ) pour un total de (360 K€)
5. Enfin, les produits exceptionnels sont habituellement constitués de remboursements de sinistres par notre assurance ou de ventes de biens réformés. Aucune cession significative n'est prévue au budget par contre une donation à la commune a été intégrée pour 120 k€ Il en résulte une évolution positive de ce chapitre produits exceptionnels car rien n'avait été budgété en 2016. Pour mémoire, des cessions avaient été effectuées en 2014 (école de Beaunant et vente d'une parcelle de terrain aux Platanes pour 528 k€) et en 2015 (vente d'une parcelle aux Barolles pour 183 K€).

**L'environnement financier des collectivités reste toujours sous contrainte.**

**Il est ainsi toujours marqué pour SGL en 2017 par l'impact de décisions nationales qui engendrent des baisses de recettes (dotations et allocations compensatrices de l'État) ou des dépenses nouvelles obligatoires (FPIC , décret RH)**

**En conséquence, la ville doit absorber un delta nouveau supplémentaires imposées par la réglementation de près de 600 000 €, ce qui équivaut à 5 % de taux de fiscalité.**

**Toutefois, la politique de gestion rigoureuse menée par la ville permet de proposer un budget dégageant un autofinancement de 2 M€.**

## II-2 Section d'investissement

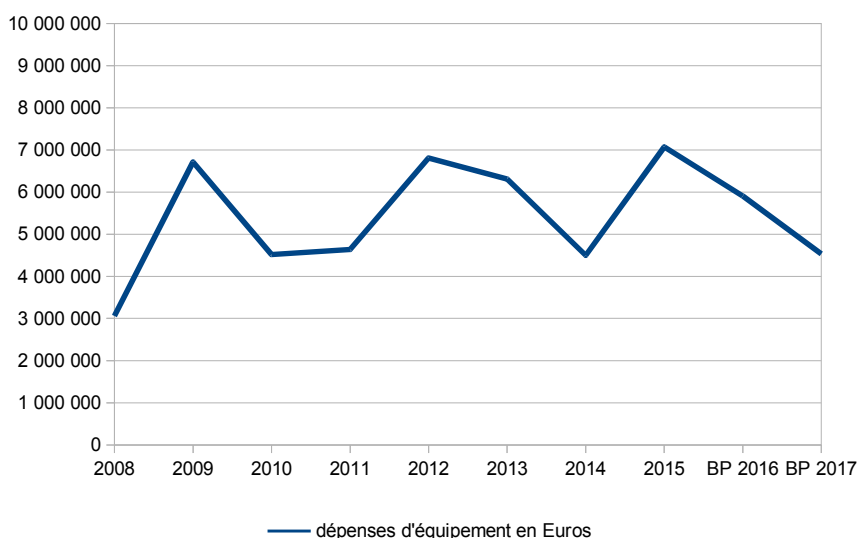
La Ville poursuit cette année encore une politique d'équipement ambitieuse avec 4,7 M€ de dépenses d'équipement budgétés.

### A- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent à la fois des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et du remboursement en capital de la dette, ce dernier ne pouvant être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire hors emprunt).

En 2017, les dépenses d'équipement totales du budget ville s'élèvent à 4,5 M€.

#### Dépenses d'équipement (chiffres issus des comptes administratifs, sauf pour 2016 et 2017 BP)



Le graphique ci-dessus met en exergue une moyenne de 5,8M€ de dépenses d'équipement de 2009 à 2017. La Ville poursuit sa politique dynamique d'investissement avec 4,7 M€ inscrits au budget 2017 en intégrant les reports et les dépenses d'investissement prévus sur les budgets annexes.

L'année 2017 s'inscrit dans le cycle traditionnel des investissements communaux. Des crédits ont ainsi été prévus pour réaliser des études qui seront suivies de travaux dans la deuxième partie du mandat conformément à la P.P.I. présentée lors du débat d'orientations budgétaires.

Les dépenses investissements prévues cette année intègrent tout naturellement les reports (c'est-à-dire les restes à réaliser) qui résultent de plusieurs opérations livrées et mises en service précédemment, avec principalement le Mixcube, le B612, le poste de Police municipale, divers travaux (au Gymnase Giono, à la Mouche, de dissimulation de réseaux) ou en cours (chauffage de l'Eglise).

Les investissements du budget 2017 peuvent être analysés en les regroupant en deux grandes orientations à savoir :

→ la poursuite des opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI)

Au-delà de l'entretien régulier du patrimoine, de nombreux projets sont menés sur l'ensemble du mandat. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle, quatre opérations majeures seront lancées ou effectuées sur 2017. Les projets d'investissements de la Ville continuent à intégrer un volet développement durable.

- Un budget de 130 K€ est inscrit pour effectuer de la dernière phase d'étude « post-programmation » visant à permettre la réalisation de l'espace sportif couvert au complexe Henri Fillot dont la réalisation est prévue en 2018,
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage et un concours d'architecture seront déployés pour la rénovation et restructuration du Centre social et culturel des Barolles et 150 K€ sont budgétés pour ce faire.
- Une enveloppe de 310 k€ a été prévue pour le gymnase Guilloux qui fera l'objet d'importants travaux de rénovation (toiture, étanchéité et mise aux normes de la chaufferie).
- Pour la petite enfance un aménagement repensé et plus fonctionnel est également prévu pour le RAM et la crèche Roule Virou aux Collonges pour un total de 200 K€. Il en résultera une offre de service public renforcée avec 6 places supplémentaires qui pourront être proposées après les travaux. Ce projet fera l'objet d'un financement partiel via une subvention de l'État.

Le budget 2017 permet aussi à la ville de disposer de crédits (180 K€) pour pouvoir réaliser des acquisitions foncières en fonction des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre de sa politique immobilière ou commerciale.

→ la préservation et la rénovation du patrimoine

La collectivité a déjà investi de manière conséquente ces dernières années pour rénover son patrimoine. Désormais il convient de préserver l'ensemble des équipements de travaux plus conséquents par des investissements réguliers et adaptés. De nombreux travaux sont programmés afin de rénover le patrimoine communal et de l'adapter aux évolutions des normes et des besoins. Une logique environnementale, qualitative et de réduction des coûts est aussi intégrée lorsqu'elle est pertinente et possible comme par exemple en matière d'éclairage public.

Ainsi, en 2017, des enveloppes seront allouées à l'entretien des groupes scolaires, des gymnases, des stades, des structures petite enfance et jeunesse, aux espaces verts ou encore à la voirie-éclairage public. À ce titre, la programmation pluriannuelle définit pour l'année 2017 des opérations d'entretien conséquentes. Il est possible de citer principalement les travaux techniques de la Mouche (étanchéité de la toiture, groupe froid et chaudière) ainsi que la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments avec notamment la création d'un ascenseur pour le groupe scolaire Guilloux.

Pour illustrer le budget de manière concrète, les principaux investissements programmés pour l'exercice 2017 sont :

- la finalisation du Plan numérique dans les écoles (classes de CP à CE2), le renouvellement et la modernisation du parc informatique ainsi qu'un audit préventif et prospectif du réseau et de la sécurité du système d'information (132k€),
- le renouvellement curatif du matériel électro ménager pour la petite enfance et les écoles (26 k€),
- l'acquisition de matériel, la modernisation du réseau d'arrosage automatique ainsi que la plantation et la réalisation de différents aménagements en matière d'espaces verts (83 k€),
- la dissimulation de réseaux, la modernisation de l'éclairage public en centre ville, la seconde tranche de la dissimulation des réseaux du chemin de Moly, ainsi que des travaux de proximité en matière de voirie et d'éclairage public de manière directe et en complément avec l'action de la Métropole via le FIC (314 k€),
- les travaux d'accessibilité programmés pour 2017 par l'Ad'AP avec principalement la création d'un ascenseur à l'école GUILLOUX (170 k€),
- la réalisation de travaux de mise en sécurité et en conformité de différents bâtiments communaux, plus de 60 bâtiments et espaces sont gérés par la ville, (barrières, contrôle d'accès, urgences, différents corps d'état pour 314 k€),
- la mise en place de contrôle d'accès, la programmation de travaux de rénovation et de peinture ainsi que l'achat de mobilier et de matériel pour les groupes scolaires(162 k€),
- l'optimisation des pratique et des équipements sportifs couverts (gymnases) et de plein air (stades) avec par exemple l'amélioration de la signalisation, des rangements, des contrôles d'accès, ainsi que la rénovation d'une partie des locaux pour 122 k€,
- des travaux de rafraîchissement au CLESG, au CSCB et dans différentes structures « jeunesse » pour 18 k€,
- des travaux technique pour « La Mouche » (le groupe froid , la régie et l'étanchéité de la toiture pour 105 k€),
- la fourniture et la pose de stores ainsi que quelques « petits » investissements pour optimiser l'utilisation du B612 (22 k€) et des structures petite enfance (une vingtaine de projets pour 68 k€).

Enfin, les dépenses d'équipement comprennent aussi le versement de subventions d'investissement et de fonds de concours à hauteur de 215 k€ cette année :

<b>Subventions d'équipement - Fonds de concours 2017</b>	
Subvention d'équipement La Mouche	5 316,78
Subvention d'équipement Le Colombier	20 281,28
FIC 2017 Travaux Métropole de Lyon	78 000,00
ALLIADE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS « LA CHATAIGNERAIE »	46 000,00
ALLIADE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS « LE COLIBRI »	65 940,00
<b>Total</b>	<b>215 538,06 €</b>

La subvention d'équipement prévue pour le Colombier permettra de financer quelques aménagements complémentaires visant à créer un espace convivial pour les résidents au sein du jardin privé réalisé l'an dernier et de financer des travaux de rénovation des appartements. Il en sera pour le dernier point de même pour le FLPA les Oliviers mais les dépenses pourront être complètement autofinancées en utilisant le résultat d'investissement 2016.

Enfin, des subventions aux bailleurs, pour un montant total de 112 k€ sont également budgétées dans le cadre de la réalisation de programmes de logements aidés sur la commune.

La subvention d'équipement versée au budget annexe La Mouche permettra l'achat de matériel pour la salle de spectacle et le cinéma.



Autre poste de dépense de la section d'investissement, **le remboursement en capital des emprunts** est prévu pour 2017 à 625k€ pour les emprunts dits classiques et 226k€ pour constater la diminution de plafond de nos Crédits Long Terme Renouvelable (C.L.T.R.).

Le remboursement en capital est prévu à hauteur de 625 k€ en 2017 contre 555 k€ en 2016 et 540 k€ en 2015. Cette légère évolution est liée au ré-endettement mesuré de la ville de ces dernières années comme le souligne le tableau ci-dessous :

	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de dette au 1/01	9,420	7,069	11,357	12,090	10,858
dont CLTR	2,840	0,961	2,294	2,068	0,350
Encours de dette au 1/01 hors CLTR	6,580	6,108	9,063	10,022	10,508

En intégrant les CLTR et le solde de 358 236 € du prêt « Prêt à taux zéro » visant à pré-financer le FCTVA contracté en 2015 avec la caisse des dépôts et de consignations , on constate que la ville de Saint-Genis-Laval présente un stock de dettes à rembourser qui reste modeste par rapport aux communes comparables et proportionné à son épargne, à sa capacité de remboursement.

#### B- Les recettes d'investissement

Stock total en euros	2013	2014	2015	2016	2017
Dette totale au 1/01 (dont CLTR et «avance» FCTVA)	9 408 465	7 069 356	11 357 372	12 807 193	11 216 302
Population DGF	21 060	21 379	21 359	21 443	21 753
<b>Stock en € par Saint Genois</b>	<b>447</b>	<b>331</b>	<b>532</b>	<b>597</b>	<b>516</b>
Communes comparables de 20 à 50 000 habitants (données Trésor Public)	1 092	1 100	1 109	Non disponible	Non disponible
Communes comparables de 10 à 20 000 habitants (données Trésor Public)	964	958	944	Non disponible	Non disponible

Les **recettes d'investissement** se composent, outre le résultat ( 2,68 millions) et l'**autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement (2 millions) des ressources suivantes :

	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2017
Cessions d'immobilisations (024)	0	0	20 000
FCTVA	1 059 000	1 130 973	570 000
TLE	11 000	18 733	18 000
Subventions d'équipement	167 946	361 259	27 212
Nouvel emprunt	1 000 000	1 000 000	961 000
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 237 946</b>	<b>2 510 964</b>	<b>1 596 212</b>

Le **FCTVA**, dotation de l'État compensant la non récupération par les collectivités de la TVA, est calculé par rapport aux seuls travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. Pour mémoire, le taux de FCTVA est de 16,404%. Cette recette liée aux investissements éligibles de l'année précédente va diminuer logiquement en 2017. Elle est évaluée à 570 k€ en 2017 contre 1 059k€ en 2016 car les investissements 2016 étaient inférieurs à ceux de 2015.

La **Taxe d'aménagement**, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée au vu du réalisé des années précédentes (soit 18k€). Celle-ci correspond au reversement d'un huitième du produit perçu par la Métropole, qui dispose de la compétence PLU.



Les **subventions d'équipement** prévues pour 27 k€ en 2017 comprennent principalement les subventions de l'Etat (CAF) pour le projet de rénovation du RAM et de la crèche aux Barolles.

Enfin, un **emprunt** de 961 k€ destiné à financer les opérations structurantes d'investissement à savoir le financement des études (CSCB, Espace sportif), des réserves foncières, des travaux de rénovation du Gymnase Guilloux et d'aménagement du RAM et de Roule Virou.

## **CONCLUSION**

**Le budget 2017 :**

- a nécessité des arbitrages en fonctionnement mais aussi en investissement afin de préserver la santé financière de la Ville et la stabilité fiscale,
- intègre une niveau encore élevé d'investissement au vu du contexte et en comparaison aux autres collectivités,
- permet de respecter les engagements du contrat municipal et programmer les opérations prévues à la PPI grâce à un endettement limité aux investissements structurants.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2016 du budget principal, soit un excédent net de 2 681 550,79€ en fonctionnement ; un besoin de financement en investissement d'une part au titre du compte 001 de 780 475,49 € et d'autre part au titre des restes à réaliser de 1 358 757,71€ ;
- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels du budget annexe La Mouche, soit un excédent de la section d'investissement de 68 668€ au titre du compte 001 qui finance les restes à réaliser à hauteur du même montant;
- **ADOPTER** chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2017 en équilibre :

Il sera demandé au Conseil municipal d'adopter chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2017 en équilibre.

### ***Budget Principal***

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 20 480 237,01€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 10 277 588,65€

### ***Budget annexe La Mouche***

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 627 499,76€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 95 195,00€

**M. le MAIRE.**- « *Merci, Monsieur MASSON pour cette synthèse sur les grands axes de notre budget.* »

**Y. CRUBELLIER.**- « *: Cette année est particulière puisque les électeurs français sont appelés à voter pour les élections présidentielles, et nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés, ce qui complique la visibilité pour les cinq prochaines années. Vous nous demandez, après avoir présenté ce budget, de le voter. En effet, nous avons le choix de voter pour, de voter contre, ou de s'abstenir. Afin de vous donner notre position sur le vote et afin de faire durer un peu le suspense, voilà notre analyse.*

*Le budget s'élève à 30 M€, fonctionnement et investissements ; montant en baisse de 1,5 M€ par rapport à l'année dernière, baisse incluant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Nous ne pouvons que vous féliciter de cette prise de conscience. On pourrait être tenté de voter votre budget, mais il y a un mais voire plusieurs.*

*Concernant les dépenses de fonctionnement, elles diminuent d'un peu moins de 1%. D'ailleurs, pour vous faire plaisir et pour montrer notre bonne volonté, j'ai arrondi à l'unité*

supérieure. Ce 1 % représente un peu plus de 200 000 €. Nous vous adressons toutes nos félicitations, surtout aux services qui ont maîtrisé leurs dépenses. Trêve de congratulations, revenons-en à cette baisse si importante.

Concernant les charges à caractère général, nous relevons une diminution de plus de 15 000 €. Il y avait l'année dernière, 150 000 € d'économies. Néanmoins, nous aimerions avoir des précisions sur les raisons pour lesquelles certains postes sont encore si élevés :

- Fournitures d'entretien : plus de 117 570 €, soit plus de 10 000 € par rapport à l'année dernière,
- Location mobilière pour 44 000 € soit plus de 35 000 € par rapport à l'année passée,
- le poste de maintenance s'élève à 346 394 € soit plus de 20 000 € par rapport à l'an passé,
- le poste « frais de réception » à plus de 6 000 € soit plus de 5 000 € par rapport à l'année dernière,
- le poste de télécommunications à plus de 78 612 €, soit 6 500 € mensuels et une augmentation de plus de 10 000 € par rapport à l'année passée.

Si l'on était dans une politique d'économies et si l'on devait faire la différence par rapport à l'année dernière, on aurait pu maîtriser 75 000 € de dépenses sur ces postes où il serait sans doute possible de réaliser des économies sans mettre à mal la qualité du travail des personnels ni la qualité de vie de notre commune.

De même, nous voyons que les recherches d'économies ne fonctionnent pas si bien que cela. Pour exemple, lors d'un Conseil Municipal, vous nous aviez demandé de voter pour la mise en place d'un groupement d'achat pour fourniture scolaire avec d'autres Communes. Vous nous aviez expliqué que ce groupement nous permettrait de bénéficier de meilleurs prix, donc d'une économie sur le budget. Le marché est en cours par la Ville d'Oullins pour un montant maximum de plus de 2 M€. Je vous rappelle mes réserves concernant l'efficacité de cette mesure à l'époque, dont je vous avais fait part, notamment par rapport à la destruction d'emplois et la disparition de PME-PMI. Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que les économies ne sont pas au rendez-vous puisque le budget proposé s'élève à 51 480 € pour cette année contre 51 260 € l'année dernière, soit une augmentation de 580 €. Tout cela pour ça ! À quoi servent les groupements d'achats ?

Nous en concluons qu'il reste une marge de manœuvre, certes restreinte, pour réaliser des économies, d'autant que ces charges à caractère général, risquent d'augmenter encore au regard des nouveaux équipements que vous projetez.

Passons au chapitre Atténuation de produits. Pour bien comprendre, il faut redéfinir ce que cela signifie. C'est l'État qui taxe la Commune. On y retrouve le prélèvement en lien avec la loi SRU (loi sur la solidarité et le renouvellement urbain) pour un montant de 105 000 €, et le Fonds de péréquation, c'est-à-dire la taxe payée par les Communes dites « riches », soit la somme de 230 000 €, ce qui fait un total de 335 000 € pour cette année, alors que l'État avait ponctionné plus de 769 000 € l'année dernière, soit une baisse de 400 000 €. Qui s'en plaindrait ? La Commune a moins de ressources à ce niveau mais ce n'est pas du fait de vos économies, c'est l'État qui a décidé d'alléger ses ponctions. Voilà donc la raison de la baisse significative des dépenses de fonctionnement. La veille d'élections nationales, l'État a décidé de faire un cadeau aux Communes pas la Commune qui est parvenue à réaliser des économies substantielles.

Chapitre « autres charges de gestion courante » : augmentation de 78 000 €. Tout d'abord, nous sommes quelque peu perplexes concernant la diminution de 3 % annoncée au chapitre « subventions d'associations » puisque le budget indique la même somme que l'année passée, une subvention de 2,4 M€. C'est étonnant. Deux lignes augmentent considérablement, la ligne « créances admises en non-valeur » correspondant à des factures qui ne sont pas réglées, d'un montant de 10 000 € cette année, soit plus de 8 000 € par rapport à l'année dernière. Cela n'a pas manqué de nous étonner sachant que les principaux impayés que nous avons, étaient les frais de restauration, gérés depuis par la délégation de service public qui, dans son contrat, les prend en charge. Quels sont donc ces impayés pour un montant de 10 000 € ?

La ligne culture, chère culture, très chère culture ! Vaste sujet, éternel point de discorde entre nous. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on n'a guère la culture des économies pour le budget culture à Saint-Genis-Laval. L'an dernier déjà, j'avais alerté sur le montant élevé du déficit du budget culture qui était de 426 751 €. Les arguments de Mme TIRTIAUX n'ont guère été convaincants. Néanmoins, on pouvait espérer que vous auriez eu la délicatesse de limiter le déficit du budget culture. Non, cette année, le déficit sera de 488 142 €. Vous allez prétendre que je ne comprends rien à la culture. Ce que je comprends,

*c'est que le déficit va augmenter cette année de 68 000 € alors que les situations économiques de nombre de Saint-Genois sont dramatiques et que l'on ne peut pas espérer une embellie dans les prochains mois. C'est quasi indécent !*

*Par définition, nous ne sommes pas opposés à la culture. Que vous amusiez le peuple avec des spectacles subventionnés, c'est une chose, mais que vous gaspilliez l'argent des Saint-Genois en est une autre. Vous pouvez protester. 488 000 €, cela ne vous dérange pas, amusez-vous. Pour quelle obscure raison la culture ne ferait-elle jamais l'objet d'économies alors que l'on demande d'en faire partout ? Vous vous plaigniez à juste titre de la baisse des dotations de l'État, mais ne dites jamais un mot pour justifier ces dépenses faramineuses. Il y a moyen de proposer des spectacles, de la culture, à moindre coût.*

*Passons à la section « recettes de fonctionnement » et au chapitre « produits et services ». On relève cette année une hausse de recettes de plus de 175 838 €. Comme nous l'avions dit l'année dernière, certains produits étaient mal vendus. Cette année, vous redressez un peu la barre, nous ne pouvons que nous en satisfaire. Il y a aussi la location des salles pour un montant de 21 000 € de recettes supplémentaires. Je rappellerai juste que c'est la manière de la présenter aux Saint-Genois qui ne nous avait pas satisfaits et non pas ce style de ponctionnement. Il aurait été de loin préférable qu'un débat public soit ouvert afin que chacun puisse s'exprimer et suivre la nouvelle réglementation.*

*Chapitre « Impôts et taxes », les taxes augmentent de 190 000 €. Je vais donc rectifier certains de mes propos du mois de janvier. En effet, j'avais indiqué que les bases augmentaient chaque année, ce qui provoquait une augmentation des revenus supplémentaires malgré le fait que les taux des bases étaient fixes depuis sept ans. Vous nous le rappelez souvent. Je suis d'accord avec vous. En effet, cette année, au vu des documents fournis, on s'aperçoit que le total des bases diminue ce qui devrait faire baisser mécaniquement les impôts de tous les Saint-Genois. Malheureusement, ce ne sera pas le cas (cette baisse à tous les Saint-Genois des bases étant dû à l'action du gouvernement qui a décidé de supprimer la taxe d'habitation pour certains habitants. C'est certes une excellente nouvelle pour les bénéficiaires mais les autres continueront à payer autant sinon plus. Cette augmentation est aussi due au fait qu'il y a eu beaucoup de ventes de biens immobiliers (plus de 900 000 € contre 700 000 € l'année passée). On se réjouit qu'il y ait beaucoup de ventes sur notre territoire, cela contribue à l'apport de taxes. Cela étant, il faudra vérifier si, à long terme, il n'y a pas un essoufflement, malgré le marché immobilier dynamique. Nous n'avons pas de visibilité pour l'instant. Nous espérons que nous aurons chaque année ces sommes. Je pense que l'on ne pourra pas éternellement continuer sur cette réserve d'argent.*

*Dotations et participations : l'État poursuit son désengagement puisque la Commune perdra plus de 800 000 €. Je rappelle que l'actuel gouvernement est élu avec le soutien de M. BAYROU que vous avez vous-même soutenu.*

*Pour ce qui concerne le chapitre « Investissements », nous ne sommes pas opposés par principe aux investissements quand ceux-ci sont faits avec clairvoyance. Entretien notre patrimoine, améliorer les rues de notre commune, mettre en conformité les bâtiments, c'est indispensable. Cependant, vous envisagez 4,5 M€ de nouveaux investissements pour cette année. Ces investissements seront financés par les 2 M€ d'autofinancement, 1 M€ sera puisé dans l'épargne et un nouvel emprunt s'élèvera à un peu moins de 1 M€. Bien que le plan d'investissements existe sous forme de schéma très approximatif, pour nous celui-ci n'est pas assez détaillé.*

*Le plus gros investissement que vous allez faire apparemment est la création d'un nouveau complexe sportif. À aucun moment, lors des commissions, ce projet nous a été présenté. D'ailleurs, l'année dernière, 15 000 € de frais d'études étaient budgétés et devaient servir à faire des études. Nous n'avons aucun élément pour savoir où elles en sont. Vous ne projetez pas la création réelle de ce nouveau complexe mais à nouveau plus de 100 000 € de frais d'études. Il est bien de mener des études mais au bon d'un moment, nous aimerions avoir les documents pour savoir où elles en sont et où va l'argent des Saint-Genois.*

*Vous nous imposez vos projets, sans consultation préalable des élus ni de la population, sans prendre en compte l'avis des différents groupes présents. La préoccupation constante des élus doit être le bien commun et non pas de satisfaire des groupes au gré des affinités ou des opportunités. Le bien-vivre ensemble c'est aussi cela. Interrogeons donc les Saint-Genois, par voie de référendum, pour des gros investissements comme celui-ci, ce sera plus démocratique.*

*En conclusion, nous constatons que la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes, permet de dégager plus de 2 M€ d'autofinancement, résultat qui aurait pu être meilleur en réduisant les gaspillages de certains postes comme la culture, les frais*

téléphoniques, etc. Selon mes calculs, il aurait été possible de réaliser une économie de plus de 330 000 € en ne comptabilisant qu'un déficit de 200 000 € sur la culture.

Nous pensons qu'une partie de ces sommes aurait pu permettre d'envisager une baisse d'impôt pour tous les Saint-Genois, ou d'emprunter moins, d'augmenter l'autofinancement -ce sont des choix- si certains investissements importants mais non indispensables avaient pu être différés, voire annulés, afin de ne pas augmenter la dette de la Commune. Emprunter aujourd'hui un peu moins de 1 M€, représente de l'endettement sur les années à venir, 526 € par habitant contre 400 € voire 300 € par habitant les années précédentes. Ce sont les impôts de demain pour nos citoyens, nos jeunes, de nos enfants. Ce sont des choix politiques que vous avez décidé de ne pas faire. Ce ne sont pas les nôtres, nous aurions préféré voir d'autres actions dans ce budget. Nous voterons contre. »

**T. MONNET.** - « J'ai toujours en mémoire les mots que Mme JOBERT-FIORE m'avait confié lors du mandat précédent, à savoir qu'elle n'appréciait pas les Conseils Municipaux en cette période de vote du budget car elle les trouvait beaucoup trop tendus. Nous avons pu, par le passé, faire également part de notre regret d'une telle situation.

Aujourd'hui, nous sommes invités à débattre du budget primitif 2017 qui engage les recettes et les dépenses de notre Commune pour une année, mais qui met également en perspective les projets structurels, socio-économiques et autres, à venir dans le cadre de votre mandature.

Comme les années précédentes et les prochaines, nous n'aurons pas forcément de débats constructifs puisque le Conseil Municipal n'est pas le lieu pour avoir ce type d'échanges approfondis. Quoi que nous dirons, vous caricaturerez à plaisir, nos interventions, pour nous faire passer pour des diseurs, des irresponsables. Puis, vous balaierez nos contre-arguments par cette tirade bien rôlée : « Nous sommes aux affaires et nous assumons nos choix. » Nous ne vous ferons pas ce plaisir cette année, d'autant plus que nous nous sommes très largement exprimés lors du Débat d'orientations budgétaires du mois de janvier. Cela permettra aussi, comme nous l'espérons, à Mme JOBERT-FIORE, d'apprécier davantage le Conseil Municipal de ce jour. Merci. »

**A. CALLIGARO.** - « Je serai également moins théâtral et plus concis que d'autres collègues. Je pense qu'il ne s'agit pas d'un débat comme nous avons pu en avoir un en janvier.

Lors du rapport d'orientations budgétaires de fin janvier, nous avons regretté le manque d'échanges depuis le début du mandat, et le manque de visibilité fiscale au niveau local. Je ne reviendrai pas là-dessus puisque le budget primitif n'est que le reflet de ces orientations budgétaires sur lesquelles nous nous étions abstenus.

Nous avons bien noté d'une part, la très forte baisse de l'épargne communale qui passe de près de 1,5 M€ à à peine 1 M€, soit une baisse d'un tiers de sa valeur en un an. Pour mémoire, elle atteignait presque 4,5 M€ en 2011.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur la très importante diminution de notre autofinancement depuis quelques années. Il a encore chuté cette année pour passer de plus de 2,4 M€ à moins de 2 M€ soit une baisse de 18 % sur une année, 25 % de moins en deux ans. Moins de dépenses possibles en équipements pour la commune, des choix parfois difficiles à faire comme vous l'avez souligné.

Comme chacun d'entre vous, je suis attentif à la politique nationale. Comme vous certainement, je suis attentif à certaines annonces. Il est fort à parier que les collectivités locales vont devoir continuer durablement leurs efforts dans la baisse des dépenses, quels que soient les résultats de cette année électorale. Finalement, comme un grand nombre d'élus, je suis inquiet pour l'avenir financier de nos Communes. Il convient ainsi d'être vigilant en matière de dépenses de fonctionnement, celles-ci ne doivent plus augmenter, et de maîtriser nos investissements, voire même d'en différer certains. Merci. »

**F. TIRIAUX.** - « Monsieur CRUBELLIER, vous me laissez perplexe. Je réfléchis à la façon dont je pourrais vous répondre sans vous heurter, mais toujours avec le souci d'essayer de vous convaincre. Je vous le répète depuis trois ans mais manifestement vous portez peu d'intérêt aux arguments que je peux avancer : dans le domaine de la culture, l'un des objectifs est de combattre l'ignorance et de sensibiliser les personnes à d'autres façons de voir. Je vais m'y atteler à nouveau ou en tout cas, essayer de vous faire comprendre que pour nous, la culture n'est pas un divertissement.

Pour nous, c'est bien plus qu'un divertissement puisque la culture remplira un rôle au niveau de l'épanouissement personnel de chacun des citoyens qui viendront au cinéma, à la médiathèque. L'idée est de les rendre plus libres et plus citoyens, plus à-mêmes de construire leur vie. Cet aspect humain est très important pour ce qui nous concerne.

*Pour pouvoir innover, inventer et être titiller, il faut que des artistes puissent être soutenus, repérés par des collectivités pour leur donner leur chance. C'est via un budget de la culture que l'on peut ajouter de l'artistique puisque cela fait partie de notre mission. Vous savez que la loi nous a aussi confié cette compétence qui nous est imposée.*

*L'aspect éducatif ne peut pas vous échapper. Nous avons beaucoup d'écoles, de collèges et de lycées dans la ville. M. le Maire nous a parlé du parcours éducatif, sportif artistique et culturel, nous nous devons aussi d'aider à ce que tous ces jeunes puissent réussir leur vie, la culture y contribue fortement.*

*D'un point de vue social, nous avons aussi une responsabilité et une mission. Nous en avons parlé dans le cadre de la mission qui sera confiée au Mixcube. Nous partageons avec le Centre social notamment dans le cadre de la lecture publique. La création du lien social et l'apport de la culture aux différents projets sur le territoire sont évidents. Le vivre-ensemble la culture peut y contribuer.*

*Si tout cela ne vous a pas convaincu, l'identité et le rayonnement de la ville ne sont pas indifférents à l'objectif même de la culture. Un univers est suggéré à travers le nom donné aux équipements. J'en veux pour preuve les contacts que nous avons eus avec les différents mécènes du festival. Tous les chefs d'entreprise de notre territoire sont sensibles au fait que l'on veut donner une identité à la ville en valorisant son image car cela facilite la venue de salariés cadres qui sont intéressés par une ville dynamique où il se passe des choses. Ils veulent certes nous soutenir dans les actions culturelles mais sont aussi soucieux de l'attractivité et du rayonnement de la ville, or la culture y contribue.*

*En dernier lieu, je parlerai des citoyens et des usagers. Si ce n'est pas pour nous faire plaisir à nous qui nous sommes fixés toutes ces missions qui peuvent peut-être vous paraître un peu illusoire, sachez que près de 30 000 personnes ont visité La Mouche pendant l'année (6 000 pour le spectacle vivant, 20 000 pour le cinéma et près de 7 000 pour les spectacles associatifs). Ces 30 000 entrées parlent d'elles-mêmes. Elles répondent à notre demande et sont la preuve que les personnes trouvent autre chose que du divertissement, un sens à venir rencontrer d'autres et à découvrir des univers différents.*

*Nous avons aussi la visite de près de 8 500 entrées par mois au B612. Nous avons franchi la barre des 120 000 entrées en un an et deux mois, depuis son ouverture. Ce n'est pas négligeable. Le B612 est devenu le lieu de visite favori des Saint-Genois le samedi après-midi, ils y amènent leur famille ou leurs amis.*

*Ce n'est pas seulement de la culture, c'est un élément qui participe à l'économie ou au développement du territoire. On ne peut certainement pas parler de déficit, et encore moins quand on est de bonne foi et que l'on sait que le terme de déficit fait référence à un calcul purement comptable, dans la mesure où tout service public n'est pas rentable. Merci . »*

**P. MASSON.-** « Pour compléter et apporter des précisions sur la culture, je rappelle une donnée de base des budgets des collectivités locales : aucun budget ne peut être en déficit. Ce n'est pas possible. Cela existe fonctionnement. J'ai noté 330 000 € en propositions, on nous dit que c'est possible. Il faudra nous expliquer comment car les économies ne sont pas seulement pas dans le détail des lignes comptables et des 580 € de différence sur les commandes de fournitures scolaires. Les groupements de commandes donnent plus de visibilité aux PME. Le fait de réaliser des économies n'empêche pas de commander davantage à certains moments.

*J'ai sursauté en entendant parler de cadeau de la part de l'État. Je l'ai cherché mais ne l'ai pas trouvé. Après la mise en place du prélèvement SRU, la DGF qui diminue, les bases qui évoluent négativement du fait de l'exonération supplémentaire de l'Etat, il n'y a pas de cadeau pour les finances communales. Sans refaire un cours de comptabilité mais pour éviter tout malentendu, je rappelle qu'il faut faire une différence entre l'évolution des bases et celle des recettes fiscales. Les bases sont fixées par l'État et servent à l'application du taux voté par la Commune pour définir la recette annuelle. L'augmentation des bases n'implique pas de fait une augmentation des recettes. Une exonération supplémentaire fait diminuer la recette d'autant. L'évolution des bases n'est pas décidée par la Ville, mais par l'État et elle est fonction de l'attractivité de la commune, des constructions et des habitants qui arrivent dans la commune.*

*Quant à la visibilité sur la fiscalité, on ne peut pas être plus clair. L'engagement a été pris sur la stabilité des taux. On verra cela dans une délibération suivante. Il y a à nouveau une stabilité des taux, c'est clair depuis le début. C'était clair dans le discours d'avant les élections, et ça l'est dans la réalisation. Merci . »*

**M. le MAIRE.-** « Quelques mots pour conclure. Monsieur CALLIGARO, vous avez raison d'être inquiet pour les finances communales. L'illustration du budget 2017 le montre bien, nous avons moins de dotations de l'État, des charges supplémentaires. Je rappellerai qu'après les

passesports, dans le mandat précédent, ce sont maintenant les cartes d'identité qui seront gérées par la Commune. Il faut du personnel supplémentaire pour pouvoir répondre à la file d'attente et à la demande des Saint-Genois. Vous avez raison parce que la difficulté actuelle réside dans la capacité à pouvoir autofinancer un certain nombre de projets en limitant l'emprunt. Vous l'avez souligné, je partage votre inquiétude.

Néanmoins, pour revenir sur les interrogations qui ont été soulevées, la majorité municipale qui propose ce budget et qui en est la responsable -qu'on le veuille ou non- par le suffrage universel mais aussi parce qu'elle est en situation de responsabilité, propose un budget d'actions en poursuivant les investissements. Nous avons aussi la volonté de maîtriser les contraintes et d'agir. Cela me semble important dans le contexte sociétal actuel car nous avons aussi la responsabilité d'accompagner la reprise économique. C'est ce que nous faisons en essayant de soutenir le commerce local, les implantations d'entreprises. Nous réussissons plutôt bien puisque je rappelle que 200 emplois sont déjà annoncés dans la commune en 2017.

Le choix n'a pas été facile pour l'ensemble des élus qui ont participé aux arbitrages budgétaires, et qui ont dû opter pour telle ou telle action et en différer d'autres. La majorité municipale a pris cette responsabilité puisque c'est sa responsabilité et pas celle des autres. C'est à elle que l'on demande des comptes, ce qui est normal.

Comment avons-nous fait ce budget ? Nous l'avons fait en respectant des promesses. Pour moi, les engagements que l'on a pris devant les Saint-Genois, ont une valeur. Nous l'avons fait en veillant à la stabilité fiscale ce qui nous impose aujourd'hui des contraintes puisque nous n'avons pas de ressources supplémentaires liées à fiscalité locale. L'engagement de la fiscalité locale a été tenu.

Nous répondons également aux engagements que nous avons pris pendant la campagne électorale parce que pour nous, cela a du sens. Quand M. CRUBELLIER découvre qu'un pôle sportif va être créé au stade Henri Fillot, je le renvoie au document de campagne électorale. Peut-être que pour certains, cela n'a pas de valeur ! Nous avons annoncé la couverture de deux terrains de tennis couverts au complexe Henri Fillot. Ce n'est pas une nouvelle, inutile de faire un référendum pour cela. Nous avons été élus pour cela et nous agissons en fonction de ce pourquoi nous l'avons été. Cela me paraît être la moindre des choses.

Ce budget témoigne du maintien d'un effort de la Ville en direction des partenaires. Vous avez montré, à juste titre, que le montant versé aux associations n'avait pas beaucoup diminué. Il faut toutefois étudier la ligne pour constater que le montant versé à certaines d'entre elles est fixé par des contraintes extérieures qui dépendent, soit de conventions, soit du nombre d'élèves comme c'est le cas pour les fournitures scolaires. Quand le nombre d'élèves augmente, le montant des dépenses est supérieur malgré des gains réalisés sur le montant total.

Vous avez bien souligné, Monsieur CRUBELLIER, que pour la première année depuis longtemps, les bases fiscales étaient plus faibles qu'au budget 2016. Je vous en félicite. Cela explique que la ressource est différente après que le taux soit appliqué. Il faut aussi cumuler les droits de mutation qui sont en hausse, comme vous le soulignez également. Ce n'est pas conjoncturel. M. CALLIGARO a mentionné 4,5 M€ d'autofinancement, mais j'ai expliqué à plusieurs reprises que la vente de la galerie marchande constituait une recette exceptionnelle. Vous le savez bien. En 2011, il y avait quasiment 1 M€ lié aux droits de mutation. Cela étant, la Commune ne vendra pas une galerie marchande tous les ans. La justesse des prévisions budgétaires doit tenir compte des revenus et des dépenses qui sont parfois aléatoires.

Nous parlerons ultérieurement des associations. Cela donnera lieu à débat.

Pour la première année, la base fiscale diminue. Vous avez raison d'être inquiets. Nous n'avons pas d'enrichissement malgré l'augmentation très modeste (0,5 %) des habitants par an. Heureusement que nous avons cette marge de progression, car sans elle nous serions en régression ce qui obligerait à supprimer des services aux Saint-Genois mais aussi du personnel. Nous ne sommes pas dans cette situation, néanmoins, la situation n'est pas facile.

Quant à l'entretien du patrimoine et à la maintenance, les services sont présents et regardent ce qui s'est passé l'année précédente. En matière de maintenance, il y a des variations de taux. Les frais de cérémonies augmentent parce qu'il y aura cette année, le Festival de Beauregard. Si vous aviez poussé votre analyse plus loin, vous auriez vu que les recettes augmenteront également et que du mécénat viendra compenser les dépenses. Ce ne sont pas des dépenses supplémentaires pour la Ville mais un élément conjoncturel qui induit plus de manifestations. Soyez rassurés, dans cette Ville, l'utilisation de chaque euro est pesée.

*En matière de culture, nous avons un désaccord fondamental. Vous ne parlez que de la culture. J'ai entendu cela dans d'autres Villes gérées par le Front National. Je le dis clairement : pourquoi ne parlez-vous pas du déficit de la Petite Enfance ? Aujourd'hui, on finance la Petite Enfance sous la forme de subvention d'équilibre. Les parents paient-ils le juste coût de la garde de leurs enfants ? Bien sûr que non car ce serait hors de prix. La Petite Enfance est en déficit. Je ne parlerai pas du sport car si l'on compare la somme des recettes liées au sport aux investissements de la Ville et à l'entretien, nous sommes aussi déficitaires. Vous êtes axés sur la culture, c'est un point de vue que nous ne partageons pas. Il y a un différend fondamental entre nous. Nous pensons que la culture fait partie intégrante du parcours éducatif. Quand on voit certaines manifestations dans notre société, on peut penser que l'on peut continuer à faire de la culture pour ouvrir le champ de la compréhension des différences, comme l'a bien expliqué Mme TIRTIAUX.*

*Il n'y a pas de surprise dans ce budget mais le contrat municipal que nous avons contracté avec les Saint-Genois pendant six ans. Nous le réalisons avec une stabilité fiscale. L'emprunt est une charge qui se répartit sur les futurs utilisateurs, certes. J'ai souvent entendu dire qu'il fallait réduire l'autofinancement. Il diminue et nous le réduisons, mais on ne va pas emprunter pour repeindre une salle de classe. Cela me semble hors de propos et peu efficace en termes de gestion financière.*

*Ce budget est consolidé. Il n'obère pas de l'avenir. Aujourd'hui, notre faible taux d'endettement nous permettra encore d'emprunter à l'avenir. Je constate la reprise économique et que des emplois ont été créés en France. J'ai reçu aujourd'hui deux mails de la part d'entreprises qui veulent s'installer, qui cherchent des locaux et souhaitent monter des projets sur la commune de Saint-Genis-Laval avec la Métropole. Je ne dis pas que la situation est formidable, mais nous sommes dans une dynamique de reprise. Vous avez souligné l'augmentation des droits de mutation, elle est due à cette reprise et au fait que la situation ne va pas si mal.*

*Nous essayons d'accompagner la reprise économique et le dynamisme de la Métropole qui participe aux territoires partenaires. Ce budget répond aux engagements que nous avons pris, il préserve l'avenir et permet d'améliorer les services aux usagers et aux citoyens pour lesquels la Ville travaille, avec la modeste compétence de la majorité municipale qui est très investie sur le budget pour faire les choix nécessaires compte tenu des contraintes. Nous agissons malgré ces contraintes pour maîtriser l'avenir plutôt que de le subir. Nous sommes dans une perspective dynamique. Ce budget en est un élément. Les entreprises que je rencontre sont contentes que notre Ville maintienne l'investissement parce que c'est aussi pour elles, un facteur de développement, d'emplois voire même d'insertion.*

*Je vais passer au vote du budget. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 27 voix Pour et 5 voix Contre, Abstentions : 3

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,  
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Abstentions

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

### **12 À 20 - FINANCES**

#### **Subventions 2017**

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et à son article 7, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget.

L'environnement financier des collectivités reste toujours sous contrainte.

Il est ainsi toujours marqué pour Saint-Genis-Laval en 2017 par des baisses de dotation de l'État (DGF -250K€ par rapport à 2016); un accroissement des prélèvements (FPIC + 25K€) et

une non compensation d'exonérations fiscales accordées par l'État (- 116K€), soit un total de près de 400 000 € en moins par rapport à 2016.

Par ailleurs, plusieurs décrets s'imposent aux collectivités en matière de masse salariale. Ainsi, la réforme du RIFSEEP conjuguée à la réforme prime-point, la réforme des reclassements indiciaires ainsi que la valeur du point induisent un surcoût de plus de 180K€. En conséquence, la Ville doit absorber des charges supplémentaires imposées par la réglementation de près de 600 000 €, ce qui équivaut à 5 % de taux de fiscalité.

Cette situation impose dès lors de faire des choix, de rechercher des économies, de travailler sur les politiques publiques menées afin d'optimiser ces dernières, démarche engagée depuis plusieurs années. C'est dans ce contexte qu'un effort est requis par tous. Aussi, fin 2015, les partenaires associatifs ont été alertés d'une part sur la nécessité de contraindre leur budget et d'autre part sur le fait que l'enveloppe globale des subventions évoluerait sur les deux années à venir de -3 %.

Les dossiers de demande de subvention ont donc été analysés au regard des pièces fournies aussi bien les documents comptables que les rapports d'activité. Une analyse pertinente de la situation des associations, de l'utilisation des deniers publics et des activités développées sur le territoire a ainsi été menée et conduit à l'attribution des subventions telle que les tableaux ci-après les présentent.

En réponse au C.G.C.T. et à la jurisprudence, ne doivent pas prendre part au vote les personnes intéressées. Sont ainsi qualifiés les élus membres du Conseil d'administration du Bureau d'une association en leur qualité de conseiller municipal ou à titre personnel, mais également les époux et épouses d'un Président d'association. À ce titre les subventions ont été distinguées par thèmes.

L'ensemble des subventions de fonctionnement aux organismes privés (art 6574) représente un montant total de près de 2 470 000 € répartis par secteur.

Le montant total des subventions de fonctionnement versé aux organismes publics (art 657362) est de 311 182 € et correspond aux subventions d'équilibre pour le fonctionnement des deux FLPA et du CCAS. Par ailleurs, le montant de subvention versé à La Mouche est de 488 142 €.

Par ailleurs, l'ensemble des subventions d'investissement s'élève à 215 538 € (chapitre 204) comprenant les subventions d'équipements au FLPA, le fonds de concours à Grand Lyon Métropole (FIC) et les subventions versées dans le cadre des constructions de logements aidés.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-après et selon les conditions énoncées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.



**P. MASSON.-** « Je précise que je ne rapporterai pas la délibération 19 car je ne peux pas la voter. »

**M. le MAIRE.-** « Merci Monsieur MASSON pour cette présentation générale qui rappelle les enjeux. La délibération fait état de chaque montant pour chacune des associations. Je vous propose d'engager le débat avec ceux qui souhaitent intervenir pour des questions ou des remarques sur les subventions retenues. »

**T. MONNET.-** « Nous souhaitons tout d'abord informer les Saint-Genois que, bien évidemment, nous ne sommes pas associés aux décisions budgétaires des subventions accordées qui nous sont présentées, comme cela fut le cas par le passé lors des commissions. En d'autres temps, d'autres dispositions. Déjà à la base, pour ce seul mauvais principe, nous devrions nous abstenir. Dès lors, nous nous interrogeons sur les montants accordés, qui sont à la baisse. Sont-ils liés au fait que la trésorerie des associations est trop importante, que les dirigeants ou membres de celles-ci n'entendent pas suffisamment les demandes de la municipalité, ou liés au fait que les 3 % de baisse exigés par la municipalité sont quasiment systématiquement appliqués ?

Au préalable, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en réunion des présidents de groupe, nous regrettons un certain nombre de vos choix concernant plusieurs associations et plus particulièrement certaines qui nous paraissent socialement importantes. Je dis bien « certaines » car je ne voudrais pas que vous nous soupçonniez de vouloir accorder systématiquement toutes les sommes que les structures demandent, mais je sais que vous ne vous prêteriez jamais à ce type de raccourci ou de caricature ridicule.

Dans un premier temps, nous vous demandons, pour un certain nombre d'entre elles, des éclaircissements que nous n'avons pas réclamés jusqu'à présent par manque de temps pour les étudier. Il en est ainsi du secteur des affaires sociales logement pour les subventions allouées à l'aide alimentaire, à l'ADAPEI et aux restaurants du cœur.

Il en est ainsi du secteur de la cohésion sociale jeunesse pour les subventions allouées à l'Amicale laïque soutien scolaire, au Centre social et culturel des Barolles, associations sur lesquelles nous nous étions déjà largement étendus précédemment, et à la Bourse municipale des jeunes. C'est une surprise de constater que le montant des subventions baisse d'année en année.

Il en est ainsi du secteur culturel pour les subventions allouées au CADEC. Nous ne sommes pas d'accord avec le positionnement du groupe de M. CRUBELLIER. Il nous semble que la culture a tout son rôle et davantage, à jouer. Je pense que nous sommes encore bien loin de ce que nous pourrions faire concernant des actions qui sont présentes mais que l'on pourrait développer davantage, nous semble-t-il.

Il en est ainsi du secteur emplois, pour les subventions allouées aux cinq organismes privés.

Dans un second temps, nous nous interrogeons sur le sort enviable accordé à l'Association du tennis club SGL qui est la seule, dans le secteur sport, à ne pas subir de baisse mais bien au contraire, et ce depuis 2015 avec bientôt la construction d'un espace couvert dédié, mais pas seulement.

Enfin, nous souhaiterions disposer de la convention signée avec l'OGEC pour connaître la nature des dépenses que la Commune subventionne à hauteur de 450 350 €. Merci beaucoup. »

**M. le MAIRE.-** « Monsieur DELAGOUTTE, pour répondre sur la convention de l'OGEC ? Elle a été votée dans ce Conseil Municipal, il n'y a pas longtemps, environ deux ans. »

**Y. DELAGOUTTE.-** « La convention OGEC représente une somme très importante. Il s'agit d'une convention établie il y a quelque temps déjà et je rappelle qu'elle est liée à l'obligation réglementaire de financer à même hauteur que le public la scolarité des élèves du privé. J'avais déjà expliqué en ce même lieu et en commission, les bases de l'établissement de cette convention. Nous avons modifié certains aspects puisque nous ne remboursions plus sur la base de la quantité de fioul ou autres, mais nous appliquions un forfait par enfant de l'ordre de 450 € pour les élémentaires et de 1 400 € pour les maternelles qui nécessitent plus d'aides. Un plafond a été déterminé. L'attribution est importante puisqu'elle concerne plus de 600 élèves.

Cette convention comprend toutes les charges, y compris les salaires, le fonctionnement. Des clauses de révision de la convention ont été prévues, en fonction des indices salariaux, de l'inflation, etc.

Comme je vous l'avais dit, pour la mairie de Saint-Genis-Laval, cela représente une diminution notable des frais de personnels affectés au contrôle de l'ancienne convention qui était très complexe. La dernière convention a sensiblement allégé les conditions de travail de nos agents qui ont pu s'occuper d'autres tâches telles que l'Etat\* que nous avons repris au niveau du scolaire.

**M. le MAIRE.-** « Merci. Je rappelle que cette convention a été présentée en Conseil Municipal. »

**T. MONNET.-** « Il y a eu une évolution au niveau de la somme. Je voulais savoir si elle était due au nombre d'enfants. Il ne s'agissait toutefois pas d'une remise en cause de ma part. Je souhaitais seulement avoir quelques éclaircissements. »

**G. COUALLIER.-** « J'interviendrai sur trois points. Le premier porte sur le Centre social et culturel des Barolles. Il n'est pas soumis à une baisse par rapport à l'année dernière puisque la subvention allouée s'élevait à 165 000 € et que celle d'aujourd'hui est de 167 500 €. Nous continuons à soutenir les actions menées par le Centre social et culturel des Barolles. Nous soutenons, le projet pour sa réhabilitation qui est en cours. C'est en lien avec les usagers, le Centre social et tous les acteurs liés à l'utilisation des bâtiments. Les bâtiments ne sont plus adaptés et ne répondent plus aux attentes des habitants du quartier, ne serait-ce qu'au niveau de l'accueil.

La subvention actuelle, de 167 500 €, ne diminue pas de 3 %. Elle est stable voire un peu plus élevée que celle de l'année passée. Nous souhaitons mettre en place un investissement pour que d'autres actions soient mises en place dans le quartier. En lien avec la culture, je rappelle qu'en réhabilitant les locaux du centre social, nous voulons mettre en place la lecture hors les murs par rapport à la bibliothèque actuelle.

Concernant la question sur l'Amicale laïque soutien scolaire, le nombre d'inscriptions a doublé entre 2015 et 2016. Les recettes ont augmenté et les charges de personnel ont baissé.

Concernant la Bourse municipale des jeunes, on s'est aperçu d'une diminution du nombre de personnes qui viennent demander la BMJ. Etant donné qu'il faut faire des économies, nous n'avons pas consacré la même somme. Nous nous sommes basés sur le réalisé de l'année dernière. Si les jeunes sont plus nombreux cette année, nous proposerons une somme plus importante pour l'année prochaine.

**T. MONNET.-** « S'il y a plus de demandes, elles ne seront pas prises en compte ? »

**G. COUALLIER.-** « Effectivement. Nous nous sommes basés sur le réalisé parce que nous nous sommes aperçus que les demandes étaient moins nombreuses depuis deux ans. Je rappelle que nous cherchions à réaliser des économies dans tous les secteurs, on a donc juste adapté le montant budgété à la moyenne des 2 derniers exercices, on n'allait pas inscrire des montants seulement pour les inscrire !. »

**M. le MAIRE.-** « Madame BONTOUX, vous souhaitiez apporter quelques explications sur le social. »

**O. BONTOUX.-** « Oui, notamment sur l'aide alimentaire. Nous avons donné 9 000 € cette année contre 11 000 € l'an passé. Les responsables de l'aide alimentaire nous ont signalé que des travaux devaient être faits sur les réfrigérateurs et sur leur véhicule. Nous leur avons demandé des devis relatifs aux travaux qu'ils prévoient. Ces travaux seront payés sur facture en plus de la subvention qui reste destinée au fonctionnement. »

**T. MONNET.-** « Ce sera donc une subvention supplémentaire au vu des factures. »

**M. le MAIRE.-** « En fonction des besoins parce qu'il s'agissait d'une éventuelle panne du véhicule. »

**O. BONTOUX.-** « Ils craignent une panne mais nous n'avons pas plus d'information pour l'instant. Pour le reste, il n'y a pas eu de baisse significative. Les Restos du cœur ne sont pas une association saint-genoise mais nous y participons parce que nous savons que des personnes s'y rendent. »

**M. DARNE.-** « Pour répondre à la question de Thierry MONNET sur le tennis club de Saint-Genis-Laval, il y a deux lignes. Nous avons maintenu à la même hauteur la ligne concernant la subvention de fonctionnement mais il y a également une ligne de location des courts. Nous avons reçu la trésorière du club pour obtenir des explications sur quelques éléments qui nous paraissaient incohérents. Les courts couverts qui sont loués aux Aqueducs de Beaunant, n'étaient pas utilisés pleinement et nous n'aurons plus à les louer ce qui constituera une baisse intéressante de la location. C'est la raison pour laquelle la subvention de fonctionnement a été maintenue à hauteur de ce qui était demandé.

**M. le MAIRE.-** « Vous avez eu les réponses attendues, Monsieur MONNET ? »

**T. MONNET.-** « Oui. »

**M. le MAIRE.-** « En additionnant les subventions sollicitées par les associations, nous nous sommes aperçus que 300 000 € supplémentaires étaient demandés. Cela ne répondait pas à la stabilité des subventions. Nous aurions préféré accepter les demandes de chacun parce qu'il est plus difficile de refuser que d'accepter. Dans les différents domaines, celui de la Bourse des jeunes, le social, nous avons étudié les besoins et les capacités de la Ville à gérer les demandes. Nous verrons si les choses évoluent dans les prochaines années. Sur le social, nous avons réintégré l'accompagnement des personnes pour que les aides extérieures à la Commune, ou ponctuelles, soient assurées par les bons organismes. Ce pilotage est fait au quotidien.

Vous avez entendu les éléments relatifs à l'aide alimentaire. Nous essayons d'avoir un meilleur suivi de la précarité dans l'ensemble des domaines. L'analyse a été faite par chaque adjoint concerné dans chacun des domaines. Nous sommes arrivés à cette proposition qui tient compte des contraintes, des contours et des actions à mener pour la Ville et les Saint-Genois. Nous recherchons à nous recentrer sur les associations saint-genoises et sur les orientations politiques de la Ville. Si une association décide

*d'agir en dehors de ce que nous préconisons en matière éducative ou culturelle, elle en a le droit mais elle financera elle-même son développement.*

*Nous avons pu développer de larges partenariats dans le cadre des TAPS avec des appels à projets. Nous avons complété des financements intéressants pour les associations.*

*Je rappelle que les associations représentent un investissement financier de la Ville, direct ou indirect, de plus de 6 M€, soit 50 % de nos recettes fiscales (taxes d'habitation et taxe foncière). Nous consacrons donc 50 % du volume de ces recettes en subventions ou en moyens mis à disposition des associations. Je ne parle pas de tous les investissements qui sont réalisés. L'effort est très important. Saint-Genis-Laval est loin d'être un havre de paix, certes, mais loin aussi des situations plus difficiles que l'on rencontre dans d'autres communes. Nous avons pu maintenir l'effort à peu près au même niveau en tenant compte des subventions incompressibles, de celles qui augmentent en raison de conventions et d'actualisations, et d'autres pour lesquelles nous avons été plus loin dans l'analyse.*

*Je pense que cela participe de la bonne gestion des fonds publics. Certaines associations n'ont pas demandé de subventions cette année pour différentes raisons, soit parce qu'elles avaient entendu le message, soit parce que des fonds propres leur permettaient de faire face sans subvention. Je comprends qu'il n'est pas facile pour les associations de ne pas avoir obtenu ce qu'elles avaient demandé mais les fonds publics ne sont pas inépuisables. Nous essayons d'accompagner au mieux les associations en sollicitant des mutualisations. Je pense que nous aurons l'occasion de travailler cela dans les années à venir pour maintenir notre accompagnement au même niveau qui est haut comparativement à ce qu'il se passe ailleurs. Je trouve que nous sommes à un bon niveau quand je compare les baisses de subventions de notre Commune à celles pratiquées ailleurs.*

*Je rappelle que les 300 000 € de demandes supplémentaires étaient liées à la baisse de l'ensemble des autres collectivités (Région, Département, Métropole). Pour le sport, la FNDS a limité ses subventions. Les associations ont demandé que la Ville en supporte la charge mais elle ne peut assurer seule la baisse des subventions de l'ensemble des autres financeurs !. Nous ne pouvons pas payer pour les autres. Le contribuable saint-genois peut aussi considérer que l'argent saint-genois va plutôt aux associations saint-genoises. Nous étudions la possibilité d'étendre le champ de SAGA à deux autres associations comme le SMAD (Service de soins à domicile). Nous ferons cet effort parce que le SMAD correspond à un lien social important. Nous réfléchissons en permanence à des évolutions.*

*Je comprends que certains soient déçus mais nous faisons le mieux possible en fonction des contraintes qui nous sont imposées. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

## **12 - SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT**

### **Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Montant (en euros)</b>	<b>Subvention soumise à justificatif ou convention</b>
AIDE ALIMENTAIRE	9 000,00	
SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE	30 000,00	CONVENTION
CLUB SAINT-GENOIS DE L'AMITIÉ	1 100,00	
CROIX BLANCHE	1 400,00	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	1 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE	2 500,00	
SECOURS POPULAIRE	2 500,00	
ADAPEI	100,00	
HABITAT ET HUMANISME	500,00	
<b>Total</b>	<b>48 100,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Odette BONTOUX

Messieurs : Roland CRIMIER

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 27 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3**

**Votes Contre**  
**Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

**Abstentions**  
**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD**

**Élus n'ayant pas pris part au vote**  
**Odette BONTOUX, Roland CRIMIER**

**13 - SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT**

**Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art.657362)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
CCAS	311 181,73	
<b>Total</b>	<b>311 181,73</b>	

**Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041622)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
SUBVENTION ÉQUIPEMENT COLOMBIER	20 281,28	
<b>Total</b>	<b>20 281,28</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL,  
Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI

Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Thierry MONNET

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 24 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions : 3**

**Votes Contre**  
**Gilles PEREYRON**

**Abstentions**  
**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD**

*Élus n'ayant pas pris part au vote*  
*Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET,*  
*Pascale ROTIVEL, Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI, Yves*  
*DELAGOUTTE, Thierry MONNET*

#### 14 - SUBVENTIONS SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

##### Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES	6 500,00	
MISSION LOCALE DU SUD OUEST LYONNAIS	31 240,00	CONVENTION
MISSION LOCALE DU SUD OUEST LYONNAIS - FLIAJ	1 943,00	CONVENTION
SAINT GENIS EMPLOI	10 000,00	CONVENTION
SUD OUEST EMPLOI - PLIE	2 900,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>52 583,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT

Messieurs : Christophe GODIGNON, Jean-Christian DARNE

#### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 25 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3**

##### *Votes Contre*

*Thierry MONNET, Gilles PEREYRON*

##### *Abstentions*

*Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD*

##### *Élus n'ayant pas pris part au vote*

*Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT,*  
*Christophe GODIGNON, Jean-Christian DARNE*

#### 15 - SUBVENTIONS SECTEUR ENFANCE

##### Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ACCUEIL ENFANCE	38 000,00	CONVENTION
ASSOCIATION FAMILIALE - HG LES RÉCOLLETS	18 935,00	CONVENTION DU 01/01 AU 30/04

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION FAMILIALE - HG LES RÉCOLLETS	56 805,00	CONVENTION DU 01/05 AU 31/12 SOUS CONDITION DE MAINTIEN DES ACTIVITES
ASSOCIATION FAMILIALE - HG ROULE VIROU	10 175,00	CONVENTION DU 01/01 AU 30/04
ASSOCIATION FAMILIALE - HG ROULE VIROU	30 525,00	CONVENTION DU 01/05 AU 31/12 SOUS CONDITION DE MAINTIEN DES ACTIVITES
ASSOCIATION FAMILIALE - MAD DIRECTRICE	15 578,75	CONVENTION DU 01/01 AU 30/04
ASSOCIATION FAMILIALE - MAD DIRECTRICE	46 736,25	CONVENTION DU 01/05 AU 31/12 SOUS CONDITION DE MAINTIEN DES ACTIVITES
LUDOTHEQUE D'OULLINS	2 017,00	
POM CERISES - MULTI ACCUEIL	100 000,00	CONVENTION
POM CERISES - JARDIN PASSERELLE	20 000,00	CONVENTION
POM CERISES - MAD DIRECTRICE	47 112,00	CONVENTION
SUCRE D'ORGE	57 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>442 884,00</b>	

**Subventions exceptionnelles de fonctionnement aux organismes privés (art.6745)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
POM CERISES - DÉPART EN RETRAITE	7 290,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>7 290,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY, Bernadette VIVES-MALATRAIT

Messieurs : -

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3**

**Votes Contre  
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

*Abstentions*  
**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD**

*Élus n'ayant pas pris part au vote*  
**Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY,  
Bernadette VIVES-MALATRAIT**

**16 - SUBVENTIONS SECTEUR COHÉSION SOCIALE / JEUNESSE**

***Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)***

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE LAÏQUE SOUTIEN SCOLAIRE	700,00	
APPRENDRE AUTREMENT EN S'AMUSANT	400,00	
CLESG	64 500,00	CONVENTION
CLESG - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	CONVENTION ET FACTURES
CLESG - MÉNAGE	12 000,00	CONVENTION ET FACTURES
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES (CSCB)	167 500,00	CONVENTION
CSCB - ACCUEIL DE LOISIRS	27 000,00	CONVENTION
CSCB - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	CONVENTION ET FACTURES
CSCB - RIBAMBELLE	10 800,00	CONVENTION
CSCB - CLAE	9 000,00	CONVENTION
SCOUTS DE FRANCE	2 200,00	
BOURSE MUNICIPALE DES JEUNES	10 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	124 185,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL	2 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE	38 658,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
VILLE VIE VACANCES	2 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
<b>Total</b>	<b>478 143,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Maryse JOBERT-FIORE

Messieurs : Guillaume COUALLIER, Olivier BROSSEAU, Mohamed GUOUGUENI

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 25 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3**

**Votes Contre**  
**Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

**Abstentions**  
**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD**

**Élus n'ayant pas pris part au vote**  
**Maryse JOBERT-FIORE, Guillaume COUALLIER,**  
**Olivier BROSSEAU, Mohamed GUOUGUENI**

**17 - SUBVENTIONS SECTEUR SPORTS**

***Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)***

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
BALE	17 500,00	FACTURES (MUTUELLE)
BALE - FORMATION	250,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE HAND	67 000,00	CONVENTION
AMICALE LAÏQUE HAND - FORMATION	650,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE JUDO	10 000,00	FACTURES (MUTUELLE)
ARTANT	1 500,00	
CISGO VOLLEY	2 400,00	
ENTENTE CYCLISTE	700,00	
EOL ESCRIME	1 150,00	FACTURES (MUTUELLE)
EOL ESCRIME - FORMATION	180,00	FACTURES
LES FOULÉES DE BEAUREGARD	1 400,00	CONVENTION
MOUSTE'CLIP	250,00	
MOUSTE'CLIP - FORMATION	600,00	FACTURES
MOUSTE'CLIP - LOCATION NACELLE	600,00	FACTURES
OSGL FOOT	31 300,00	CONVENTION
OSGL RUGBY	25 000,00	CONVENTION
OSGL RUGBY - FORMATION	1 000,00	FACTURES
SAINT GENIS LAVAL BOXE	5 300,00	
SAINT GENIS LAVAL BOXE - FORMATION	500,00	FACTURES
SAINT GENIS PÉTANQUE	600,00	
SGOFF BASKET	13 000,00	FACTURES (MUTUELLE)
SGOFF BASKET - FORMATION	600,00	FACTURES
TENNIS CLUB SGL	1 500,00	FACTURES (MUTUELLE)
TENNIS CLUB SGL - LOCATION COURTS	2 500,00	FACTURES
TENNIS DE TABLE	6 000,00	FACTURES



Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
		(MUTUELLE)
TENNIS DE TABLE - FORMATION	200,00	FACTURES
<b>Total</b>	<b>191 680,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : -

Messieurs : -

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 30 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3**

**Votes Contre**

**Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

**Abstentions**

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD**

**18 - SUBVENTIONS SECTEUR ENSEIGNEMENT**

***Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)***

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	3 290,00	
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - CRÉDITS LIBRES	4 450,00	
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	2 870,00	
MATERNELLE BERGIER - CRÉDITS LIBRES	2 280,00	
MATERNELLE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	1 758,00	
MATERNELLE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	1 549,00	
DDEN	100,00	
OGEC	450 350,00	CONVENTION
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE BERGIER - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	1 200,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	1 300,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS PLURIANNUELS	1 700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE BERGIER - PROJETS PLURIANNUELS	800,00	DESCRIPTIF PROJET

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	500,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
RASED - ÉLÉMENTAIRE FRANTZ	1 500,00	
TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	160 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
<b>Total</b>	<b>657 447,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY

Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Guillaume COUALLIER

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 25 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3**

**Votes Contre**

**Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

**Abstentions**

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD**

**Élus n'ayant pas pris part au vote**

**Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY,  
Yves DELAGOUTTE, Guillaume COUALLIER**

**19 - SUBVENTIONS SECTEUR CULTUREL**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASPAL	500,00	
ASSOCIATION MUSICALE	87 000,00	CONVENTION
CADEC	150 000,00	CONVENTION
CADEC - ANIMATIONS	22 000,00	CONVENTION ET FACTURES
CMA	152 000,00	CONVENTION
SAINT GENIS INTERNATIONNAL	900,00	FACTURE
<b>Total</b>	<b>412 400,00</b>	

**Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041631)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
SUBVENTION ÉQUIPEMENT MOUCHE	5 316,78	
<b>Total</b>	<b>5 316,78</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Fabienne TIRTIAUX, Nicole CARTIGNY, Madame Odette BONTOUX

Messieurs : Mohamed GUOUGUENI, Bernard GUEDON

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 24 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3**

**Votes Contre**

**Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

**Abstentions**

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD**

**Élus n'ayant pas pris part au vote**

**Fabienne TIRTIAUX, Nicole CARTIGNY, Odette BONTOUX,  
Mohamed GUOUGUENI, Bernard GUEDON**

**20 - SUBVENTIONS SECTEUR DIVERS**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE DU PERSONNEL	5 000,00	
ANCIENS COMBATTANTS - ADR-CATM	450,00	
ANCIENS COMBATTANTS - FNACA	150,00	
PROJET NATURE	22 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
SAGA	152 000,00	CONVENTION
SAGA - PLIE	3 030,00	
<b>Total</b>	<b>182 630,00</b>	

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041512 et 2041642)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
MÉTROPOLE DE LYON - FIC 2017	78 000,00	CONVENTION
ALLIADE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS « LA CHATAIGNERAIE »	46 000,00	CONVENTION
ALLIADE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS « LE COLIBRI »	65 940,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>189 940,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Anne-Marie JANAS

Messieurs : François VURPAS, Yves GAVault, Philippe MASSON

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3**

**Votes Contre**  
**Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

**Abstentions**  
**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD**

**Élus n'ayant pas pris part au vote**  
**Anne-Marie JANAS, François VURPAS, Yves GAVault, Philippe MASSON**

**21 - FINANCES**

**Vote des taux communaux 2017**

*Rapporteur : Madame Isabelle PICHERIT*

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances locales ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget. Contribution de la commune au F.P.I.C., baisse supplémentaire de la dotation globale de fonctionnement et augmentation des prélèvements ont imposé de nouveau un travail d'optimisation des dépenses afin de construire un budget équilibré qui préserve un niveau d'autofinancement pour permettre de respecter la programmation pluriannuelle d'investissement.

Ainsi, concernant les recettes fiscales, le budget a été construit sur la base d'une **stabilité des taux communaux pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive** et sur des hypothèses de croissance physique des bases modérées.

Il prend en compte la revalorisation forfaitaire des bases fiscales décidée dans la loi de finances par l'État de +0,4% (contre +1% en 2016). Il convient de relever que cette évolution est inférieure à l'inflation anticipée pour 2017 par l'État et l'ensemble des économistes (de l'ordre de 1 à 1,5%).

À cette évolution forfaitaire nationale viennent s'ajouter les évolutions physiques des bases fiscales (constructions neuves, extensions de constructions...) qui ont été évaluées globalement à +0,4% pour les bases des taxes d'habitation et sur le foncier bâti.

Ainsi, d'après ces informations, le produit attendu pour 2017 s'élèverait à 12,08 M€ comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	Bases réelles 2015	Bases du BP 2016	Bases réelles 2016	Bases prévisionnelles 2017	Taux communaux d'imposition 2017	Variation taux / 2016	Produit attendu en 2017
Taxe d'habitation	32 823 641	33 603 189	32 769 122	33 024 721	16,86%	0,00%	5 567 968
Taxe foncier bâti	32 263 078	32 908 340	32 782 323	33 038 025	19,57%	0,00%	6 465 541
Taxe foncier non bâti	109 645	111 838	109 047	99 342	46,80%	0,00%	46 492
<b>Total</b>	<b>65 196 364</b>	<b>66 623 366</b>	<b>65 660 492</b>	<b>66 162 088</b>			<b>12 080 002</b>

Il convient de souligner que le produit total attendu en 2017 est inférieur à celui qui avait été estimé lors du budget 2016. Il était pour mémoire de 12,16 M€. Cette baisse nette s'explique par les exonérations fiscales, non compensées, accordées par l'État aux revenus modestes en matière de taxe d'habitation. Il en résulte une baisse sensible des bases de taxe d'habitation entre 2015 et 2016. Comme en 2016, cette mesure continue d'impacter négativement les recettes fiscales 2017 qui restent inférieures à celles prévues en 2016 avant cette mesure.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **FIXER** les taux d'imposition à porter dans le cadre 2 - colonne 10 de l'état 1259 COM intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 » comme suit :

Taxe d'habitation	16,86%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,57%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,80%

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0

Contre  
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

## **22 - PERSONNEL COMMUNAL**

### **Adhésion convention centre de gestion médecine statutaire et de contrôle**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Courant 2016, le Centre de gestion a réalisé une enquête auprès des collectivités et des établissements publics du Rhône et de la Métropole de Lyon pour connaître leurs attentes en matière de médecine statutaire et de contrôle.

Les résultats ont fait apparaître un très fort intérêt des employeurs pour cette mission, en particulier les collectivités ayant plus de 150 agents puisque 64 d'entre elles ont répondu positivement au questionnaire envoyé, couvrant un total de 28 000 agents environ.

De fait, le centre de gestion s'est doté en janvier 2017 d'un service de médecine statutaire et de contrôle.

Ce service a pour vocation, d'une part, de renforcer la sécurisation des recrutements par une évaluation éclairée de l'aptitude physique des candidats à l'emploi territorial et, d'autre part, de faire diminuer le nombre et la durée des arrêts maladie non réellement justifiés.

Aujourd'hui, la Ville est adhérente au service de médecine préventive et souhaite adhérer à ce nouveau service proposé. Aussi la Collectivité propose de signer la convention relative à la médecine statutaire et de contrôle avec le Centre de Gestion pour sécuriser les recrutements et mieux maîtriser l'absentéisme.

La Collectivité décidera des visites aptitude au poste et/ou de contrôle dans la limite de 8% maximum de son effectif.

Ce service sera facturé à hauteur de 0,025% de la masse salariale.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de Médecine statutaire et de contrôle;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants éventuels à intervenir;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

### **23 - PERSONNEL COMMUNAL**

#### **Saisonniers 2017**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers.

Ces besoins concernent plus particulièrement les services logistiques, entretien des bâtiments, espaces verts et sport.

Il est donc proposé de recruter des agents saisonniers et ainsi de s'appuyer sur la journée de « recrutement » « job dating » organisée par le service Développement économique et cohésion sociale, afin de rencontrer dans un premier temps, les candidats en recherche d'emploi, puis dans un deuxième temps, de mettre en adéquation les besoins des services et les capacités et disponibilités des candidats.

Les postes concernés sont les suivants :

#### **Service espaces verts**

2 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, pour les périodes du 03 juillet 2017 au 31 juillet 2017 et du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 août 2017 sur des fonctions d'aide jardinier.

#### **Service entretien des bâtiments et logistique**

2 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, pour les périodes du 03 juillet 2017 au 31 juillet 2017 et du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 août 2017 sur des fonctions d'agent technique de bâtiment ou d'agent de manutention.

#### **Service des sports**

3 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C, sur des fonctions de gardien de gymnase du 17 juillet au 11 août 2017, et de gardien de stades spécialisé en espaces verts pour les périodes du 17 juillet au 11 août 2017 et du 24 juillet 2017 au 18 août 2017.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** en cette forme le principe du recours à des emplois saisonniers, tel qu'énoncé précédemment, à partir de l'année 2017;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget 2017.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

**24 - PERSONNEL COMMUNAL**

**Poste chargé de travaux bâtiment et accessibilité**

*Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL*

La Ville de Saint-Genis-Laval doit arbitrer des problématiques techniques sur les chantiers et piloter des projets de construction-rénovation de bâtiments communaux. Elle doit également assurer la mise en œuvre de l'agenda de mise en accessibilité programmée (ADAP) des Établissements Recevant du Public (ERP), sur 9 ans.

Dans le cadre de l'organigramme des services et afin d'assurer ces missions, le poste de chargé de travaux bâtiment et accessibilité est ouvert.

Ce poste relève d'un niveau de cadre d'emploi de catégorie A de la filière technique des Ingénieurs, compte tenu des missions dédiées.

Sous la supervision du Directeur des Services Techniques, le chargé d'opération coordonne et supervise les travaux des entreprises de mise en accessibilité des ERP ainsi que le suivi des travaux confiés pour les secteurs et opérations spécifiques précisés annuellement. Il a pour missions de :

**1. Assurer la gestion optimale des ressources de la mission de suivi de chantier et le pilotage des programmes d'action et la qualité des prestations de suivi des chantiers externalisés**

- effectuer les chiffrages prévisionnels pour établir le budget en fixant des ordres de priorité dans le respect de la sécurité, des mises aux normes et dans une démarche de développement durable;
- définir les conditions techniques des programmes d'action;
- proposer une planification annuelle des programmes d'action en tenant compte des contraintes des bénéficiaires et des autres unités.

**2. Apporter une expertise technique sur les dossiers sensibles ou transversaux de son domaine**

- apporter une expertise pour l'arbitrage de problématiques techniques sur les chantiers et le pilotage des projets de construction-rénovation de bâtiments communaux;
- coordonner les chantiers transversaux et apporter une supervision complémentaire sur des dossiers sensibles;
- assurer le respect des règles de construction, de maniement et de montage en matière de sécurité et de conformité aux normes.

**3. Assurer la mise en œuvre de l'agenda de mise en accessibilité programmé (ADAP) des Établissements Recevant du Public (ERP) - 51 bâtiments concernés selon un planning de travaux budgétés et établi sur 9 ans**

- faire une analyse technique des problématiques rencontrées au vue de la réglementation;
- réaliser les consultations pour les travaux et études ainsi que les cahiers des charges et pièces administratives des marchés de travaux et de prestations intellectuelles;
- faire appliquer les règles de conception, de sécurité et d'accessibilité des ouvrages;
- établir un recueil informatif des solutions techniques et des entreprises dans les différents domaines de l'accessibilité.

Ce poste requiert un niveau d'étude de formation supérieure Ingénieur, ainsi qu'une connaissance des méthodes de conduite de projets et des notions d'urbanisme.

Afin de mener à bien ce recrutement, la vacance d'emploi a été déclarée au centre de gestion du Rhône sous le n° 2017-02-5295 le 15 février 2017 .

Selon la Loi n°84-53 du 26 janvier 84 modifiée par l'article 3-3 du titre 2, il convient d'ouvrir ce poste sur le cadre d'emploi des Ingénieurs; en cas d'absence de candidats titulaires, il convient de permettre le recrutement d'un contractuel pour une durée de trois ans maximum, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite totale de six ans.

La rémunération est à fixer sur la base de la grille indiciaire de ce cadre d'emploi.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PROCÉDER** à la création de l'emploi de chargé de travaux bâtiment et accessibilité;
- **AUTORISER** que ce poste soit pourvu par un agent contractuel, au titre du 2° de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017;
- **FIXER** le niveau de rémunération, compte tenu des missions et du profil du candidat, en référence à l'échelle indiciaire des Ingénieurs;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer tous les actes à venir en application de la présente délibération;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

**M. le MAIRE.-** « *Merci. Il faut rajouter une phrase : « Procéder à la création de l'emploi de chargé de travaux bâtiments accessibilité » parce qu'il s'agit d'une reconfiguration et du remplacement d'un agent qui n'est plus là. Le champ des compétences est étendu.*

*Avez-vous des questions sur ce sujet ? (Non.)*

*Je vous propose de passer au vote. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

### **LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

#### **25 - PERSONNEL COMMUNAL**

**Poste responsable de la commande publique**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Afin d'assurer la mission générale de mise en œuvre et de suivi de l'ensemble des procédures de commande publique de la Ville, du CCAS et de ses budgets annexes, ainsi que d'assurer le fonctionnement optimum du service juridique-marchés publics, un poste de responsable de la commande publique est nécessaire.

Dans ce cadre, il aura pour mission de gérer les marchés et de conseiller les différents interlocuteurs avec l'appui d'une assistante à temps partiel.

Ce poste relève d'un niveau de cadre d'emplois de catégorie A de la filière administrative des Attachés, compte tenu des missions dédiées :

#### Fonction de conseil et assistance

- assister la direction et les services dans la définition et le choix des procédures suivant les règles du Code des Marchés Publics;



- assister et conseiller les services pour le montage des dossiers;
- participer à la mise en place d'une politique d'achat de la collectivité et sensibiliser les services;
- intégrer une dimension économique et durable dans l'achat et évaluer les résultats obtenus.

#### Fonction de gestion administrative et juridique

- suivre l'ensemble des procédures lancées;
- élaborer coordonner et contrôler la planification et la programmation des achats;
- administrer, développer et optimiser les outils et la plate forme relatifs à la dématérialisation;
- veiller à la sécurisation des actes d'achat et d'assurer la diffusion de la culture marchés publics dans la collectivité.

Ce poste requiert un niveau d'étude de formation supérieure, ainsi qu'une maîtrise du code et des procédures de passation des marchés publics, une bonne connaissance et/ou une expérience des collectivités locales et une maîtrise des techniques de communication et de négociation.

Afin de mener à bien ce recrutement, la vacance d'emploi a été déclarée au centre de gestion du Rhône sous le n°2017-02-5294 le 15 février 2017.

Selon la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, article 3-3 du titre 2, il convient d'ouvrir ce poste sur le cadre d'emploi des Attachés; en cas d'absence de candidats titulaires, il convient de permettre le recrutement d'un contractuel pour une durée de trois ans maximum renouvelable par reconduction expresse, dans la limite totale de six ans.

La rémunération est à fixer sur la base de la grille indiciaire de ce cadre d'emploi.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CONFIRMER** l'emploi de responsable de la commande publique;
- **AUTORISER** que le poste de responsable de la commande publique soit pourvu par un agent contractuel, au titre du 2° de l'article 3-3 de la Loi du 26/01/84 modifiée, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017;
- **FIXER** le niveau de rémunération, compte tenu des missions et du profil du candidat, en référence à l'échelle indiciaire des attachés;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer tous les actes à venir en application de la présente délibération;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

#### **26 - PERSONNEL COMMUNAL**

##### **Modification de l'état des postes**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte plusieurs points concernant le personnel, à savoir le recrutement d'un nouveau directeur de mission, sur un grade différent de l'ancien agent et la création du poste de chargé de travaux des bâtiments et accessibilité sur un grade d'ingénieur.

## Filière administrative

- création d'un poste de directeur à temps complet

## Filière technique

- création d'un poste d'ingénieur à temps complet

Les modifications du tableau sont les suivantes :

	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Postes à supprimer	Effectifs budgétaires au 14/03/2017	Dont TNC
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>								
Directeur	A	0	0		1		1	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>								
Ingénieur	A	1	1		1	0	2	

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création des deux postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

### **LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

#### **27 - PERSONNEL COMMUNAL**

**Modification administrative de la délibération "Mise en place du régime indemnitaire fonction sujétions expertise et engagement professionnel"**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

La délibération n°01-2017-006 du 24 janvier 2017 mettait en place le RIFSEEP dans ces deux composantes :

- sa part mensuelle : l'Indemnité Fonction Sujétions Expertise
- le montant annuel, le Complément Indemnitaire Annuel.

L'application de ces nouvelles modalités indemnitaires est soumise à la parution des décrets dans la fonction publique d'État, décrets permettant la transposition des dispositions à la fonction publique territoriale.

Tous les décrets n'étant pas parus pour le cadre d'emploi des techniciens et celui des infirmiers en soins généraux, les montants du CIA (cf. ci-dessous) pour ces deux cadres d'emplois n'auraient pas dû apparaître dans le tableau récapitulatif des montants par cadre d'emplois.

Cadres d'emplois	Groupes	Montant du CIA	
		Plafonds annuels réglementaires	Montant retenu
Infirmiers en soins généraux (A)	Groupe 1	1 705,00 €	1 705,00 €
	Groupe 2	1 570,00 €	1 570,00 €
Technicien (B)	Groupe 1	1 620,00 €	1 620,00 €
	Groupe 2	1 510,00 €	1 510,00 €
	Groupe 3	1 400,00 €	1 400,00 €

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ACCEPTER** l'annulation du Complément Indemnitaire Annuel pour les cadres d'emploi des techniciens et infirmiers en soins généraux.

**M. le MAIRE.**- *« Je vous rappelle que nous avons voté cette délibération au précédent Conseil Municipal. Nous avons essayé d'anticiper la parution des décrets non parus pour deux filières : le cadre d'emplois des techniciens et des infirmières. La Préfecture nous a adressé une remarque dans la mesure où le décret n'était pas passé. Néanmoins, cela ne pénalise pas les agents puisque nous avons trouvé le moyen d'anticiper Nous avons ourtant demandé le conseil de la Préfecture, mais cela n'a pas suffi. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

### QUESTIONS ORALES

**Groupe Saint Genis Bleu Marine :** *« Amende abusive ?*

*À l'occasion du 8 décembre, notre Ville organise des festivités dans les rues du centre. Les commerçants et les associations qui le souhaitent participent ainsi à ces animations, notamment par la vente de leurs produits.*

*Nous avons été interpellés par un commerçant qui, comme chaque année pour cette manifestation, anime son magasin et vend sur le devant de sa porte. Quelle n'a pas été sa stupeur quand, le 30 janvier 2017, il a reçu un avis du service économique lui infligeant une amende de vingt euros et lui rappelant que la vente de marchandises sans autorisation est considérée comme une vente sauvage et peut être passible d'une amende de 1 500 euros (contravention de 5<sup>ème</sup> classe).*

*Ce commerçant n'ayant pas été informé de la modification du règlement n'avait pas pris la précaution de demander une autorisation préalable. C'est en toute bonne foi qu'il a agi.*

*Les commerces saint genoïis n'étant pas si nombreux, on s'explique mal pour quelles raisons le service économique n'a pas avisé les commerçants de cette modification. Est-ce bien judicieux de passer directement à des mesures coercitives dans un tel contexte ? Une visite sur les lieux ou une simple mise en garde pour l'an prochain n'auraient-elles pas suffi ?*

*Une question simple s'impose donc : est-ce ainsi que vous entendez dynamiser le commerce dans notre commune et développer une harmonie et une confiance indispensables au bien-vivre-ensemble ?*

*Subsidiairement, comptez-vous rembourser cette amende ? »*

**M. GUOUGUENI :** *« Nous ne pouvons que nous réjouir du dynamisme général du commerce local sur notre commune qui s'inscrit à contresens de la tendance nationale constatée dans de nombreuses villes. Les locaux vacants trouvent en effet preneurs.*

*La Ville quant à elle s'attache résolument à accompagner cette dynamique du commerce local avec des résultats en la matière. Pour ne citer qu'un exemple, nous comptons ainsi trois ouvertures dans le centre ville suite à des préemptions commerciales de la ville et deux autres projets devraient voir le jour.*

Concernant les faits que vous évoquez, le commerçant en question était coutumier des ventes au déballage sans autorisation depuis un certain temps déjà et il convient de préciser que le cadre réglementaire n'a aucunement évolué.

Face à cette réitération, la Ville lui a facturé le prix de l'occupation du domaine public utilisé pour le 8 décembre 2016, tout le monde ayant vocation à être logé à la même enseigne.

Il ne s'agit en aucun cas d'une amende mais du prix de l'occupation du domaine public afin de régulariser l'acquittement du droit de place qui était dû.

Il s'agit en revanche bien d'une aimable mise en garde, la Ville ayant simplement informé l'intéressé que cette absence de déclaration était passible d'une amende de 1 500 euros, amende qui n'a toutefois pas été appliquée pour cette fois.

La Ville se montre bienveillante et facilitatrice mais dans le respect des règles qui sont les mêmes pour tous »

## **Groupe Agir à gauche**

### **1/ Les compteurs Linky**

**Groupe Agir à gauche :** « Le collectif Info Linky Sud-Ouest Lyonnais a envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux, à la date du 30 janvier 2017, un courrier de plusieurs pages concernant le déploiement des nouveaux compteurs communicants Linky sur Saint-Genis-Laval.

Le collectif a rassemblé des informations aussi complètes, objectives et indépendantes que possible, sur la problématique des nouveaux compteurs communicants Linky qui devraient remplacer nos anciens compteurs électriques à compter du deuxième semestre 2017, c'est-à-dire très bientôt.

Ainsi, le dossier pointe, au travers des nombreux renvois aux sites Internet traitant de cette problématique, les avantages attendus par l'installation de ces nouveaux compteurs, tels que l'intégration des énergies renouvelables dans le système électrique, l'obtention de factures correspondant aux consommations réelles et non estimées, la réalisation d'économie d'énergie. Le dossier développe également plusieurs points en matière d'impact sanitaire, en matière de sécurité des personnes et des biens, en matière d'impact environnemental et économique et enfin en matière de libertés individuelles.

Les constatations de ce collectif sont que la divergence est grande entre le discours rassurant d'ENEDIS et les informations alarmantes des structures indépendantes (ENEDIS, anciennement ERDF, est une société anonyme à conseil de surveillance et directoire, filiale à 100 % d'EDF chargée de la gestion de 95 % du réseau de distribution d'électricité en France).

Le collectif pointe également que la loi sur la transition énergétique modifiant plusieurs articles du Code de l'énergie prévoit le déploiement des compteurs collectant des données de consommation, que ce soit pour l'électricité, l'eau et le gaz (avec le compteur Gazpar). La même loi n'impose pas l'implantation d'un compteur utilisant le CPL (technique du courant porteur en ligne qui génère des champs électromagnétiques). En conséquence, après en avoir étudié les aspects positifs et négatifs, de nombreuses communes et pays ont fait le choix de ne pas déployer les compteurs communicants Linky sur leur commune ou pour certains consommateurs.

La commune de Saint-Genis-Laval est propriétaire de ses compteurs, et même si elle a délégué certaines compétences à un syndicat départemental d'énergie, soit SIGERLY, elle reste décisionnaire et responsable quant au déploiement ou pas des compteurs Linky sur son territoire; sa responsabilité pourrait être engagée quant aux éventuelles conséquences néfastes sur les biens et les personnes.

Le courrier de présentation du collectif Info Linky Sud-Ouest Lyonnais se termine par cette demande que nous estimons légitime et que nous reprenons : « Au vu de toutes les questions [concernant les compteurs Linky], particulièrement la protection de la santé des habitants, nous vous demandons d'inscrire le sujet du déploiement des compteurs communicants Linky sur la commune à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal (positionnement de la mairie, organisation d'un débat public, information et sensibilisation des habitants). »

Si nous entendons, bien évidemment, qu'une telle demande de mise à l'ordre du jour d'un tel sujet, même de la part d'un collectif, puisse ne pas être prise en compte, les questionnements sont tout à fait légitimes.

C'est pourquoi nous vous interrogeons, par la présente question orale, sur votre positionnement d'un tel déploiement des compteurs Linky; sur la possibilité d'avoir un débat public sur ce point et d'envisager une sensibilisation, une information des Saint-Genois sur ses avantages et risques.

Merci monsieur le Maire pour votre réponse ».

**M. le Maire :** « Effectivement, si de nombreux sujets peuvent avoir un intérêt pour la société, le Conseil municipal ne peut se saisir de tout, sa compétence portant réglementairement sur les sujets de

compétences communales et son ordre du jour répondant aussi à un règlement comme toutes les assemblées délibérantes.

Je précise qu'il est ici question des compteurs dénommés "Linky" qui sont des compteurs électriques dits "communicants" qui envoient automatiquement une fois par jour le détail de la consommation.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, cela vise à permettre un suivi plus fin et une consommation optimisée qui va dans le sens d'un système énergétique plus performant, ce qui est favorable tant pour l'usager en terme de moindre coût que pour la préservation des ressources en général.

Sur l'impact sanitaire, la puissance émise par le compteur Linky est mille fois plus faible qu'une cafetière (1,5 watts contre 1 500 watts) et son rayonnement est quarante fois inférieur à celui d'un ordinateur. Il émet une fois par jour pendant quelques secondes via la courant porteur en ligne (CPL) qui est également utilisé par exemple pour les abonnements télévision par Internet mais dans ce cas sur une période beaucoup plus importante. Aucune onde radio n'est émise par Linky.

Concernant le risque pour les personnes et les biens que vous évoquez, vous faites référence j'imagine au risque d'incendie pointé par le collectif.

Le compteur Linky n'est pas plus enclin aux incendies accidentels que les anciens compteurs. Quelques cas sont intervenus en période d'expérimentation avec depuis des procédures qui ont été adaptées.

S'agissant de la protection des données personnelles, celles-ci ne peuvent légalement être utilisées ni à des fins commerciales ni à des fins d'espionnage. Elles sont cryptées et protégées par la CNIL sans l'accord préalable de laquelle aucune transmission à un tiers n'est possible. Il convient toutefois pour chacun d'être vigilant par rapport à d'éventuels démarchages malveillants. Cette vigilance est aussi de mise avec nos i-phones ou encore le paiement sans contact de nos cartes de crédits pour ne prendre que ces deux exemples. Les outils connectés sont en effet nombreux aujourd'hui, bien au-delà du seul Linky.

Quant à l'invitation qui est faite aux communes de s'opposer à son déploiement, il convient de rappeler les éléments suivants : le déploiement est prévu par des directives européennes et la loi française; cela ne relève donc pas de la compétence des communes.

Contrairement à ce que vous indiquez ce n'est pas la Commune mais la Métropole qui est propriétaire des compteurs, la Métropole de Lyon n'étant plus un EPCI mais une collectivité de plein exercice.

ENEDIS quant à lui est le concessionnaire en charge du déploiement à l'échelle nationale.

Tous les arrêtés municipaux pris dans certaines communes pour s'opposer au déploiement ont été invalidés par la justice. La jurisprudence est claire et unanime en la matière, des Tribunaux Administratifs jusqu'au Conseil d'État »

## 2/ Hôpital Henry Gabrielle

**Groupe Agir à gauche :** « La question sensible du déménagement de l'hôpital Henry Gabrielle est un point qui est encore et toujours d'actualité. Partira, partira pas ? Le collectif de défense de l'hôpital travaille toujours à son maintien sur notre commune.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), la Ville a réfléchi à son évolution et planifié les grands aménagements futurs de son territoire. Les Saint-Genois ont été associés à la réflexion lors de réunions sur la phase de concertation préalable concernant les orientations de développement et d'aménagement.

Le site de l'hôpital était classé en zone USP qui ne permet que l'implantation d'équipement public ou d'intérêt collectif. Qu'en est-il à ce jour ? La mutation de ce site a-t-elle été effectuée et si oui, quel est son nouveau statut ?

Merci pour votre réponse Monsieur le Maire »

**M. JOBERT-FIORE :** « Le déménagement de l'hôpital Henry Gabrielle à Desgenettes a été annoncé et confirmé par les autorités compétentes.

Concernant le site saint genoï, la Ville n'a pas fait de demande de modification de zonage car cela nécessite en amont des études poussées qui ne peuvent être conduites dans le calendrier de la révision du PLU qui interviendra prochainement. Cela fera le cas échéant l'objet des concertations habituelles prévues à l'occasion d'une éventuelle modification ultérieure du PLU »

**G. PEYRERON.-** « Qu'entendez-vous par modification ultérieure, cela signifie-t-il que vous allez modifier le POS ? »

**M. le MAIRE.-** « Comme cela a été précisé dans la réponse, c'est une modification du PLU qui sera à voter ultérieurement. »

**G. PEYRERON.-** « Si le POS n'était pas modifié, le projet s'arrêterait là. »

**M. le MAIRE.**- « *Nous parlons d'urbanisme. Il n'y a pas de modifications dans le PLU actuel. Si l'on veut modifier une zone USP, on doit faire une modification du PLU. A ce moment-là, la concertation est nécessaire. C'est la réponse que je vous ferai. La destination des terrains peut être modifiée dans le cadre d'une modification du plu. Ces révisions peuvent concerner les espaces classés boisés et les zones agricoles. Cela fera l'objet d'une modification qui donnera lieu à toute la concertation nécessaire et habituelle. Vous en serez bien entendu, informés.* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 17/03/2017  
Le Maire de Saint-Genis-Laval  
Roland CRIMIER